JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8º Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(18. SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2º séance du mercredi 15 octobre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. Questions au Gouvernement (p. 4755).

CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES (p. 4755).

MM. Jean-Pierre Soisson, le président, Yves Galland, ministre délégué auprés du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

TRAITEMENT DES NOUVELLES FORMES DE PAUVRETÉ LIÉES, NOTAMMENT, A LA SITUATION DES «FIN DE DROITS» (p. 4756).

MM. Jacques Barrot, Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

CRISE OVINE (p. 4757)

MM. Jean-Pierre Abelin, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

LICENCIEMENT DE DÉLÉGUÉS SYNDICAUX CHEZ RENAULT (p. 4758)

MM. Guy Lucoloné, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales t de l'emploi.

ATTEINTES PORTÉES AU RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE (p. 4759)

Mme Muguette Jacquaint, M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

DÉFENSE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION (p. 4759)

MM. Robert Spieler, Claude Malhuret, secrétaire d'Etat auprés du Premier ministre, chargé des droits de l'homme; le président.

POLITIQUE FAMILIALE: SUPPRESSION DES PRESTATIONS (p. 4760)

Mmes Martine Frachon, Michéle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

POLITIQUE FAMILIALE: MESURES FISCALES (p. 4762)

Mmes Véronique Neiertz, Michèle Barzach, ministre délégué auprés du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

POLITIQUE FAMILIALE (p. 4763)

Mmes Georgina Dufoix, Michéle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

POLITIQUE SOCIALE DU GOUVERNEMENT (p. 4765)

MM. Etienne Pinte, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

FERMETURE DU CHANTIER NAVAL DUBIGEON : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (p. 4765)

Mme Elizabeth Hubert, M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

ECHEC DU SOMMET DE REYKJAVIK : ATTITUDE DU GOUVERNEMENT (p. 4766)

MM. Jacques Baumel, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

Suspension et reprise de la séance (p. 4767)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ

2. Reppels au règlement (p. 4767).

MM. Marcel Bigeard, le président, Pierre Joxe.

3. Loi de finances pour 1987. -Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 4768).

MM. Laurent Fabius,
Jean-Marie Le Pen,
Edmond Alphandéry,
Roger Combrisson, le président,
Georges Tranchant.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. Ordre du jour (p. 4784).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le préeldent. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le préaldent. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe Union pour la démocratie française.

CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.
- M. Jeen-Pierre Soleeon. Mesdames, messieurs les ministres, nous avons souhaité, vous et nous, et même promis, au cours de la campagne électorale, une diminution des impôts et des cotisations sociales, ce que les techniciens des finances appellent les prélèvements obligatoires.

Dans le budget de 1987, vous diminuez les impôts de l'Etat. C'est bien. Mais les prélèvements obligatoires, ce sont aussi les impôts des collectivités locales et les cotisations sociales. Or, les uns et les autres vont augmenter l'année prochaine. (Ah! sur les bancs du groupe socialiste.)

- M. Pierre Bourguignon. Très juste!
- M. Jeen-Plerre Soleson. En raison de la situation de la sécurité sociale et du déséquilibre dans lequel vous nous l'avez laissée, mesdames et messieurs de l'opposition, (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. ct du R.P.R. Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) ... le Gouvernement va augmenter les cotisations et en raison de la situation de la caisse de retraite de leurs agents que vous nous avez également laissée... (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)
 - M. Arthur Deheine et M. Jecques Limouxy. Très bien !
- M. Jeen-Pierre Soleson. ... les collectivités locales vont Ainsi, la baisse des impôts de l'Etat va être annulée en 1987 par l'augmentation des impôts et des cotisations sociales. (Exclamations sur les bancs du groupe socioliste.)
 - M. Jean Beaufile. On ne vous le fait pas dire !
- M. Cherlee Ehrmenn. Vous avez l'air de vous en réjouir messieurs les socialistes !
- M. le président. Messieurs, je vous en prie, pas d'intolérance. (Exclamations sur les bancs du groupe socioliste. Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.) Laissez l'orateur s'exprimer. Il ne vous a ni injuriés ni insultés. (Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.) Laissez-le s'exprimer! Vous n'êtes pas d'accord avec lui, c'est votre droit (Oh oui! sur les bancs du groupe socialiste), mais il a également droit au respect de sa parole. Ecoutez-le!
 - M. Jean-Pierre Solsson. Merci, monsieur le président.
- M. le président. Lorsque votre tour viendra, vous aurez le droit de vous exprimer.
- M. Jeen-Pierre Solecon. Cette situation préoccupe l'U.D.F. Elle préoccupe les maires de France qui tiennent leur congrès à Paris, et je sais qu'elle préoccupe également le Gouvernement.
 - M. André Laborrère. Non!

M. Jean-Plarre Solsson. Hier, devant le congrés de l'association des maires, le Premier ministre, lui-même, a appelé ces derniers à la modération et au sens des responsabilités en déclarant: « La politique de rigueur de l'Etat serait vouée à l'échec si la politique des communes allait en sens opposé. »

Les communes ne souhaitent pas augmenter leurs impôts. Elles y sont contraintes et le ministre de l'intérieur a évoqué hier une hausse de six points des cotisations au le janvier 1987, qui entraînerait pour Paris une dépense aupplémentaire de l'ordre de 150 millions de francs et pour Auxerre – permettez-moi d'en parler – une augmentation de 3 220 000 francs.

Sans doute, les solutions de facilité qui ont été très largement mises en œuvre au cours des demières années ne facilitent guère la tàche du Gouvernement. (Exlomotions sur les bancs du groupe socialiste.)

Mme Frençoise Gespard, Provocation !

M. Jeen-Plerre Solseon. Mais i'U.D.F. souhaite que l'opération vérité qui est nécessaire soit menée sans une augmentation trop lourde des charges des collectivités locales.

C'est la raison pour laquelle nous demandons aujourd'hui au Gouvernement de préciser à la représentation nationale les mesures qu'il entend prendre à la fois pour redresser la situation de la caisse de retraite des agents des collectivités locales et pour limiter une augmentation excessive des impôts locaux. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. et sur divers bancs du groupe socialiste.)

- M. Charles Ehrmann. Les socialistes applaudissent à la catastrophe qu'ils nous ont laissée!
- M. André Labarrère. Très bonne question, monsieur Soisson!
- M. le préeldent. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.
- M. Yvee Gellend, ministre délégué ouprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales. Monsieur le député, la situation financière de la caisse de retraite des agents des collectivités locales s'est détériorée depuis plusieurs années sous un double effet.

D'une part, l'évolution défavorable de son équilibre démographique interne : les pensionnés passeront de 308 000 en 1985 à 355 000 en 1987 et le ratio entre cotisants et pensionnés tombera de 4,3 en 1985 à 3,7 l'année prochaine.

D'autre part, la surcompensation qui lui a été imposée en décembre 1985 et dont l'incidence financière sur la caisse est de 3,5 milliards de francs en 1985 à titre rétroactif, de 4 milliards en 1986 et sera de 4,5 milliards en 1987.

La simple évolution démographique du régime aurait dû conduire dés 1982 à une remontée progressive du taux de cotisation « employeurs » qui avait été abaissé en 1983, à titre provisoire, de 18 à 10,2 points en raison de la bonne situation de trésorerie de la caisse et pour alléger les charges d'exploitation des hôpitaux publics dont les personnels, je le rappelle, constituent 50 p. 100 des effectifs affiliés.

On peut naturellement regretter que ce relévement n'ait pas été mené depuis lors de façon progressive (Ah! sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.), ce qui aurait été un acte de bonne gestion prévisionnelle. (Très bien! sur les mêmes bancs.)

C'est pourquoi, voilà quelques semaines, la situation de la caisse était telle qu'on envisageait un doublement quasi immédiat de son taux de cotisation de 10,2 à près de 22 p. 100, soit une majoration de onze points.

M. André Labarrère. Vous avez eu peur !

M. le ministre chargé des collectivités locales. Le Gouvernement a considéré qu'une hausse aussi brutale en pleine préparation des budgets des collectivités locales était inconcevable. Elle aurait, en effet, conduit, toutes choaes

étant égales par ailleurs, à des augmentations de fiscalité dépassant quatre points, ce qui aurait compromis l'effort réalisé par les collectivités locales pour maîtriser leurs prélèvements obligatoires et la fiscalité locale et pour participer ainsi, comme les y appelle le Gouvernement, au redressement de notre économie.

Comme vous le souhaitez, monsieur le député, le Gouvernement a donc recherché des solutions permettant de limiter cette hausse de cotisations au minimum possible, compte tenu du déséquilibre de la caisse. Le léger relèvement de la cotisation « salariés » qui a été réalisé le le août, complété par des mesures de trésorerie, permet de contenir la hausse à un peu plus de la moitié de ce qui était prévisible et que je vous aignalais tout à l'heure, c'est-à-dire 6 p. 100.

MM. André Laberrère et André Laignel. C'est scandaleux!

M. le ministre chargé des collectivités locales. J'observe que, grâce aux mesures prises par le Gouvernement, la hausse des cotisations en 1987 correspondra pour l'essentiel au seul déficit d'ordre démographique interne.

M. André Labarrère. Soit sept millions de francs !

M. le ministre chargé des collectivités locales. Compte tenu de la situation démographique et financière du régime, cette mesure est apparue comme la seule à même de répondre à l'impératif de modération des charges des collectivités locales. J'ajoute que ce Gouvernement n'a pas à rougir de la situation dans laquelle se trouvait la caisse et de la façon dont il gère celle-ci. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

TRAITEMENT DES NOUVELLES FORMES DE PAUVRETÉ LIÉES, NOTAMMENT, A LA SITUATION DES « FIN DE DROITS »

M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé de la sécurité sociale.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous entrerons bientôt dans l'hiver, encore que nous ayons de beaux jours, et des chefs de famille chômeurs connaissent et vont connaître des situations financières très difficiles voire inextricables qui les engageront dans le cercle vicieux de la pauvreté. En ce domaine, monsieur le secrétaire d'Etat, la sobriété des mots doit être de rigueur. Je me contenterai donc de vous poser trois questions précises auxquelles je souhaiterais que vous puissiez nous fournir des réponses aussi précises.

Peut-on être assuré que les fonds publics permettront l'exécution du programme contre les diverses formes de pauvreté, un programme, il est vrai, monsieur le secrétaire d'État, conçu avant votre arrivée et qui pêche sans doute par une trop grande dispersion des objectifs, mais qui demeure nécessaire dans l'état actuel des choses? Je pense notamment aux aides destinées à couvrir non seulement les intérêts des emprunts, mais également certains impayés de loyers. Il faut éviter que les familles entrent dans des situations de précarité permanente. Ma première question est donc relative aux moyens dont vous disposez.

Deuxièmement, vous mettez en place, monsieur le secrétaire d'Etat, un système de compléments locaux de ressources par le biais de conventions départementales. Cette expérience est incontestablement intéressante. Nous aimerions connaître les enseignements que vous en tirez et les objectifs que vous vous assignez. Il me semble qu'une généralisation progressive de cette synergie sociale s'avère indispensable pour conjurer les risques d'exclusion. Une action trop tardive en ce domaine rendrait les exclusions plus coûteuses demain, sur le plan tant humain que financier. Quels sont, dans ce domaine, monsieur le secrétaire d'Etat, vos perspectives et vos objectifs?

Troisième question: serait-il possible de franchir une troisième étape en réunissant autour d'une table les partenaires de l'indemnisation et de la solidarité - l'Etat, l'Unedic, l'A.N.P.E., les collectivités locales, l'aide sociale, l'A.F.P.A. - pour articuler les modalités d'indemnisation et de maintien de ressources avec les actions de réinsertion?

Vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, incité les départements avec lesquels vous avez traité, à offrir non seulement une indemnisation complémentaire, mais aussi un poste de travail, une place d'insertion sociale. Est-ce qu'une telle table ronde ne permettrait pas de mettre au point des formules originales capables de répondre à ce grand défi?

La véritable justice sociale ne se mesure pas à l'aune des avantages acquis. Elle se mesure à la manière dont on traite les priorités. On ne peut pas demander aux Français d'assumer les impératifs u'une économie de concurrence et vouer les plus exposés d'entre eux à la précarité. On ne construit pas une société libérale avec des réflexes d'assistance. Mais on ne la construit pas non plus sans des gestes de solidarité significatifs. (Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)

M. le préaldent. La parole est à M. le secrétaire d'Etst auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, l'existence et le développement de nouvelles formes de pauvreté dans notre pays, avec le risque de société duale qu'ellescomportent, représentent depuis quelques années un phénomène social préoccupant auquel le Gouvernement a décidé de consacrer des efforts importants, mais sussi, j'y insiste, des efforts cohérents. Ainsi que vous l'avez souligné, un programme a été mis en place par notre pays depuis deux ans. Il est dommage, comme vous l'avez rappelé, que l'immense effort de solidarité qui a été déployé par les grandes associations caritatives, par des initiatives personnelles et par les collectivités locales ait souffert d'une insuffisante stratégie globale de la part du précédent gouvernement, pour ne pas dire davantage. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. Jean-Claude Cassaing. Vous n'avez aucune mémoire des chiffres!

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etal. Il convient en effet de remarquer que nombre de ces mesures constituaient souvent une dispersion des objectifs et un saupoudrage des crédits, alors qu'elles auraient dû être un complément à une pointique d'ensemble fondée sur une véritable insertion des personnes restées sans droits. Je crois que M. Barrot a insisté, à juste titre, sur la contradiction qu'il y avait eu dans la politique passée, laquelle visait à la fois à accroître les droits de ceux qui en avaient déjà et à réduire parfois les droits de ceux qui en avaient que fort peu, voire pas du tout. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. Jean-Claude Cassaing. Vous, vous les supprimez à tous !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Mener une action efficace contre la pauvreté passe d'abord et avant tout par une politique de l'emploi qui constitue, comme vous le savez, la priorité essentielle du Gouvernement.

M. Jean Lacombe. Que les riches paient pour les pauvres !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. C'est ainsi, par exemple, que la politique d'insertion mise en œuvre récemment par Philippe Séguin en faveur des chômeurs de longue durée sera d'une ampleur sans précédent. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.) Cette politique passe également par le développement d'emplois intermédiaires qui peuvent, à titre transitoire, constituer des solutions. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.) Mais elle passe aussi par une politique adaptée du logement, politique dont se préoccupe le Gouvernement et plus particulièrement Pierre Méhaignerie. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Parallèlement à cette action gènérale, des mesures spécifiques et cohérentes seront prises en faveur des personnes en situation de précarité. Ces mesures seront présentées mercredi prochain en conseil des ministres à la demande de M. Jacques Chirac, Premier ministre. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

Dans ce contexte, nous envisageons de développer, mais en les simplifiant, les conventions entre l'Etat et les départements afin de permettre à des personnes et à des ménages sans ressources d'obtenir une allocation régulière – j'insiste sur ce mot « régulière » – en contrepartie d'un travail ou d'une activité sur la base de l'opération pilote actuellement engagée en Ille-et-Vilaine dont nous sommes en train de tirer toutes les lecons.

M. André Labarrère, Enfin !

M. Jean-Claude Cosseing. Avec quels crédits?

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Ce dispositif permettra, dans les départements et dans les communes situées dans ces départements, aux personnes en situation de pauvreté de subvenir par elles-mêmes aux besoins élémentaires de l'existence. Une telle démarche doit permettre de sortir du cadre de l'assistance, piége auquel les actions passées n'avaient pas su échapper.

M. Guy Chanfrault. Attendons le résultat !

M. Adrien Zaller, secrétaire d'Etat. En complément des mesures de fond que je viens d'évoquer, il faudra encore faire face à des situations d'urgence qui, par nature, ne peuvent faire l'objet de mesures générales. Des dispositions seront donc prises, en liaison avec les grandes associations caritatives nationales, que j'ai déjà rencontrées, d'une part, les collectivités locales et les associations locales, d'autre part. Sous l'impulsion des préfets, elles viseront à atténuer le problème des impayés de loyers et des factures d'E.D.F., de l'accueil d'urgence, de l'aide au relogement et de l'aide alimentaire.

M. Jean-Claude Cassaing. Avec quels crédits?

M. André Laignel. Baratin!

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, une telle entreprise n'est pas seulement l'affaire de l'Etat. Elle nous concerne tous, notamment au niveau local, et vous, monsieur Barrot, qui êtes président d'un conseil général et qui avez exercé des responsabilités dans le domaine de l'action sociale, vous le savez mieux que d'autres.

C'est en unissant et en coordonnant toutes les forces disponibles dans les départements - collectivités locales, organismes de protection sociale et associations - et en mobilisant la conscience de nos concitoyens que nous réussirons ensemble à progresser efficacement dans la lutte contre la pauvreté, à éviter l'installation d'une société duale et à promouvoir une véritable insertion. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Un travail, un revenu, un logement pour tous...

Plueleurs députés du groupe socialiste. C'est trop long!

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... tel est notre objectif, et je crois avoir compris qu'il nous unit ici, notamment dans la majorité. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

CRISE OVINE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jeon-Pierre Abelin. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Monsieur le ministre, j'appelle de nouveau votre attention sur les difficultés sans précédent que traverse la production ovine de notre pays. La situation est, en effet, devenue si dramatique qu'elle plonge des milliers d'agriculteurs et de producteurs de moutons dans une profonde détresse financière, sociale et morale.

Plusieurs députés du groupe sociellate. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Abelin. En Poitou-Charentes, dans le centre de la France et dans le Limousin...

M. André Billardon. Partout !

M. Jean-Pierre Abelin. ... des milliers de producteurs ont été durement touchés depuis deux ans par la sécheresse, calamité qui, je le rappelle, avait à l'automne dernier épuisé les fourrages et qui, conjuguée avec les conséquences d'un hiver très long, a laissé les agriculteurs sans ressources fourragères et sans trésorerie.

Il est vrai, monsieur le ministre, que des mesures ont été prises. Mais, aujourd'hui, il y a malheureusement plus grave encore, et plus menaçant pour l'avenir de ce secteur déjà très affaibli : il s'agit de l'importante progression des importations

Cette progression a provoqué une détérioration profonde du marché et une chute impressionnante des cours. Ceux-ci sont, en effet, inférieurs de 11 p. 100 à ceux de l'an dernier, qui étaient déjà eux-mêmes en baisse. Dans le Centre-Ouest, il n'y a plus de cotations depuis quinze jours. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Gérard Collomb, C'est l'anarchie !

M. Jean-Pierre Abelin. Pour remédier à ces difficultés, un acompte de vingt-cinq francs sur la prime compensatrice a été accordé dans les zones défavorisées. Cette mesure, qui va dans le bon sens, est encore insuffisante. Les producteurs réclament aujourd'hui des mesures propres à dégager le marché et à reconstituer leur trésorerie en difficulté.

Aussi l'octroi d'une avance de soixante-dix francs par brebis à valoir sur le règlement de la prime compensatrice de 1986 semble-t-il aujourd'hui constituer l'une des solutions pour assainir la situation actuelle.

Enfin, la conjoncture met bien en relief de façon dramatique la nécessité absolue de revoir avec nos partenaires le règlement ovin dans un sens à la fois plus équitable pour nos producteurs, mais aussi moins coûteux pour les finances de la Communauté.

Aussi, monsieur le ministre de l'agriculture, nous aimerions que vous nous indiquiez les mesures que le Gouvernement compte prendre, d'une part, pour désengorger le marché, pour reconstituer la trésorerie des exploitants et, d'autre part, pour revoir le règlement communautaire. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. André Laberrère. Le roi du maïs !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, vous venez d'évoquer la situation délicate des producteurs d'ovins. Il est vrai que ceux-ci ont déjà été durement touchés par les conditions climatiques défavorables de 1984, du printemps et de l'été 1986.

Je ne dirai rien de l'absence d'aides à ces producteurs au cours de l'année 1985. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

MM. André Laignei at André Labarrère. Ce n'est pas

M. le ministre de l'agriculture. Je me contenterai de rappeler les aides qui sont intervenues au printemps 1986 puisque, pour les quelques départements qui ont été touchés par le sinistre du printemps 1986, 30 millions de francs d'aides ont été dégagés pour faire face à leurs difficultés.

En ce qui concerne la sécheresse de 1986, un dispositif important et apprécié des agriculteurs a été mis en place, qui permet d'apporter les fourrages indispensables, qui a pour objet de faire face aux dépenses de transport de ces fourrages et de répondre aux problèmes de trésorerie qui se posent à ces agriculteurs.

Mais une nouvelle difficulté intervient, celle provoquée par une croissance trés importante des importations d'origine communautaire, et, naturellement, l'élargissement de la Communauté à l'Espagne, faite sans préparation ni précaution, ajoute à la difficulté. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Mais il y a également le développement des importations en provenance d'Angleterre, tout simplement parce que la livre anglaise, en quelques mois, a baissé de quelque 20 p. 100, ce qui donne une marge de compétitivité supplémentaire aux producteurs britanniques.

Cette dévaluation de la livre est d'autant plus ample que, comme on le sait, cette monnaie ne fait pas partie du serpent monétaire européen et que, de ce fait, on ne peut pas limiter par une assistance des autres monnaies les fluctuations dont nous subissons aujourd'hui les conséquences.

Il nous faut donc faire face. Il y a un problème conjoncturel et un problème à plus long terme. Le problème conjoncturel est celui, d'une part, des prix à la baisse et, d'autre part, de la mévente, de l'impossibilité quelquefois même physique de vendre.

M. André Laignei. Ce n'est pas une réponse!

M. le ministre de l'egriculture. Contre cette impossibilité physique de vendre, nous avons réagi en obtenant de la Communauté la possibilité d'un stockage privé de quelque 4 000 tonnes, qui devrait avoir pour effet de prélever sur le marché des quantités correspondantes et qui, en quelque sorte, devrait permettre le relèvement des cours.

En ce qui concerne les problèmes de trésorerie, chacun sait ici, tout du moins ceux qui suivent avec attention le marché ovin, qu'il existe une prime compensatrice dont le montant est fixé par la différence entre le prix du marché constaté et le prix directeur. Compte tenu de l'insuffisance des cours, cette aide représentera cette année quelque cent francs par agneau, soit pour l'ensemble de la France, environ 800 millions de francs

M. Guy Chanfrault. Cela ne va rien résoudre l

M. le ministre de l'agriculture. Or cette aide ne pourra être distribuée qu'après que le bilan complet de l'année 1986 aura été établi. C'est la raison pour laquelle nous sommes intervenus pour apportes une aide à la trésorerie dans l'attente de cette aide communautaire. Comme vous l'avez rappelé, monsieur le député, cette aide représente pour l'instant 25 francs, soit le quart de ce à quoi peuvent prétendre les producteurs.

Nous avons d'ailleurs l'intention de rechercher les voies et les moyens - j'ai posé hier la question à la Commission de Bruxelles - d'apporter une aide complémentaire comparable, ce qui porterait à 50 p. 100 l'aide à la trésorerie pour permettre aux producteurs d'attendre la prime qui leur sera distribuée à partir du mois de février.

Mais il est incontestable qu'il y a un problème de fond...

M. André Labarrère. Enfin I

M. le ministre da l'agriculture. ... celui de la modification du « règlement mouton ». Elle a été demandée hier en conseil des ministres de la Communauté. Pour l'instant, nous avons l'appui de quelques délégations. Nous commençons donc le cheminement nécessaire pour pouvoir le remettre en cause, afin que les producteurs français puissent bénéficier d'un certain équilibre avec les producteurs anglais.

Telle est, monsieur le député, l'action qui a été menée, et qui, je crois, est appréciée des producteurs. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le préaldent. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

LICENCIEMENT DE DÉLÉGUÉS SYNDICAUX CHEZ RENAULT

- M. le président. La paroie est à M. Guy Ducoloné.
- M. Guy Ducoloné. Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, à deux reprises, en avril et juin 1985, m'adressant à votre prédécesseur, j'ai demandé: « Les militants syndicaux sont-ils considérés comme des délinquants? » La question reste posée aujourd'hui.

Un député du groupe U.D.F. C'est une question rouge ! (Sourires.)

M. Guy Ducoloné. A la suite d'actions menées par les salariés de la régie Renault pour la défense de l'emploi et du site de Billancourt, la direction propose le licenciement de dizaines de dirigeants ou délégués de la C.G.T., dont des militants communistes connus. (Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Douze d'entre eux sont frappés pour faute grave, mais le prétexte est si faible que l'inspecteur du travail lui-même indique: « A supposer même qu'il - le militant - n'y ait pris aucune part active, sa présence en tant que représentant du personnel n'aurait été justifiable que s'il était intervenu pour que cessent les actes auxquels il a au moins assisté, et tel n'a pas été le cas. »

Ainsi, ces militants sont a priori des délinquants mais, plus, ils deviendraient peut-être excusables s'ils reniaient leur activité au service des travailleurs.

Monsieur le ministre, demain je porterai des dizaines de milliers de signatures à votre ministère demandant l'arrêt des licenciements et je m'en entretiendrai avec i'un de vos collaborateurs.

Comme la loi vous y autorise, comme la justice vous le recommande, je vous dis cet après-midi : refusez les licenciements et faites lever toutes les menaces de sanctions. (Applau-dissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Philippe Ságuin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur le député, dans cette affaire comme dans toutes les affaires de ce genre, je prendrai ma décision sur la base du dossier et dés que j'aurai été normalement saisi par voie de recours hiérarchique. (Très bien! Très bien sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)

Cela étant dit, votre question me donne l'occasion de faire part de l'état actuel de mon information et de présenter les quelques observations qu'appelle de ma part le contexte que certains ont voulu créer chez Renault.

Je vous rappelle d'abord l'état d'avancement de la procédure. L'inspecteur du travail a effectivement été saisi d'une demande d'autorisation de licenciement pour motif disciplinaire pour six salariés protégés de la Régie. Dans le cadre de ses pouvoirs propres, et à l'issue de l'enquête contradictoire, il a autorisé le licenciement de cinq de ces salariés, estimant que les fautes commises étaient d'une gravité suffisante pour justifier cette sanction.

Qu'est-il reproché aux intéressés? Il leur est reproché d'avoir participé à des actions collectives de violence organisée, avec saccage des bureaux de la direction du personnel, vol de documents, prise en ötage de cadres, molestés et injuriés (Exclamations sur les bancs des graupes du R.P.R. et U.D.F.), sans avoir au moins – et je rejoins l'observation que vous formuliez – essayé de jouer un rôle modérateur.

L'inspecteur du travail a estimé que pour cinq salariés ces faits étaient exacts, qu'ils ne correspondaient manifestement pas à l'exercice normal du mandat et qu'ils apparaissaient en conséquence inadmissibles.

Je n'ai aucune raison de douter que l'enquête ait été minutieuse et scrupuleuse. C'est ainsi que le licenciement du sixième salarié concerné n'a pas été autorisé, parce que certains faits qui lui étaient reprochés n'ont pu être établis formellement et que les autres n'étaient pas d'une gravité suffisante pour justifier le licenciement.

Je veux d'ailleurs au passage rendre hommage à l'inspecteur du travail qui a pris sa décision en conscience, non sans courage, dans un climat particulièrement tendu.

Il ne faut pas oublier, par exemple, qu'une délégation de quelque deux cents personnes s'est rendue à son bureau dans le cadre de l'instruction du dossier. Je prendrai ma propre décision le moment venu. C'est dire que si elles ne me paraissent pas entachées d'une erreur de fait ou de droit, les décisions de l'inspecteur seront confirmées; elles seraient infirmées dans le cas contraire.

Mais que l'on ne se méprenne surtout pas sur mon état d'esprit. Je suis de ceux qui considérent, en général, que le vandalisme n'est pas une mission syndicale. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.) Je suis de ceux qui considèrent, en général, qu'à Renault, comme ailleurs, la mise à sac de bureaux, les violences physiques, les insultes et les menaces doivent être prohibées. Je mets donc en garde, en général, contre toute action violente et j'affirme que l'ordre doit être et sera respecté. Je ne recevrai donc pas favorablement les doléances de personnes qui invoqueraient les droits de l'homme après les avoir elles mêmes préalablement bafoués. (Protestations sur les bancs du groupe communiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Une entreprise ne saurait être un terrain de manœuvres.

M. André Fanton, Très bien!

M. le minietre des effaires eociales et de l'emploi. Or j'avoue que j'ai parfois l'impression que Renault a été choisi délibérément par une organisation syndicale comme un abcés de fixation ou comme un point test et que les intérêts de ses salariés ne sont plus toujours au premier plan de ses préoccupations.

Empêcher la tenue d'un comité d'entreprise, resuser de discuter d'un plan social, comme l'a fait cette organisation syndicale, ne me paraît pas aller dans le bon sens.

M. Jean-Marie Bockel. Et les licenciements ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est au point que j'ai dû moi-même intervenir auprès de la direction pour optimiser le plan social au lieu et place de ceux dont c'était le devoir et la raison d'être. Je rappelle, à cet égard - même si cela n'intéresse pas M. Joxe - (Protestations sur les bancs du groupe socialiste) que, à la suite des discussions que j'ai eues avec le président-directeur général

de la Régie Renault, le nombre des licenciements a été ramené de 737 à 539, la durée des congés de conversion a été prolongée, leur capitalisation a été autorisée, une formule de congé de fin de carrière a été mise en place et, enfin, des mi-temps ont été prévus pour les salariés âgés, afin d'éviter toute solution de continuité avec d'autres éléments du dispositif. J'ose dire que ce plan social est le meilleur possible.

Le Gouvernement a donc pris ses responsabilités; il les prendra encore demain. Et dites bien, monsieur le député, à ceux qui seraient tentés de recourir encore à l'intimidation ou la menace, qu'ils ne doivent spéculer sur aucune faiblesse de sa part. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

ATTEINTES PORTÉES AU RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jecqueint. Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, mes chers collègues, pour les familles modestes, les personnes âgées, les malades, les retraités, les chômeurs, la protection sociale revêt un caractère indispensable. Plus largement, l'ensemble de la population est associée à ce systéme original fondé sur la solidarité nationale.

C'est pourtant ce dispositif, déjà affaibli par les mesures prises par le précédent gouvernement, que le Gouvernement actuel s'emploie à démanteler.

Après la hausse des cotisations sociales annoncée en juillet, et opérée pour partie, les attaques contre le système de retraitc au travers, notamment, de la mise en place du livret épargne-retraite, c'est au système de remboursement à 100 p. 100 des longues maladies que vous vous en prenez pour faire des économies sur le dos des malades qui supportent déjà l'injustice d'une franchise.

Dans cette remise en cause globale de la sécurité sociale que vous préparez, on peut s'inquiéter du doublement du forfait hospitalier, d'une réduction plus importante encore du remboursement des médicaments et des opérations chirurgicales les plus courantes comme l'appendicite.

Faudra-t-il bientôt payer même le timbre pour affranchir le courrier destiné à la sécurité sociale ?

Vous entendez encore, avec la refonte prévue des prestations familiales, confisquer des prestations aux familles les plus modestes, et particulièrement aux jeunes couples ayant deux enfants.

Cette tentative de destruction du système de protection sociale, au moment où les difficultés des familles s'aggravent du fait de la politique du Gouvernement, est indigne d'un grand pays moderne qui doit, pour des raisons tant humaines que de progrès économiques, assurer des conditions de vie et de santé décentes.

Vous répondez en fait aux appétits égoïstes du C.N.P.F.

Des débats parlementaires auront lieu, et nous nous exprimerons. Le 25 novembre prochain, les parlementaires communistes, avec tous ceux et toutes celles qui luttent contre la régression, feront entendre leur voix lors du colloque qu'ils organiseront à l'Assemblée nationale. Pour ce qui nous concerne, la seule protection sociale qui vaille est celle qui a comme finalité les hommes...

M. Michel Hennoun. Et les femmes?

Mme Muguette Jacqueint. ... et le développement social. C'est l'inverse de votre politique, et c'est pourquoi je vous interroge. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.
- M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Madame le député, les mesures concernant l'assurance maladie seront rendues publiques quand elles auront été arrêtées, c'est-à-dire quand la concertation normalement conduite avec les partenaires sociaux sera arrivée à son terme et que, conformément à la loi, la caisse nationale d'assurance maladie aura fait connaître son avis.

Cela étant dit, je rappellerai quelques chiffres qui résument l'ampleur du défi auquel nous sommes confrontés.

Le déficit prévisionnel du régime général calculé par la commission des comptes du 24 juillet dernier, tous risques confondus et hors recettes nouvelles, est de 20 milliards de francs pour 1986 et de 37,8 milliards de francs pour 1987. S'agissant de la maladie, le besoin de financement sera de 5,6 milliards en 1986 et de 15,4 milliards en 1987.

Ces prévisions, madame le député, ne sont contestées par personne. Elles ont été faites sur la base de comptes enfin clairs et sincères, et reconnus unanimement comme tels.

La dérive constatée sur le risque maladie a des causes aisément identifiables. Elles tiennent notamment à l'extension incontrôlée des remboursements à 100 p. 100. En 1972, 58 p. 100 des dépenses de l'assurance maladie étaient remboursées à 100 p. 100. Nous en étions à 75 p. 100 en 1985. Or, si l'exonération du ticket modérateur est justifiée dans un certain nombre de cas, elle ne saurait définir une règle systématique. Ce n'est ni dans les textes, ni dans l'esprit des fondateurs de la sécurité sociale. Des mises à jour ou des rationalisations se révéleront donc nécessaires.

Il en va ainsi, par exemple, du système dit « des vingt-cinq maladies » et de la « vingt-sixième maladie », qui est resté figé pendant près de vingt ans malgré l'évolution des techniques médicales et l'apparition de nouvelles pathologies. La liste des vingt-cinq maladies doit être actualisée. Par ailleurs, il doit être mis un terme aux abus auxquels donne lieu l'utilisation laxiste de la vingt-sixième maladie qui, de l'avis même du contrôle médical, constitue une incitation permanente à l'inflation des prescriptions.

M. Jean Jarosz. Les personnes âgées apprécieront !

M. le ministre des effeires eocleles et de l'empioi. De même, et du fait de l'inadaptation de la réglementation, les médicaments soumis au taux de remboursement de 40 p. 100 sont très souvent couverts à 100 p. 100, alors même que la définition de ces médicaments précise qu'ils sont destinés à soigner des « affections sans caractère habituel de gravité ».

Quant au forfait hospitalier, me permettra-t-on de vous rappeler, madame, qu'il a été créé par un gouvernement à participation communiste? (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Nous nous bornons à constater que ce forfait n'a pas été revalorisé, au mépris des régles même que s'étaient fixées ses créateurs, créateurs dont je n'ai pas eu l'impression, en écoutant l'Heure de vérité de M. Fabius la semaine dernière, que la postérité, ou à tout le moins lui-même, avait bien retenu les noms. Je m'en voudrais de ne point les rappeler. J'ai le texte de création sous les yeux. Il y avait, outre M. Mauroy, M. Delors, M. Bérégovoy, Mme Cresson, M. Ralite et - je l'ai gardé, si j'ose dire, pour la bonne bouche - M. Laurent Fabius lui-même.

Mesdames, messieurs les députés, vous l'aurez compris, pour l'essentiel, les mesures envisagées par le Gouvernement n'ont d'autre but que d'éviter que des dispositifs qui doivent être réservés à des maladies graves et chroniques continuent à se substituer indûment, et de manière subreptice et incontrôlée, à des dispositifs de droit commun.

Le Gouvernement n'a évidemment pas l'intention de remettre en cause la sécurité sociale. Ce serait aussi absurde que ridicule. Il veut la sauver et c'est parce qu'il veut la sauver, parce qu'il faut la sauver, qu'il faut avec courage mettre un terme aux abus, aux perversions et aux archaîsmes que tous - je dis bien tous - nous avons, à un moment ou à un autre, déjà dénoncés. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Front national [R.N.].

DÉFENSE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

M. le président. La parole est à M. Robert Spieler.

M. Robert Spieler. Ma question s'adresse à M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme.

Il y a, en France, un certain nombre d'hommes politiques qui estiment que l'immigration est une chance pour la France. Ce sont ceux qui, à l'image de M. Stasi, déclarent : l'avenir du monde est dans le métissage culturel; il faut construire en France pour les immigrés des mosquées et des écoles coraniques.

Ce sont les mêmes qui, à l'image de M. Chirac, déclarent : la France est une puissance mulsumane. Et, devant l'association des maires francophones, à Bruxelles : je suis favorable au droit de vote des immigrés aux élections municipales.

- M. Jeen-Cleude Cassaing. Obsédé !
- M. Jeen-Cleude Geudin. Qui a dit cela?
- M. Robert Spieler. A côté de ces hommes politiques, on retrouve des associations comme la Ligue des droits de l'homme, le M.R.A.P., la L.I.C.R.A., S.O.S. Racisme dont les dirigeants sont liés au parti socialiste et au parti communiste.

Ces organisations s'attaquent systématiquement à ceux qui défendent la France et les Français d'abord. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

- M. Didler Choust. Comme vos amis de Toulon!
- M. Robert Spieler. Elles bénéficient des subventions du gouvernement Chirac, comme elles ont bénéficié des subventions du gouvernement Fabius.

Une de ces associations, la Ligue des droits de l'homme, au mépris de la libre expression qui s'attache au mandat parlementaire, me traduit en justice pour avoir édité une affiche représentant une Alsacienne en tchador. (Très bien! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.) Elle m'accuse d'incitation à la haine raciale. (Mêmes mouvements)...

De nombreux députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. Robert Spieler. ... parce que je pose la question : « l'Alsace, notre région pour combien de temps ? »

Cette affiche traduit graphiquement les propos d'un élu de Marseille qui craignait de voir la « Bonne mère » revêtue d'un tchador. (Exclamations sur divers bancs.)

Est-il interdit de défendre l'identité nationale, culturelle et historique de notre pays et de notre peuple ?

Mme Françoise Gaspard. Obsédé!

M. Robert Spieler. Est-il interdit de dire que l'immigration n'est pas une chance pour la France ?

Est-il interdit de défendre la France et les Français d'abord ?

- M. Jean-Claude Cassaing. Honteux ! Scandaleux !
- M. Robert Spieler. Est-il interdit de défendre l'Europe et les Européens d'abord ?

Est-il interdit de défendre la préférence nationale et la préférence européenne? (Claquements de pupitres sur les bancs du groupe socialiste.)

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous pose la question: Harlem Désir est-il votre porte-parole, ou êtes-vous le porte-parole de M. Harlem Désir? (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]. — Bruit sur les bancs du groupe socialiste.) Puis-je vous rappeler de la manière la plus ferme que le droit de l'homme, c'est d'abord la liberté d'expression?

Quand donc, monsieur le secrétaire d'Etat, cesserez-vous de financer les associations qui menacent la liberté d'expression? (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].— Raciste! Honteux! sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

- M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme.
- M. Cleude Melhuret, secrétaire d'Etat. Puisque vous l'estimez nécessaire, monsieur Spieler, je vais, à propos de la liberté d'expression, rappeler devant la représentation nationale quelques principes inscrits dans notre Constitution et qui fondent notre Etat de droit.

Le premier principe est que la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. L'article XI de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 précise que « tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ». Et l'article 4 de la Constitution affirme que « les partis et les groupements politiques... exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie ».

Quant aux détails de votre question, je viens d'en prendre connaissance à l'instant en même temps que l'ensemble des membres de l'Assemblée, puisque vous n'avez pas jugé bon de me les préciser auparavant, vous limitant à me poser, semblait-il, une question générale sur la liberté d'expression.

- M. Pierre Sargent. Pourquoi ne répondez-vous pas aux questions qu'on vous pose ?
- M. Claude Melhuret, secrétoire d'Etat. Puisque nous parlons de la liberté d'expression, qu'il me soit permis d'observer qu'en l'occurrence mon droit à l'information a, au cours des deux dernières heures, été quelque peu mis à mal. Cela dit, je vais vous répondre en détail.
- M. Roger Holeindre. Les Français sont-ils chez eux en France? (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)
- M. le préeldent. Si vous empêchez M. le secrétaire d'Etat de s'exprimer, il sera dans la plus grande difficulté pour répondre. Alors, écoutez-le!
 - M. Roger HoleIndre. Qu'il réponde aux questions l
- M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat. Tout d'abord mais sans doute le savez-vous déjà, monsieur le député le Gouvernement n'a jamais envisagé d'accorder le droit de vote aux élections municipales à des non-nationaux français. Cela a toujours été clair et il ne me paraissait pas utile de le rappeler. Mais, s'il le faut, je le fais volontiers aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Vous me posez, par ailleurs, une question qui m'a déjà été posée dans cette enceinte il y a quelques mois. J'y réponds de nouveau, si besoin est. Accorder des subventions à des associations est une tradition. Nous sommes des libéraux, et nous pensons que notre tradition de liberté consiste à ne pas conduire uniquement des actions ponctuelles avec ceux qui partagent toutes nos opinions, mais qu'il est normal, pour des combats communs - et le racisme en est - un de conjuguer nos efforts avec tous ceux, d'où qu'ils viennent, qui, d'une façon ou d'une autre, ménent ce même combat. Nous l'avons déjà fait. Nous le referons. Je le revendique et je ne vois pas qu'il y ait là matière à une quelconque mauvaise conscience.

- M. Jaan-Clauda Martinez. C'est du racisme antifrançais!
- M. Cleude Malhuret, secrétaire d'Etat. Quant au litige qui vous oppose à certaines associations à propos de la pose d'affiches et de leur thème, vous avez rappelé vous-même qu'il faisait l'objet d'un recours en justice. En France, comme dans tout Etat démocratique, le meilleur moyen d'assurer la liberté d'expression est justement, en cas de litige, de s'en remettre à la justice. Il serait de plus inconvenant qu'un membre du Gouvernement donne son opinion sur une affaire dont la justice est saisie. Vous me permettrez donc de laisser la justice suivre son cours et le tribunal compétent rendre sa décision. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur quelques bancs du groupe socialiste.)
- M. le précident. Il ne reste plus que deux minutes pour le groupe Front national. Nous passons donc aux questions du groupe socialiste. (Vives protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.])
- M. Pierre Dancaves. C'est scandaleux l Je veux poser ma question !
 - M. Bruno Mégret. Il nous reste deux minutes!
 - M. Roger Holelndre. C'est scandaleux!
- M. le précident. Il n'y a là aucun scandale. Il a été dit clairement à la conférence des présidents que lorsqu'un groupe disposait de dix minutes, il ne pourrait pas poser sa deuxième question s'il ne lui restait pas au moins quatre minutes. Je ne fais qu'appliquer la règle! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Nous en venons donc aux questions du groupe socialiste.

POLITIQUE FAMILIALE: SUPPRESSION DES PRESTATIONS

- M. le président. La parole est à Mme Martine Frachon.
- Mme Martine Frachon. Le Gouvernement a-t-il réellement une politique en faveur de la famille et de la natalité?
 - M. Jeen Le Gerrec. Non!

Mme Martine Frachon. Voilà la question forte, madame le ministre, que je veux vous poser.

En prenant connaissance des mesures arrêtées par le conseil des ministres, on peut en douter. Comment pouvez-vous nous convaincre que vous aidez les familles alors que, précisément, vous supprimez six avantages ou allocations qui leur étaient jusqu'à ce jour versés, sous conditions de ressources? Huit familles sur dix – familles des plus modestes de notre pays – vont voir, avec vos mesures, diminuer leurs prestations familiales.

Voici quelques exemples parmi d'autres.

Dorénavant, pour les familles qui ont deux jeunes enfants rapprochés, il ne sera plus possible de cumuler deux allocations au jeune enfant. Vous privez ainsi les familles de 770 francs de revenu mensuel.

Les familles de trois enfants dont l'un atteint sa majorité ne pourront plus bénéficier du complément familial maintenu, qui leur assurait jusqu'à ce jour pendant un an une allocation de 700 francs par mois.

De plus, vous abusez les familles quand vous annoncez une augmentation considérable de l'allocation parentale d'éducation car, dans le même temps, madame le ministre, vous supprimez son cumul avec l'allocation au jeune enfant.

Enfin, pour les familles qui ont des revenus modestes, c'est-à-dire moins de 14 000 francs par mois, et deux jeunes enfants à charge, vous supprimez 600 francs de ressources chaque mois. En revanche, si une même famille a plus de 14 000 francs de revenu mensuel, ses allocations augmenteront de 900 francs par mois. Souhaiteriez-vous, par ces dispositions, ouvrir la voie à une sélection des familles dans lesquelles pourrait naître un troisième enfant?

Globalement, rien ne justifie votre argumentation en faveur du troisième enfant. En effet, d'aprés les statistiques, notamment celles de la sécurité sociale, le nombre des enfants de troisième rang a augmenté de 20 p. 100 au cours des deux dernières années. C'est donc d'abord le premier et le deuxième enfant qu'il faut favoriser, et pas seulement le troisième, comme vous voulez le faire. Peut-ètre auriez-vous dû vous intéresser davantage aux familles et moins aux économies à réaliser et à leur redistribution au profit des familles aisées!

M. Pierre Joxe. Très bien !

Mme Martine Frachon. La natalité augmente quand les couples ont confiance dans l'avenir, lorsque les parents ont le sentiment que leurs enfants grandiront dans la sécurité. Or vos mesures ajoutent aux soucis des familles, notamment par la suppression des prêts aux jeunes ménages et des primes de déménagement qui profitent chaque année à 285 000 familles modestes. En avez-vous mesuré les conséquences, notamment sur la mobilité de l'emploi, donc sur les ressources familiales?

Votre plan, madame le ministre, aggrave les conditions de vie des familles à revenu modeste et les empêche d'envisager d'autre choix locatif dans une période où, déjà, l'augmentation des charges et des loyers et la réduction de l'aide personnalisée au logement pésent lourdement sur les salaires modestes.

Vous refusez de faire jouer une solidarité nationale qui prenne en compte les ressources et les choix de chacun. Vos mesures sont injustes pour le présent et inefficaces pour l'avenir. Vous ne relancerez pas ainsi la natalité dans notre pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le préeldent. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille. Mesdames, messieurs les députés, je constate que le parti socialiste essaie de déclencher un tir de barrage contre la politique familiale que le Gouvernement va bientôt soumettre au Parlement. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Mmes Frachon, Neiertz et Dufoix veulent sans doute se présenter comme les défenseurs de la famille. Malheureusement pour elles, c'est un peu tard l'On les a vues à l'œuvre ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Pratestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Trois questions aujourd'hui sur la politique familiale du Gouvernement : c'est beaucoup de la part d'un parti qui, de 1981 à 1986 – et je vais le démontrer – ...

Mme Yvette Roudy. Répondez, ne polémiquez pas l

Mme le ministre chargé de la santé et de le famille. ... n'a pas su surmonter les contradictions de son idéologie, a diminué le pouvoir d'achat des familles de 6,6 p. 100 (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste), et a attendu le 4 janvier 1985 pour prendre des dispositions législatives en faveur des familles.

Mmes Frachon, Neiertz et Dufoix se sont réparti les rôles. Elles sont aujourd'hui d'accord pour critiquer le Gouvernement

M. Jacquea Roger-Mechart. Eh oui !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. ... alors qu'en 1985, elles ne l'étaient pas pour définir la politique qui devait être conduite à l'égard des familles.

Plusieurs députés socialistes. Si !

Mme Yvette Roudy. Mais si ! D'ailleurs, vous n'étiez pas là !

Mme le minietre chargé de la santé et de la famille. Mais sans doute s'agit-il des vertus de l'opposition! Il est dommage que Mme Roudy ne vienne pas aujourd'hui apporter son concours à ses collégues! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations et bruit sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Mes chers collégues, Mme Frachon a été écoutée dans un profond silence. Ecoutez également Mme le ministre avec la même attention.

M. Jean Lacombe. Elle n'a qu'à répondre à la question et non polémiquer!

M. Alein Brune. Mme Barzach ne répond pas à la question!

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur le président, c'est scandaleux ! Faites taire ces mal-élevés !

Mme le minietre chargé de la santé et de la famille. Mme Frachon s'émeut de suppressions de prestations familiales et elle croit pouvoir affirmer que ces suppressions permettent au Gouvernement de financer la nouvelle politique familiale. Je tiens donc à rappeler que la politique familiale du Gouvernement mobilisera au profit des familles plus de 6,5 milliards de francs de dépenses nouvelles, qu'elle allégera de prés de 5 milliards la pression fiscale qui pése sur les familles les plus modestes...

M. Plerre Forgues. Non, sur les plus riches l

Mme le minietre chergé de le senté et de le femille. ... et que la sécurité sociale financera près de 1,5 milliard de mesures nouvelles. Quand on connaît l'état des comptes de la sécurité sociale, après la gestion socialiste (Protestations sur les bancs du groupe socialiste), on apprécie l'ampleur de cet effort en faveur des familles. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. – Protestations et bruit sur les bancs du groupe socialiste.)

Nous supprimons, c'est vrai, certaines prestations archaïques ou inadaptées. Mais Mme Frachon a-t-elle oublié que Mme Dufoix elle-même en avait supprimé huit? Faut-il citer le rapport de M. Guy Chanfrault...

M. Pierre Forgues. Excellent rapport !

Mme le minietre chargé de la santé et de la famille... au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi de Mme Dufoix? En fait, plus de 90 p. 100 du financement de ce projet devait provenir de la suppression de prestations existantes. (Protestations sur les banes du groupe socialiste.)

M. Jean-Claude Casseing. Répondez à la question !

Mme le ministre chargé de la senté et de la famille. Les socialistes ont vraiment la mémoire courte! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. René Drouin. Vous ne répondez pas à la question, madame le ministre!

Mme le ministre chargé de le senté et de le famille. Au demeurant, le 9º Plan, qui a défini un programme prioritaire pour la famille, donne trois orientations en cette matière. La première est de simplifier et d'améliorer le dispositif d'aide monétaire aux familles afin qu'il devienne plus favorable aux familles jeunes et aux familles nombreuses. Cette simplification est poursuivie. Elle est d'ailleurs souhaitée depuis longtemps par les associations famillales et par les gestionnaires de la branche « famille », soucieux qu'ils sont de restituer leur finalité originelle aux prestations familiales.

Un député socialiste. Elles sont condamnées l

Mme le ministre chergé de le senté et de la famille. Un dispositif totalisant près d'une vingtaine de prestations différentes ne peut plus être perçu clairement par ceux qui en sont les bénéficiaires. Il faut donc le simplifier, tout en préservant les droits acquis par ces derniers.

Je suis convaincue que l'effort conduit en matière de politique familiale doit être concentré sur les familles nombreuses et sur la naissance du troisième enfant. Les ressources absorbées par certaines prestations archaïques ou penetuelles peuvent être beaucoup mieux utilisées en faveur de ces familles. Au demeurant, la nature de certaines de ces prestations relève aussi de l'action sociale, notamment de celle conduite par les caisses d'allocations familiales.

Cette simplification concerne cinq points: le complément familial; le remboursement du congé de naissance aux entreprises; les primes de déménagement; les prêts aux jeunes ménages et la possibilité de cumuler plusieurs allocations « jeune enfant ». (Bruits sur les bancs du groupe socialiste.)

Le Parlement sera, bien sûr, appelé à se prononcer sur ces mesures. J'ajoute que, contrairement à certaines informations, l'allocation « parent isolé » et l'allocation « rentrée scolaire »

ne seront pas touchées.

Dans le même esprit de simplification et de rigueur, les conditions d'ouverture du droit aux prestations familiales seront rendues cohérentes avec celles qui gouvernent l'admission et le séjour des étrangers, ainsi qu'avec celles relatives au regroupement familial. On sait que, depuis 1984, le conjoint et les enfants qui désirent rejoindre un étranger résidant en France doivent y être autorisés par les autorités françaises avant le départ de leur pays d'origine.

Voilà ramenées à leur juste mesure les suppressions dont nous parle Mme Frachon. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du

groupe socialiste.)

POLITIQUE FAMILIALE: MESURES FISCALES

M. le président. La parole est à Mme Véronique Neiertz.

Mme Véronique Neiertz. Madame le ministre chargé de la santé et de la famille, je ne crois pas que vous puissiez contester à trois femmes députés socialistes, et mères de famille nombreuse de surcroît, le droit de s'intéresser à la politique familiale du Gouvernement. (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Comme vous n'avez pas répondu à la question de Mme Frachon, je me permets de vous demander, madame le ministre, à quelle politique familiale correspond la fiscalité que le Gouvernement met en place? (Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.)

M. Michel Hennoun. A une politique meilleure que la vôtre l

Mme Véronique Neiertz. La demi-part supplémentaire de quotient familial que vous accordez pour le quatriéme enfant...

M. Michel Hannoun. Vous êtes contre!

Mme Véronique Neiertz. ... va bénéficier, en fait, aux seules familles aux revenus élevés (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Mais non! Mais non! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Le ministère de l'économie et des finances indique en effet que l'économie d'impôt sera de 7 500 francs pour les familles dont les revenus sont de 40 000 francs par mois, de 1 200 francs pour les familles dont les revenus sont de 15 000 francs par mois, soit six fois moins que dans le cas précédent...

Plusieurs députés socialistes. Et voilà l

Mme Véronique Neiertz. ...et qu'elle sera nulle pour les familles à revenus modestes, c'est-à-dire pour les trois quarts des familles de quatre enfants. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Michal Hannoun. Ce n'est pas sérieux l On exonère ces familles de l'impôt sur le revenu.

Mme Véronique Neiertz. En outre, vous créez une allocation de 2 000 francs par mois en faveur des seules familles qui peuvent s'offrir une employée de maison à domicile.

Comment expliquez-vous aux familles, madame Barzach, que plus leurs revenus sont élevés, plus vous les favorisez? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Comment expliquez-vous aux Français, madame Barzach, qu'un enfant de famille aisée vaut plus pour vous qu'un enfant de famille modeste? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Jean-Louis Gossduff. Démagogie !

Mme Véronlqua Nelertz. Comment pouvez-vous prétendre que les mesures que vous allez prendre sont de nature à redresser la natalité, alors que vous supprimez cinq allocations sous conditions de ressources, l'allocation aux naissances rapprochées et alors que l'on sait, depuis M. Giscard d'Estaing, que la prime au troisième enfant n'a pas d'effet sur la démographie?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très juste !

Mme Véronique Naiertz. Madame le ministre, votre politique renforce les inégalités entre les familles. Vous n'avez pas une politique de la famille, c'est-à-dire une politique de solidarité. Vous faites une politique injuste et qui sera, de plus, inefficace. (Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.)

- M. Cheries Ehrmann. C'est vous qui avez créé les nouveaux pauvres !
- M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprés du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille. Vous avez sans aucun doute, madame Neiertz, pris connaissance du projet de loi de finances pour 1987 mais, à mon avis, vous ne l'avez pas bien compris ou vous ne savez pas le lire. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Lacombe. Répondez!

Mme le ministre chargé de la santé at de la famille. Vous avez pu remarquer qu'il engage une réforme de notre fiscalité dans un sens délibérément « familialiste ». La fiscalité est l'un des moyens pour mener une politique familiale globale.

M. Pierre Forgues et M. Jean-Claude Cassaing. Et injuste!

Mme le ministre chargé de le santé et de la famille. Elle permet, en effet, d'apporter des éléments de réponse à différents types de problèmes qui se posent aux familles. Je me contenterai donc de vous rappeler les mesures fiscales pour bien montrer la signification familiale du budget de 1987.

Deux mesures sont destinées à rétablir une neutralité fiscale pour que les familles ne soient plus pénalisées.

La décote, qui ne bénéficie actuellement qu'aux personnes seules dont l'impôt n'excède pas 4 300 francs, sera étenduc aux couples mariés. Cette disposition, en éliminant une anomalie de notre droit fiscal qui pénalisait fortement les couples mariés de condition modeste, permettra d'exonérer 3,8 millions de familles ou d'alléger leur charge fiscale. Deux millions de familles modestes ne paieront plus d'impôts et deux millions acquitteront des impôts inférieurs à 2000 francs par an. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Un couple d'ouvriers gagnant chacun 4 500 francs net par mois et ayant deux enfants ne paiera plus d'impôt. Or, en 1986, le gouvernement socialiste que vous souteniez, madame Neiertz, lui a fait payer 3959 francs. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Cet effort considérable, qui se traduit par un manque à gagner de 4 niilliards de francs, illustre magistralement la volonté sociale et familiale de ce Gouvernement.

M. Jeen-Pierre Pénicaut. Et l'I.G.F.!

Mme le ministre chargé de la centé et de la famille. Si le Gouvernement socialiste avait eu la même volonté d'équité, il aurait pu étendre la décote aux couples mariés ; or il ne l'a pas fait !

Une deuxième mesure consiste à limiter aux revenus les plus modestes l'avantage de la demi-part supplémentaire du quotient familial dont bénéficiaient les personnes isolées pour leur premier enfant à charge. La réduction d'impôt procurée par cette demi-part ne pourra excéder 3 000 francs. Les contribuables de conditions moyenne ou supérieure ayant un enfant à charge, qu'ils soient mariés ou non, seront donc traités de la même façon sur le plan fiscal. Là encore, le Gouvernement a été animé par une volonté de neutralité et a tenu compte de la situation des personnes ayant des revenus modestes. (Très : n! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

De plus, la déduction pour frais de garde des enfants sera portée de 5 000 francs à 10 000 francs par enfant de moins de cinq ans. Vous mesurez sans doute l'étendue de cet effort.

- M. Jacques Roger-Machart. En faveur des familles riches!
- M. Roné Drouin. Oui, car qui peut donner en garde ses

Mme la ministre chergé de la santé et de la famille. Le doublement du montant des frais de garde déductibles fait que l'on se rapprochera ainsi du coût réel. On est loin du replâtrage des années précédentes: 4000 francs en 1983, 4310 francs en 1984. Enfin chacun mène la politique de ses ambitions 1 (Rires sur quelques bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.) Notre politique permettra à un couple ayant des revenus mensuels de 8 500 francs et deux enfants confiés à la créche d'économiser plus de 2 000 francs.

Voilà pourquoi, madame Neiertz, j'estime que vous n'avez pas su lire le projet de loi de sinances pour 1987 et que vous n'avez pas su comprendre que notre effort portait aussi sur les familles modestes.

De nombreux députés du groupe acciailate. C'est faux, c'est faux !

Mme le ministre chergé de la santé et de la famille. Nous avons voulu faire une politique familiale qui s'ouvre à tout le monde, aussi bien aux familles modestes qu'aux autres. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Ainsi, une demi-part supplémentaire de quotient familial sera attribuée pour chaque enfant à charge à compter du quatrième, alors qu'actuellement la naissance du quatrième enfant et des enfants suivants n'augmentent le quotient familial que d'une demi-part et que seul le troisième enfant bénéficie d'une part entière. A ce sujet, j'avoue que je n'ai jamais compris cette restriction.

M. Jeen-Cloude Cascaing. L'insolence n'est pas une justification ! (Sourires.)

Mms le ministre chergé de le santé at de le femilie. Mais vous considérez sans doute que seul le troisième enfant coûte cher à la famille. Eh bien, nous, nous pensons que le quatrième, le cinquième et les suivants peut-être coûtent au moins aussi cher! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Je souligne que cette mesure bénéficiera à toutes les familles dont le revenu net mensuel est égal ou supérieur à 10 000 francs, et ce aussi longtemps que les enfants sont à charge.

Une autre mesure autorise les départements à exonérer de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur les véhicules des familles ayant au moins cinq enfants. Enfin, une dernière mesure fiscale concerne le plafond de la réduction d'impôts pour les intérêts des emprunts souscrits pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale.

Constatez, madame Neiertz, que la politique fiscale du Gouvernement en faveur de la famille est une réalité et qu'elle couvre l'ensemble des familles.

M. Pierre Forgues. C'est faux !

Mma is ministre chergé de le santé et de la femilie. C'est la raison pour laquelle je comprends votre amertume. En effet, en cinq années d'exercice du pouvoir, votre bilan en la matière est bien mince puisqu'il se limite à la demi-part supplémentaire pour le troisième enfant, à la « conjugalisation » de la déduction pour les grosses réparations, et au plafonnemient du quotient familial qui pénalise certes les gros revenus, mais surtout les familles. (Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

POLITIQUE FAMILIALE

M. le président. La parole est à Mme Georgina Dufoix.

Mme Gaorgine Dufoix. Ma question s'adresse à Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.

Seules les familles à revenus élevés vont bénéficier de vos mesures, madame Barzach. (Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. C'est faux!

- M. le préaident. Mes chers collégues, sachez écouter en silence pour être vous-mêmes écoutés en silence.
- M. Gabriel Kaspereit. Mais ils se répétent, monsieur le président.

Mma Georgina Dufoix. Cela est d'ailleurs inscrit dans la revue de presse que nous a fait parvenir Mme Barzach. En effet, au deuxième alinéa de la page 15 de cette revue, il est indiqué que votre politique est nataliste et qu'elle est destinée à favoriser les familles aux revenus élevés.

M. Juan-Claude Daiboe. Vous avez mal lu! C'est une citation tronquée!

Mma Georgina Dufoix. Je le répéte, seules les familles à revenus élevés vont bénéficier de vos mesures !

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. C'est faux !

Mma Georgina Dufoix. Demandez à ceux qui ne touchent plus la prime de déménagement ce qu'ils en pensent, madame le ministre.

Que penseront les jeunes familles qui ont des enfants rapprochés et qui vont perdre 770 francs par mois ?

Que penseront ceux qui vont perdre les prêts aux jeunes ménages ?

Que penseront les familles qui ont trois enfants et dont l'aîné vient d'avoir dix-huit ans ?

Toutes ces personnes seront juges.

Mais une politique familiale, ce ne sont pas que les prestations familiales, c'est aussi une politique du logement. Que pensent les familles dont l'A.P.L. est en train de diminuer? De cela, j'ai été juge. (Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Que penseront les familles qui constateront que des médicaments remboursés aujourd'hui à 100 p. 100 ne le seront plus demain? M. Séguin a constaté que 75 p. 100 des Français étaient aujourd'hui remboursés à 100 p. 100. Eh bien, pour moi, c'est un honneur! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Je ne doute pas que certains parmi eux commettent effectivement des abus...

M. Michei Hennoun. Quel aveu!

Mma Georgina Dufoix. ... mais estimez-vous qu'il est juste, en raison de ces quelques abus, de supprimer le remboursement à 100 p. 100 à la quasi-totalité des personnes âgées qui en bénéficient? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Michei Hennoun. Ce n'est pas sérieux !

Mme Georgina Dufolx. Madame Barzach, une politique familiale, c'eat la politique de tout un gouvernement. Je me auis done permis d'étudier votre politique familiale sous l'angle économique. J'ai pu, grâce à un travail approfondi, calculer quelle serait, dans mon département du Gard, la perte conaécutive à la suppression de certaines prestations familiales.

Ainsi la auppression de l'allocation de déménagement va-telle faire perdre 15 millions de francs à mon département...

M. Michel Hennoun. On déménage beaucoup dans ce département l Sans doute s'agit-il des élus!

Mme Georgina Dufolx. ... et celle du complément familial, 10 millions de francs. Au total, le Gard, qui compte 500 000 habitants, va perdre 4 600 millions de centimes qui jusqu'à présent étaient dépensés dans l'industrie locale et le commerce local.

Madame le ministre, pensez-vous que cette politique soit économique? Pour moi, cette politique est injuste, inefficace et antiéconomique.

Puisque nous avons entendu M. Zeller que, par ailleurs, je respecte (Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.) – pourquoi pas? – dire que la sécurité sociale avait des difficultés, je vais vous faire une proposition, madame le ministre. (Ah! sur les mêmes bancs.)

Elle est tout à fait simple : ne supprimez pas l'impôt sur les grandes fortunes et vous aurez moins de difficultés financières. (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le précident. La parole est à Mme le ministre délégué, chargé de la santé et de la famille.

Mme Michèle Barzach, ministre délégué, chorgé de la santé et de la famille. A quoi sert de répondre à des questions dont on semble ne pas écouter ou ne pas comprendre les réponses? (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Il me paraît important de rappeler la situation dans laquelle j'ai trouvé les familles en arrivant au Gouvernement. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Entre 1981 et 1986, baisse du pouvoir d'achat des prestations familiales de 6,6 p. 100.

M. André Laignel. C'est faux !

Mme le ministre délégué chargé de la senté et de la famille. Ce sont les familles nombreuses qui ont été les principales victimes de cette baisse...

M. René Drouin. Pas dans le XVIe!

Mme le ministre délégué chargé de la senté et de le famille. ... du fait notamment de la suppression de la prime au sisième enfant, de la désindexation du complément faminal et des modifications des bases de ressources.

Vous aviez même, madame Dufoix, proposé de supprimer le supplément de revenu familial, qui assure un revenu minimum aux familles de trois enfants. (C'est vrai! sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Dès juillet 1986, malgré le ralentissement de l'inflation, la première chose que nous avons faite, c'est de revaloriser les prestations familiales de 1,25 p. 100. Je le rappelle : nous avors consenti un effort global de 6 350 millions de francs.

Le plan que je viens de proposer est généreux et ambitieux. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Il est ambitieux car il se propose de répondre réellement au problème démographique actuel. Le non-renouvellement des générations est un drame. Le mot n'est pas de moi, mais du Président de la République.

Pour assurer la vitalité de la nation, pour supporter le poids des retraites de demain, il est nécessaire que les familles puissent avoir un troisième enfant.

M. André Laignel. Encore faut-il qu'elles aient eu les deux premiers !

Mme Le ministre délégué chargé de la santé et de la famille. Il ne s'agit naturellement pas de les y forcer, mais de les y aider. Or de nombreux parents désirent ce troisième enfant, mais renoncent à l'avoir pour des raisons financières et parce qu'il conduit généralement à une transformation du mode de vie des familles.

C'est donc ce troisième enfant qu'il convient d'encourager. Il est « socialement si nécessaire », selon l'expression du Président de la République devant le haut conseil de la famille en juillet 1986. Or la politique menée depuis 1981 a été complètement incohérente.

M. Jacques Roger-Machart. Et la vôtre est injuste!

Mme le ministre délégué chargé de la santé et de le famille. Elle est partie du principe que l'aide au troisième enfant passait par l'encouragement du deuxième. Personne ne contestera qu'avant d'avoir un troisième enfant, il faut en avoir un deuxième. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Le gouvernement précédent l'a appris à ses dépens bien que cela soit « bête comme chou », madame le député.

L'encouragement du deuxième enfant n'a aucun effet sur la natalité: les résultats de la politique menée entre 1981 et 1986 en sont la preuve. En 1981, les allocations familiales pour le deuxième enfant ont été relevées de façon considérable. Résultat: le nombre de naissances a diminué, passant de 800 000 en 1980 à 760 000 en 1984. Moins 40 000 l

A l'inverse, il est clair que l'encouragement du troisième enfant est efficace et répond à un besoin des familles. En 1979, le Gouvernement a affirmé clairement cette priorité en accordant un million d'anciens francs pour le troisième enfant. Résultat: entre 1979 et 1980, plus de 48 000 naissances! Vous aviez oublié ces chiffres.

L'élargissement de l'allocation parentale d'éducation répond mieux aux besoins des familles. Le troisième enfant est coûteux. Il conduit souvent la mére à cesser son activité professionnelle, ce qui diminue le revenu. L'allocation parentale d'èducation apportera un revenu substantiel: 2 400 francs par mois pendant une durée de trois ans à tous les parents qui resteront au foyer pour s'occuper de leurs enfants après avoir travaillé deux ans dans les dix années qui précèdent. On estime que 214 000 familles bénéficieront de cette mesure et pourront ainsi assumer la naissance d'un troisième enfant. Je rappelle qu'en régime plein vos mesures concernaient 50 000 familles.

Je tiens à m'élever contre la critique d'« injustice » qui a été adressée à la réforme que je propose. Etes-vous certaine que l'allocation parentale d'éducation telle que vous l'aviez créée était réellement juste? Ce n'était pas l'avis de vos amis à ce moment-là! Ainsi, une jeune femme qui avait eu un quatrième enfant le 29 décembre 1984 a cessé son activité professionnelle à l'occasion de cette naissance. Malheureusement pour elle, cet enfant est né trois jours trop tôt: l'A.P.E. lui a donc êté refusée. Cette dame qui, décidément, avait du coutage, n'a pas compris qu'elle n'intéressait pas le gouvernement socialiste (Exclamations sur les banes du groupe socialiste) et a eu un cinquième enfant. L'allocation, qui lui a été refusée, s'était arrêtée à la naissance du quatrième. Elle ne remplissait plus la condition de deux ans d'activité dans les deux ans et demi précédents.

M. Jean-Claude Casseing, C'est du niveau de France-

Mme le ministre délégué chargé de la santé et de la famille. Ce que j'ai entendu tout à l'heure n'était pas du niveau de France-Soir, mais du niveau de gens qui ne comprennent pas ce qu'on dit!

La nouvelle allocation parentale va être versée à toutes les familles qui, au printemps 1987, auront un troisième enfant de moins de trois ans, quelle que soit sa date de naissance.

Le gouvernement précédent n'osait pas dire, en 1984, aprés avoir affirmé le contraire en 1982, que le troisième enfant devait être encouragé. Il a donc cherché à favoriser le rapprochement des naissances, au motif que plus les familles vont vite, plus elles ont d'enfants; le détour était subtil.

En réalité, le doublement de l'allocation au jeune enfant en cas de naissances rapprochées était une fausse bonne mesure. Non seulement ces enfants sont contraires au but visé, mais encore ils ont conduit à des hausses puis à des baisses brutales de revenu qui gênent les familles et les déstabilisent.

Je souligne en conclusion que c'est la première fois depuis bien longtemps qu'est définie une politique familiale aussi globale, concernant l'ensemble des familles (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste), et agissant sur le plan financier comme sur d'autres plans. J'aurais aimé que vous eussiez pu dire la même chose! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Henri Emmenuelli. Le XVIe vous remercie!

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

POLITIQUE SOCIALE DU GOUVERNEMENT

- M. ie précident. La parole est à M. Etienne Pinte.
- M. Etienne Pinte. Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, vous avez lancé un plan d'emploi en faveur des jeunes afin tout à la fois d'assurer leur présence effective dans l'entreprise et de faciliter leur embauche en luttant... (Plusieurs députés socialistes se lèvent et quittent l'hémicycle. Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)
- M. André Fanton. Vous pourriez attendre que le groupe socialiste ait fini de quitter l'hémicycle, monsieur le président l
- M. Jean-Louis Goasduff. Les propos du groupe du R.P.R. génent les socialistes !
 - M. Cherlee Ehrmann. Leur attitude est lamentable !
- M. Gabriei Keapereit. Il faut reprendre la séance, monsieur le président !
- M. le préeldent. Je vous en prie, messieurs les socialistes, veuillez sortir par la gauche : ainsi M. Pinte ne sera pas gêné dans son dielogue avec M. le ministre des affaires sociales. (Sourires.)

Veuillez poursuivre, mon cher collègue.

M. Etienne Pinte. Je disais donc, monsieur le ministre des affaires sociales, que vous avez lancé un plan d'emploi en faveur des jeunes afin tout à la fois d'assurer leur présence effective dans l'entreprise et de faciliter leur embauche en luttant contre les contraintes administratives.

Afin d'atteindre ces objectifs, 4,5 milliards de francs ont été dégagés lors du vote du collectif budgétaire, au mois de juin dernier. Quatre autres milliards de francs sont prévus dans le projet de loi de finances pour 1987. Une vaste campagne de presse, relayée par de trés nombreux partenaires sociaux et économiques, a largement diffusé le contenu de ce dispositif. Vous avez fait du mécanisme d'exonération totale ou partielle des cotisations de sécurité sociale l'une des dispositions essentielles de ce plan en faveur des jeunes. Vous avez assorti ce plan d'une palette élargie de stages afin de promouvoir la formation professionnelle. Vous avez en particulier développé les stages d'initiation à la vie professionelle, d'une durée de six mois, les contrats d'apprentissage, de qualification et d'adaptation. Vous vous êtes, enfin, fixé deux objectifs complémentaires: alléger les rigidités qui pénalisent l'embauche et promouvoir de nouvelles formes d'emploi.

Après trois mois de mise en œuvre, pouvez-vous nous faire part des premiers résultats de ce plan en faveur de l'emploi des jeunes? (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.
- M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. A question précise, réponse précise !
 - M. Louis Mexendeau. C'est une question téléphonée!
 - M. Gabriel Kaepereit. Et M. Mexandeau s'y connaît!
- M. le minietre des affaires sociales et de l'emploi. Vous avez, avec vos collégues de la majorité, voté une loi habilitant le Gouvernement à définir et à mettre en œuvre un plan d'urgence pour l'emploi des jeunes. En application de cette loi, une ordonnance a été prise le 16 juillet demier, immédiatement applicable, avec, pour certaines de ses dispositions, un effet rétroactif au le mai 1986. Les moyens financiers de ce plan ont été prévus par vos soins dans le collectif budgétaire. Je suis aujourd'hui en mesure de vous annoncer que, au 30 septembre 1986, le total provisoire des jeunes embauchés dans le cadre du plan d'urgence s'établit à 397 193. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

C'est dire que l'objectif de 400 000 jeunes, que le Gouvernement s'était fixé pour la fin de l'année, aura vraisemblablement été atteint dès les tout premiers jours du mois d'octobre.

J'appelle tout particulièrement l'attention sur les performances réalisées par les formations en alternance, qui sont au cœur de notre dispositif, et pour lesquelles les taux d'insertion définitive sont les plus élevés. Ainsi, si l'on compare les chiffres de la période de mai à septembre 1986 avec ceux de la même période de 1985, on s'aperçoit que, à la faveur du plan mis en place par le Gouvernement, le nombre des contrats de qualification a été multiplié par six, celui des stages d'initiation à la vie professionnelle par trois et celui des contrats d'adaptation par neuf. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Mme Merie-France Lecuir. Présentation malhonnête!

M. le minietre des effaires eocieles et de l'emploi. Ces chiffres sont de bons chiffres, même s'ils ne vous réjouissent pas, madame. Ils sont à mettre au crédit de tous ceux qui, depuis des semaines, dans tous les départements, se dépensent sans compter pour assurer l'information des chefa d'entreprise et des jeunes concernés: responsables patronaux, syndicaux, membres des institutions consulaires, des organisations professionnelles, préfectures, collectivités locales, services de l'emploi, missions locales, A.N.P.E., Assedic, U.R.S.S.A.F. Vous en avez été les témoins, mesdames, messieurs les députés: tous se sont mobilisés pour que ce plan soit un succés. Ils méritent notre reconnaissance et noa encouragements car il reste beaucoup à faire.

Pour le seul mois de septembre, en tout cas, l'effort consenti a été considérable puisque, en septembre, ce sont 168 340 jeunes qui ont été embauchés. Cet effort a été accompagné par un plan destiné aux chômeurs de longue

durée, jeunes et adultes.

D'ailleurs, les statistiques officielles des demandeurs d'emploi pour le mois de septembre 1986 traduisent les effets positifs sur l'emploi du plan pour les jeunes, les tout premiers résultats du plan en faveur des chômeurs de longue durée et ceux de la nouvelle politique économique et sociale, désormais basée sur l'entreprise.

M. le Premier ministre a tenu à ce que soit réservée à l'Assemblée nationale la primeur des chiffres dont le détail ne sera officiellement publié qu'en fin d'aprés-midi. Je puis donc vous annoncer qu'au mois de septembre, en données corrigées des variations saisonnières, le chômage a baissé de 0,5 p. 100. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R et U.D.F.)

M. Jacques-Roger Machert. 3 240 000 chômeurs 1

M. le minietre des effaires sociales et de l'emploi. En dépit d'arrivées massives sur le marché du travail, le nombre des demandeurs en fin de mois a pu être réduit de 12 400.

Ce résultat ne doit inciter à aucun triomphalisme. Il y aura encore des moments difficiles. Il y aura encore dans les prochains mois des rechutes, des chiffres décevants. Tout ne se mettra pas en place sans difficultés. Chacun sait que le Gouvernement ne pourra être jugé que dans la durée. Mais la voie est tracée. La preuve est faite que les efforts qui sont demandés aux Français peuvent et doivent produire à terme leurs effets.

Que tous ceux qui, à un titre ou à un autre, sont impliqués dans la lutte contre le chômage en soient persuadés et redoublent d'acharnement. Le succès est à ce prix. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

FERMETURE DU CHANTIER NAVAL DUBIGEON : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

M. le président. La parole est à Mme Elizabeth Hubert.

Mme Elizabeth Hubert. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Le jeudi 9 octobre, les Nantais apprenaient que le chantier Dubigeon, l'un des plus anciens chantiers navals français, fermait ses portes, signifiant ainsi la perte de leur emploi pour 730 ouvriers, ces départs venant s'ajouter aux 1 000 suppressions de postes déjà enregistrées dans ce même chantier depuis cinq ans. Entre les mois de juillet et de décembre de cette année, ce sont 2 000 emplois dans le secteur industriel de Loire-Atlantique qui vont disparaître, faisant encore grimper les chiffres du chômage, qui atteignait pourtant déjà dans notre département 14 p. 100 de la population active.

Des mesures urgentes et véritablement efficaces s'imposent donc. A court terme, tout doit être mis en œuvre pour que le groupe Alsthom, dont dépendent les chantiers Dubigeon depuis 1983, prenne rapidement les mesures nécessaires en faveur des 730 salariés concemés, c'est-à-dire accepte non seulement le départ à cinquante-trois ans, décision déjà prise, mais aussi la possibilité que ces ouvriers soient transférés sur le aite de Saint-Nazaire ou bénéficient des congés-conversion.

Mais, à plus long terme, le département de Loire-Atlantique a besoin, monsieur le ministre, de votre soutien le plus total pour le projet de zone franche, initiative de responsables économiques et politiques de toutes tendances de la région de Nantes - Saint-Nazaire, et source d'emplois pour demain dans cette région.

Nous souhaitons non pas des subventions mais une écoute attentive de tout le Gouvernement et une aide dans les démarches entreprises, surtout en ce qui concerne le développement d'opérations financières internationales.

Votre soutien est capital pour mon département et vital pour ceux qui y travaillent ou qui veulent y travailler. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Madame le député, soyez persuadée que le Gouvernement aurait préféré trouver des chantiers compétitifs, avec des carnets de commandes remplis. Tel n'est pas le cas. La construction navale connaît à l'heure actuelle une crise européenne et mondiale. Une statistique de l'O.C.D.E. rappelait il y a quelques jours que les carnets de commandes des six premiers mois, pour l'ensemble des pays de la Communauté économique européenne, avaient diminué de près de 70 p. 100 par rapport aux six premiers mois de l'an dernier.

C'est donc une crise grave qui affecte l'ensemble des chantiers et, à l'évidence, nous n'allons pas échapper à des restructurations.

Les chantiers Dubigeon sont une filiale à 100 p. 100 de la société Alsthom. Cette entreprise connaît une sous-activité croissante, n'ayant pu renouveler son carnet de commandes. Les chiffres des pertes parlent d'eux-mêmes: 130 millions de francs en 1985, une prévision de 150 millions de francs pour 1986, c'est-à-dire une perte à peu près équivalente au chiffre d'affaires escompté.

C'est la raison pour laquelle le conseil d'administration des chantiers Dubigeon a décidé, au début du mois d'octobre, de confier l'activité restante au site de Saint-Nazaire, tout en proposant les transserts d'emplois nécessaires.

Il importe donc aujourd'hui à Dubigeon, d'une part, de mener à bien avec ses partenaires la conduite d'un plan social qui préserve les chances de reclassement des salariés, à Alsthom, d'autre part, de poursuivre sans discontinuité sur le site de Saint-Nazaire la politique d'augmentation de productivité qui, seule, assurera la pérennité de la construction navale.

Sur ce site de Saint-Nazaire, vous le savez, des commandes importantes ont été enregistrées, il y a quelques mois, qui permettent d'assurer une continuité. Il reste que cette région rencontre des difficultés. L'idée de la zone franche, c'est-àdire des franchises douanières, que permet le code des douanes, peut être un élément de réponse. Elle diffère, je le note en passant, de la notion de zone d'entreprise, caractérisée par des exonérations fiscales.

D'une façon générale, sachez que le Gouvernement est décidé à tout mettre en œuvre. C'est ainsi que le plan social est rendu possible par l'accord de branches que nous avons souhaité pour l'ensemble de la construction navale et qui a pu être conclu. Le Gouvernement consent un effort considérable pour accompagner ces restructurations auxquelles nous ne pouvons pas échapper, je le répète. Il reste à tous les partenaires concernés, à tous ceux qui sont de bonne volonté dans cette affaire, à faire en sorte que cette restructuration aoit conduite dans les meilleures conditions. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

ECHEC DU SOMMET DE REYKJAVIK : ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

- M. le précident. La parole est à M. Jacques Baumel.
- M. Jacques Baumel. Ma question s'adresse à M. le

ministre des affaires étrangéres et porte sur le sommet de Reykjavik. Au sens strict des mots, ce sommet Reagan-Gorbatchev a finalement été un échec d'autant plus retentissant qu'il n'a débouché sur aucun accord que certains espéraient et que d'autres auguraient. Immense déception, donc, à travers le monde. Mais, ce qui caractérise notre époque, c'est que, pour autant, cela n'a pas entrainé la crainte d'un retour à la guerre froide, car, pour des raisons particulières, chacun des deux principaux intéressés, peut-être à usage interne ou vis-à-vis du reste du monde, a tenté d'expliquer qu'il s'agissait en fait d'un demi-échec, d'une rencontre ratée, mais que la porte restait ouverte. Voilà qui est nouveau et intéressant. Une fois de plus, les réalités sont plus fortes que les rêves.

Premièrement, un sommet, si spectaculaire soit-il, entouré par tant de journalistes, ne peut changer en quelques heures les permanences des politiques que justifient la géographie, l'histoire et les stratégies à long terme.

Deuxiémement, quels que soient les apparences, ou les procédés qui changent, les objectifs de l'U.R.S.S. demeurent les mêmes, et on le comprend très bien.

Troisièmement, comment ne pas déplorer la tragique absence de l'Europe et de la France dans ce sommet, où une partie de l'existence et de l'avenir de l'Europe était en cause?

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. Jacques Baumel. C'est la raison pour laquelle, à y regarder de plus près, il ne s'agit pas d'une impasse qui, d'ailleurs, dissipe certaines ambiguïtés dont a joué et dont jouera encore demain l'U.R.S.S. pour séduire les opinions européennes ou l'opinion américaine par de spectaculaires propositions de paix que contredisent ses efforts intenses de surarmement.

Certes, il faut se féliciter que l'on ait parlé de quelques projets et c'est peut-être le côté positif de la conférence, qu'il ne faut pas oublier – notamment la réduction de 50 p. 100 des forces stratégiques et le problème de la disparition des euromissiles, encore que l'on revienne à l'équivoque « option zéro » qui comporte des risques sérieux que méconnaissent trop d'Européens, notamment dans son découplage avec les Etats-Unis.

En fait, c'est l'acharnement des Soviétiques à vouloir obtenir des Américains qu'ils modifient leur programme I.D.S. qui a empêché tout accord véritable et qui a provoque la rupture, ce qui confirme, d'ailleurs, l'importance de cette « police d'assurance », selon les mots du président Reagan.

Aussi, au lendemain de cette conférence ratée, je me permets, monsieur le ministre, de vous demander, devant le nouveau décor international qui est planté et compte tenu de cette déception, de bien vouloir préciser à la représentation nationale quels seront désormais les objectifs de la France, puisqu'il s'agit d'une situation qui, certes, n'est pas irréversible, mais qui va tout de même condamner pendant longtemps le monde, une fois de plus, a un duopole et à une double opposition.

Il faut que la France, par votre bouche, puisse rappeler l'essentiel de sa politique étrangère, les valeurs de sa diplomatie et sa volonté de faire prévaloir, dans un monde menacé, notre désir de défendre la liberté avec tous nos partenaires et notre volonté de paix qui s'expriment par une politique d'indépendance heureusement approuvée par la grande majorité des Français et appuyée par une force de dissuasion nationale. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.
- M. Jean-Bernard Relmond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, la présentation, dès dimanche soir, de la rencontre de Reykjavik comme un échec méritait dès ce moment-là d'être relativisée en raison même de ce que nous savions des rencontres régulières soviéto-américaines depuis mars 1985, en raison de l'intensité de ces négociations et de ces conversations dans les dernières semaines. Nous savions aussi, par les rencontres que nous avions eues à New York avec M. Shultz et M. Chevardnadze que les deux puissances étaient proches d'un accord dans certains domaines, notamment dans celui des forces nucléaires intermédiaires. Pour toutes ces raisons, l'échec devait être relativisé.

Ce qui était le plus suprenant, c'est que la déception était liée à un manque d'accord sur l'Initiative de défense stratégique. Or, c'était précisément l'un des domaines où l'on savait que les divergences et les oppositions étaient les plus profondes entre les deux puissances. Mais cela indiquait que, dans le cours de la rencontre de Reykjavik, un lien avait été réintroduit par les dirigeants soviétiques entre l'Initiative de défense stratégique et les autres domaines de négociation, notamment pelui des forces nucléaires intermédiaires.

Les informations que nous avons eues depuis lors par M. Shultz, devant l'Alliance atlantique, à Bruxelles, ou par l'envoyé du gouvernement soviétique à Paris, M. Bessmertnykh, vice-ministre des affaires étrangères, confirment la nécessité de cette relativisation. Elles montrent qu'en fait les négociations à Reykjavik ont été poussées très loin.

D'abord, sur le plan des relations bllatérales soviétoaméricaines, une relance a été décidée, et dans des domaines de pointe.

En ce qui concerne la maltrise des armements, des progrés considérables ont été faits dans plusieurs domaines. Il y a pratiquement un accord sur les forces nucléaires intermédiaires, c'est-à-dire sur les euromissiles sur la base de « l'option zéro», en incluant même des missiles de très courte portée, éventuellement, et en tenant compte, d'une certaine manière, des territoires asiatiques. En second lieu, dans cette phase, est écartée la prise en compte des forces tierces.

Le deuxième domaine où des progrès ont été faits est celui de la réduction des forces stratégiques puisque a été envisagée une réduction drastique de 50 p. 100 d'ici à 1991, et, éventuellement, l'élimination totale des armes nucléaires d'ici à 1996. Nous savons aussi qu'a été envisagée une diminution, en nombre annuel et en puissance, des essais nucléaires.

Sur l'Initiative de défense stratégique, en effet, il y a eu désaccord parce que, malgré un rapprochement apparent sur la durée d'engagement vis-à-vis du traité ABM de dix ans c'est-à-dire le traité antibalistique de défense contre les missiles - chacun est resté sur ses positions. Pendant ces dix ans, les Etats-Unis estiment qu'ils doivent pouvoir poursuivre des recherches et des essais hors laboratoire, c'est-à-dire au sens large du traité, et qu'à l'expiration des dix ans une option d'installation d'un système stratégique doit rester ouverte. Les Soviétiques, au contraire, estiment que le traité ABM, pendant ces dix ans, doit être compris dans son sens le plus strict, c'est-à-dire la recherche à l'intérieur des laboratoires, et ils excluent, à l'issue de ces dix ans, toute possibilité d'option de défense stratégique.

C'est la divergence sur l'1.D.S., c'est-à-dire le rétablissement du lien entre l'Initiative de défense stratégique et les autres domaines, qui a empêché d'aboutir sur tous ces domaines.

Quelle réflexion peut-on faire à ce sujet à ce point de la négociation?

On peut en faire deux.

La première, c'est que les deux interlocuteurs, en ayant comme point d'ancrage l'initiative de défense stratégique dans des sens différents et opposés, ont pu se permettre d'aller assez loin dans leurs propositions sans prendre la responsabilité réelle des propositions telles qu'elles avaient été avancées.

La deuxième réflexion est qu'à tout moment la rupture du lien peut être interrompue et les Soviétiques peuvent très bien reprendre séparément, comme ils l'avaient déjà fait, l'idée d'un accord sur les forces nucléaires intermédiaires, dans la mesure où c'est un accord qui intéresse certaines puissances européennes et une partie de l'opinion européenne.

Je réponds maintenant à votre question sur la position de l'Europe et de la France.

Première remarque: l'Europe n'était pas présente à la table. C'est normal, puisqu'il s'agissait de relations soviéto-américaines. Mais comme je l'ai dit mercredi dernier, la France a eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de faire valoir ses positions auprès des deux puissances, soit au niveau du Président de la République, soit à celui du Premier ministre ou à celui du ministre des affaires étrangères.

Sur les points plus précis qui découlent de Reykjavik, je dirai que nous sommes favorables à un accord sur les forces nucléaires intermédiaires, mais plus pour des raisons politiques que pour des raisons militaires: nous estimons redoutable la perspective d'une disparition totale des armes

nucléaires américaines en Europe, parce que ce serait fâcheux pour l'Alliance et que cela affaiblirait la sécurité de l'Europe, d'autant plus qu'il faut tenir compte d'autres déséquilibres, comme le déséquilibre dans les armes conventionnelles ou dans les armes chimiques. Il faut donc se souvenir que si le nucléaire n'est qu'une partie de l'équation de la sécurité en Europe, c'est certainement la partie la plus importante.

Autre remarque: à vue humaine, nous ne voyons pas la possibilité que soit dégagée une alternative à la dissuasion. Nous pouvons estimer que, jusqu'à présent, la dissuasion a bien servi la paix et assuré un certain équilibre.

Nous pouvons être satisfaits de deux choses, après Reykjavik. C'est qu'à l'heure actuelle les forces tierces n'apparaissent pas comme un obstacle à un accord éventuel de désarmement. Il en est de même d'ailleurs pour les expériences nucléaires.

En conclusion et pour répondre à ce que vous me demandiez de manière précise sur ce qui a pu être discuté à Reykjavik, je vous rappellerai que la France a clairement indiqué quelles étaient les conditions de sa participation au désarmement nucléaire. Celle-ci ne se résume pas à une réduction de 50 p. 100 des armements soviétiques et américains, car elle doit tenir compte pour sa sécurité des déséquilibres, comme je viens de le dire, des forces conventionnelles et chimiques en Europe et, notamment, des éventuels systèmes défensifs qui pourraient, dans l'avenir, être opposés à ces forces nucléaires. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et repriee de le sésnce

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures dix, sous la présidence de M. Claude Labbé.)

PRÉBIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ, vice-président

. M. le président. La séance est reprise.

2

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. ie président. La parole est à M. Marcel Bigeard, pour un rappel au réglement.

M. Marcel Bigeard. Monsieur le président, c'est av sujet du rapatriement des corps de nos soldats tués en Indochine.

M. Chirac est allé s'incliner devant les corps des leur arrivée à Roissy. Le Président de la République, M. François Mitterrand, m'a invité à la messe solennelle dite samedi dernier aux Invalides. Une messe d'une très grande valeur, d'une telle grandeur qu'il fallait être présent pour le sentir. Y assistaient M. Giraud, ministre de la défense, le chef d'état-major des armées, les chefs d'état-major des trois armes, M. Bariani, qui avait été chargé de cette mission. Et puis Mme de Lattre, Mme Leclere, ces femmes qui ont tout donné, leur mari, leur fils en Indochine. Et encore Geneviève de Galard, les rescapés, la générale Valérie André et combien d'autres, comme les capitaines d'alors devenus généraux à la retraite. Tout cela était vraiment très émouvant, croyez-moi.

Alors, si je me permets d'intervenir, c'est pour vous rappeler quand même qu'en 1945 débarquaient à Saigon la division du maréchal Leclerc, à l'époque général, et la division du général Valluy. Ces gens, qui avaient été libérer la France, se retrouvaient en Indochine, et ils sont morts. Moyenne d'âge, peut-être vingt-cinq ans. Ils auraient soixante-cinq ans maintenant. Leurs parents ne sont plus là, ils sont morts eux aussi.

Mais enfin, ce que je constate dans cette affaire, c'est l'honneur qu'on a rendu à ces anciens d'Indochine. C'est pourquoi j'étais heureux d'être présent à cette cérémonie où il y avait un certain nombre de parlementaires, dont les députés Le Pen, qui étaient assez nombreux, et bien d'autres.

M. Jacques Roger-Mechart. Que signifie cet hommage?

M. Marcai Bigsard. Là-bas, je suis sincère en vous disant cela, nous défendions la liberté. On ne fait pas vingt ans de guerre en étant un aventurier, il faut croire à quelque chose, il faut croire à une idéologie. En face de nous, on avait un Giap. Pour se battre, pendant trente ans, comme général en chef, il fallait vraiment qu'il soit soutenu par une idéologie. Moi, j'avais la mienne, c'était défendre la liberté, et j'étais conscient de la défendre.

Quand on pense à tous ces camarades qui sont morts, quand on pense aujourd'hui à ces 500 000 Vietnamiens qui sont morts en mer de Chine, quand on voit tous ces drames, tout ce peuple qui souffre, je suis fier, effectivement, d'avoir été en Indochine.

Soljenitsyne disait, et il savait de quoi il parlait: « Le monde occidental arrive à un moment décisif. Il va jouer dans l'avenir l'existence de la civilisation qu'il a créée. » Et il ajoutait: « Les démocraties sont des îles perdues dans l'immense fleuve de l'Histoire. »

Je pense que c'est vrai.

En captivité, au Vietnam, 71 p. 100 de nos camarades sont morts : pire que dans les camps nazis, tout au moins autant.

Je regrette que cette belle cérémonie n'ait été que très peu évoquée dans les journaux parisiens et locaux. C'est un devoir de ma part de parler au nom de mes camarades, parce que je sais ce qu'ils pensent. Aujourd'hui, mesdames, messieurs, quand on voit le terrorisme, quand on voit le pacifisme, quand on voit tout ce qui se passe, je dis, comme de Marenches, que nous sommes déjà en guerre subversive et j'ajoute: attention!

Cet aprés-midi, au milieu de toutes ces discussions, je n'étais pas dans cette cuvette de l'hémicycle, j'étais dans la cuvette de Dién Bién Phû!

Croyez-moi, je m'évadais, j'étais loin des claquements de pupitres. Vous me comprenez parfaitement, je n'ai jamais frappé sur un pupitre. Je crois qu'il faut l'union des démocraties, l'union du monde libre. Nous sommes très peu : vingt-quatre démocraties dans le monde, et quand on voit ce qu'on a en face de nous! La Libye, ce n'est pas une démocratie, l'Iran et la Syrie non plus. Et ce terrorisme, on sait par qui il est téléguidé. Il n'est pas question de faire la guerre à la famille Abdallah, cela va beaucoup plus loin. On a même essayé d'assassiner le pape!

Alors, je dis: attention, réveillons-nous, l'Occident, le monde libre l Je crois que les démocraties devraient s'épauler, parler le même langage. Tout à l'heure, M. Baumel parlait de l'Europe. En Europe, nous sommes 370 millions. Les Etats-Unis représentent 270 millions, l'U.R.S.S. 320 millions. Mais l'Europe est là, les pieds ballants, endormie. Elle devrait se réveiller et comprendre qu'il y a autre chose à faire.

Je ne suis plus tout jeune, j'ai soixante-dix berges, mais je me suis toujours battu pour la liberté et je suis prêt encore à le faire demain en marchant à quatre pattes! Qu'on soit de gauche ou de droite, moi, je suis au-dessus de tout ça. Ce qui compte, c'est la France, et vous le savez.

Il faut refaire l'Europe: voilà un idéal pour la jeunesse. Il faut lui redonner confiance pour que les jeunes de vingt ans croient en quelque chose. Je reçois des lettres de gamins de quatorze-quinze ans qui s'inquiètent, qui voudraient avoir un idéal. Que leur offre-t-on ? 0,1 p. 100 d'inflation, etc.

Je penae qu'il y a autre chose. Faisons l'Europe, redonnons confiance à la jeunesse, retrouvons un idéal. Moi, je ne vis que pour cela. Au cours de cent réunions à travers la France, c'est ce que j'ai crié sans cesse. La France a besoin de retrouver son âme.

J'aurais voulu demander une minute de silence; il paraît que ce n'est pas possible mais, croyez-moi, elle est dans mon cœur. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.].)

M. le préaident. Mon général, votre intervention, vous le savez, n'avait aucun rapport avec le règlement. Mais nous vous avons écouté en hommage à la mémoire des jeunes

Français qui, membres du corps expéditionnaire, sont tombés au Vietnam. Ils avaient en effet vingt-cinq ans à l'époque; ils auraient aujourd'hui notre âge.

Je pense que nous pouvons nous dispenser d'une minute de silence. Dans les temps troublès que nous traversons, nous pourrions avoir des minutes de silence quotidiennes, et même peut-être plusieurs par séance.

De votre intervention, je retiens que la présidence et, je le pense, l'Assemblée tout entière saluent la mémoire de ces morts de Dién Biên Phû et d'autres lieux en Indochine, dont les corps ont été, grâce aux efforts du Gouvernement et de M. Bariani, rapatriés en France. C'est un geste symbolique auquel l'Assemblée nationale est sensible et s'associe. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

La parole est à M. Pierre Joxe, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, je partage votre analyse et les raisons qui vous ont fait vous exprimer ainsi.

Nous pensons, nous, que les grandes commémorations nationales ne doivent pas faire l'objet de tentatives de récupération politique. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas interrompu M. Bigeard. Il traitait d'une question qui mérite le respect. C'est donc par respect pour ceux dont il parlait, et dont il a d'ailleurs été, par respect aussi pour son âge, que nous ne nous sommes pas exprimés.

Mais il faudrait prendre garde au dévoiement du rappel au règlement. C'est la raison pour laquelle je serai moi-même aussi bref et aussi sobre à cet instant précis. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le précident. Monsieur Joxe, je considére ce rappel au règlement comme tout à fait exceptionnel. Comme vous l'avez très justement observé, c'est une procédure dont il ne faut pas abuser. C'est uniquement en raison de la nature de la cause que défendait le général Bigeard que votre président a été aussi tolérant. C'est dans ce sens-là aussi que nous nous associons tous à l'essentiel de son propos.

3

LOI DE FINANCES POUR 1987

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le préeldent. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1987 (nºs 363, 395).

Avant de donner la parole à M. Fabius, je recommande aussi courtoisement que possible aux orateurs de respecter leur temps de parole. Ainsi pourrons-nous entendre les cinq orateurs principaux, un par groupe, qui sont inscrits dans la séance de cet après-midi. Il serait dommage que l'intervention de l'un d'entre eux soit repoussée à ce soir. D'avance, je les remercie.

La parole est à M. Laurent Fabius. (Applaudissements sur les bancs du graupe socialiste.)

M. Laurent Feblue. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, au moment où nous abordons cette phase de la discussion budgétaire, le Gouvernement, me semble-t-il, a l'esprit ailleurs. Il a un souci légitime, la lutte contre le terrorisme. Il a un autre souci, les tendances centrifuges de sa majorité. Cependant cette discussion devrait retenir notre attention, d'abord parce qu'il s'agit, monsieur le ministre d'Etat, du premier budget que vous présentez et ensuite parce qu'il est l'occasion par excellence – si le Parlement sert encore à quelque chose – d'examiner le bien-fondé de vos choix.

Mesdames et messieurs les députés, nommé en mars dernier, le nouveau gouvernement demandait cent jours pour qu'on le juge. Plus de deux cents jours ont passé. Je voudrais aujourd'hui, avec le début du recul nécessaire, donner, au nom du groupe socialiste, mon sentiment en quelques mots sur ces sept mois, évoquer le budget lui-même, avant de dégager quelques lignes de force de ce qui aurait dû être, dans ce domaine, un autre projet pour la France.

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous nous avez présenté, hier, une description flatteuse du bilan de la politique gouvernementale. A vous entendre, la situation s'améliore et vous, si mesuré en général, n'avez pas été économe de compliments sur vos propres résultats. Pour vous répondre il suffirait de vous renvoyer aux déclarations passées d'un homme que vous connaissez bien, M. Jacques Chirac, par exemple, à celle qu'il faisait le 26 février 1986, lorsque, s'exprimant à L'heure de vérité, il disait : « Tant que le chômage continue de se dégrader, il est inconvenant de dire que la situation s'améliore. » (Applaudissements sur les bancs du groupe soclaliste.) Or, incontestablement, le chômage s'est dégradé : il y a déjà 120 000 chômeurs de plus.

La situation n'est malheureusement pas celle que vous décrivez.

Certes, un bilan complet devrait prendre en considéfation beaucoup d'aspects. Il devrait insister sur la série de mesures négatives que vous avez retenues ou que vous projetez de prendre dans de nombreux domaines qui vont de l'éducation nationale à l'aménagement du territoire en passant par la santé, l'agriculture, les collectivités locales, la justice, la sécurité sociale, l'industrie ou la culture. Au cours de ce débat, lors de l'examen de chacun des fascicules budgétaires, mes amis du groupe socialiste analyseront cette situation en détail. Ce bilan devrait également mettre l'accent sur les hésitations et, selon moi, sur les contradictions de votre politique étrangère. Pour ma part, je me limiterai, aujourd'hui, aux deux thémes que vous avez vous-même fixés comme les objectifs majeurs de votre action, pour lesquels vous avez promis des résultats et qui sont jusqu'à présent deux échecs : l'emploi et la sécurité. (Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

- M. Jean Dosanlis. Lamentable! Restez modeste!
- M. Christian Damuynck. Vous devriez avoir honte!
- M. Laurent Fablua. Dans le domaine je le reconnais difficile, de la sécurité, vous avez, en sept mois, dû beaucoup en rabattre par rapport à vos propos initiaux. Chacun se souvient, j'imagine du fracassant: « Nous allons terroriser les terroristes l » Votre gouvernement, auparavant, avait dit aussi qu'en cent jours, ou même en trente, vous alliez réduire fortement l'insécurité. En réalité, qu'avez-vous fait ? Vous avez, je le crains, par des déclarations intempestives, sans doute favorisé les bavures; vous avez mis en cause d'une certaine façon, l'indispensable politique de prévention; vous n'avez pu empêcher le déclenchement d'un certain nombre d'attentats. Bref, je pense que vous devez aujourd'hui mieux mesurer l'injustice qu'il y avait dans vos accusations passées et la démagogie dangereuse de certains déclarations précédentes. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)
 - M. Jaan Bonhomma. Vous en donnez un bel exemple!
- M. Christian Demuynck. Vous êtes docteur és démagogie!
- M. Laurent Fablus. Votre second objectif était de dynamiser l'emploi par la confiance et de faire reculer le chômage.

Vous n'avez jusqu'à maintenant rien dynamisé. Vous avez beau gonfler pour 1987 le chiffre probable de la croissance, je pense que vous redoutez l'échec et c'est pourquoi à mon sens, vous infléchissez votre discours.

Vous n'aviez pas de mots assez durs pour dénoncer l'approche sociale du chômage : vous l'acceptez désormais. Vous contestiez naguère les chiffres officiels : vous oubliez vos critiques. Vous visiez au-dessous des 2 368 000 chômeurs de la fin février 1986 : vous projetez maintenant comme référence 3 200 000 chômeurs. L'évolution des effectifs salariaux que vous citez avec insistance remonte en fait - vous le savez certainement - à l'année 1985. Le recrutement de certains jeunes - chacun le voit dans son département - se fait de plus en plus souvent au prix du licenciement des plus âgés, licenciement que vous avez facilité.

- MM. Jean-Claude Cassing at Louis Mexandesu, Hélas l
- M. Jean-Cleude Dalbos. C'est vous qui avez inauguré cela !

- M. Laurent Fabiua. Contesterez-vous, monsieur le ministre d'Etat, que les prévisions initiales accompagnant votre budget situaient le chômage autour de 2 700 000 personnes pour la fin de 1987? Or le chiffre qui manque dans les milliers de pages que vous nous avez fournies, est le plus important de tout. C'est précisément celui du chômage!
- M. Philippe Auberger. Il n'était pas non plus dans votre budget, monsieur Fabius !
- M. Laurent Fablus. Si l'on cherche plus généralement à comparer l'état présent de notre économie avec la situation sept mois plus tôt, un certain nombre de réalités sautent aux yeux, qui ne sont pas celles que vous nous avez décrites hier avec un manichéisme certes très courtoit, je le reconnais.

Vous vous vantez, à contretemps, me semble-t-il, des résultats de votre action anti-inflation. En mars 1986, au moment où vous avez accédé au pouvoir, la différence d'inflation entre l'Allemagne et la France était tombée à zéro depuis six mois ; cette différence d'inflation se creuse de nouveau nettement. Le rythme de l'investissement industriel avait fortement augmenté en 1984 et 1985 ; la progression, malheureusement, se ralentit. Le meilleur signe de notre compétitivité, la balance de nos échanges industriels avec l'étranger, est un point crucial pour un pays comme le nôtre ; elle n'a jamais été aussi médiocre, comme les résultats publiés aujourd'hui mercredi le confirment. Quant aux taux d'intérêt qui devaient baisser, disiez-vous, à la suite de votre dévaluation, ils sont aujourd'hui à un niveau beaucoup trop fort.

Certes, on ne saurait nier les difficultés objectives. Mais vous aviez pris des engagements. Personne ne s'étonnera, dans ces conditions, que pas mal de Français, à travers leur vie quotidienne, commencent à être déçus.

- M. Chriatian Demuynck. A Toulouse, par exemple!
- M. Laurent Fabius. Bref, en matière économique et sociale, le bilan de vos deux cents premiers jours n'est pas bon. C'est dans ce contexte, monsieur le ministre d'Etat, qu'intervient votre budget. Il devrait être selon l'expression de M. Chirac que vous avez faite vôtre un budget « historique ».

Certes, un budget n'est jamais facile à bâtir, mais vous aviez des éléments pour parvenir à le préparer assez aisément : d'une part, compte tenu des mesures prises avant 1986, la prévision d'évolution des dépenses était raisonnable; d'autre part, les recettes spontanées devaient s'accroître fortement, sans hausse des taux d'imposition ; enfin, notie pays a la chance de bénéficier cette année d'un bonus d'environ 100 milliards de francs dû à la baisse des prix du pétrole et à celle du cours du dollar. De cette situation favorable, exceptionnelle d'une certaine façon, vous n'avez guère tiré parti.

Historique, la baisse des impôts sur laquelle nous avons appris que vous allez lancer une campagne de publicité ? Il y aura, en réalité, une augmentation des prélèvements obligatoires et, pour la plupart de nos concitoyens, la charge à payer sera plus lourde.

Historique, le rythme de la progression des dépenses publiques ? En réalité, une fois neutralisées les astuces comptables, les dépenses progresseront plus vite que la production intérieure.

Historique, la réduction du déficit budgétaire? Elle ne sera obtenue qu'en incluant le produit des dénationalisations, ce que, vous le savez, ni l'O.C.D.E. ni les comptes français de la nation n'acceptent de comptabiliser.

L'histoire est remplie de ces mesures prétendument historiques, qui ne sont que de petites habiletés. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

S'il n'est pas, comme vous dites, « historique », votre budget est cependant significatif, d'abord par sa dimension d'injustice.

Vous avez commence par le B.A.-BA, c'est-à-dire par supprimer l'impôt sur les grandes fortunes. Vous continuez avec l'impôt sur le revenu: plus de tranche à 65 p. 100, plus de tranche à 60 p. 100. Tout cela coûte au budget de l'Etat plus de 6 milliards de francs. Votre « clientèle » budgétaire est bien là: ce sont les 100 000 à 130 000 contribuables les plus riches de France. C'est pour ceux-là d'abord que vous avez bâti votre budget. C'est pour ceux-là que vous êtes là. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Toutefois vous vous occupez aussi des autres.

Vous vous occupez des contribuables moyens et modestes à travers la hausse des cotisations et la diminution des remboursements sociaux. Vous me direz, peut-être, monsieur le ministre d'Etat chargé des finances, que vous n'êtes pas ministre du travail et de la sécurité sociale. Cela est parfaitement exact, mais il ne vous aura sans doute pas échappé que vous appartenez au même gouvernement.

- M. Christian Demuynck. Qu'est-ce qu'il est fort | Il finira président, c'est sûr |
- M. Laurent Fablus. Vous avez reconnu, et cela vous honore, que le Gouvernement reprenait d'une main par l'augmentation des crtisations sociales ce qu'il accordait de l'autre par des allégements fiscaux. Mais vous auriez dû aller au bout de votre quête de vérité et préciser car vous ne l'avez pas fait qu'il ne s'agit pas, dans les deux cas, des mêmes catégories sociales.
 - M. Martin Malvy. Eh oui |
- M. Laurent Fablus. A celles auxquelles vous accordez de forts allégements d'impôts, vous reprenez peu par l'augmentation plafonnée des cotisations sociales. En revanche, celles auxquelles vous donnez peu par de faibles allégements d'impôts, vous leur enlevez beaucoup par une augmentation sévére de leurs cotisations. (Applaudissements sur les bancs du graupe socialiste.)

Vous pénalisez d'ailleurs de nouveau le plus grand nombre par plusieurs de vos décisions qui n'ont pas été commentées. Vous diminuez de plusieurs centaines de millions de francs les sommes prévues pour le fonds national de solidarité et pour l'allocation aux adultes handicapés, afin de traduire le changement que vous entendez réaliser du mode d'indexation de ces prestations. Vous réduisez les crédits aux associations, menaçant ainsi l'existence de nombre d'entre elles. Vous qui dites vous intéresser à la jeunesse, vous supprimez le fonds d'initiative des jeunes, le programme « jeunes volontaires », et les crédits destinés aux entreprises intermédiaires.

Quant à la réduction des crédits budgétaires dans un certain nombre de secteurs, sur qui pésera-t-elle d'abord, sinon sur les usagers les plus modestes? Dans votre attitude anti-Etat, anti-fonctionnaires, anti-public, vous oubliez trop facilement que le service public est un instrument de lutte contre les inégalités. En l'amputant, vous amputez l'égalité des chances.

Monsieur le ministre d'Etat, un budget c'est toujours un certain regard tourné vers le futur. Or, ce qui frappe dans votre budget, ce sont ses négligences envers l'avenir.

Le premier exemple, le plus criant, concerne la recherche scientifique. L'horizon y est celui du forestier et non celui des fragilités électorales. Or votre loi de finances est marquée, comme votre précédent collectif budgétaire, par l'amputation de l'effort de recherche scientifique du pays. Pierre Mendès-France d'abord, le général de Gaulle ensuite...

- M. Christian Demuynck. Ah non, pas vous !
- M. Laurent Fablus. ... avaient fort bien compris la place éminente de l'effort de recherche dans le développement de la nation.

Lors du septennat précédent, avec M. Giscard d'Estaing et ses deux premiers ministres, cet effort tomba au plus bas. Il fallut attendre le président Mitterrand pour qu'un vigoureux renouveau soit entrepris. Jean-Pierre Chevénement, Hubert Curien, moi-même et la majorité d'alors, avons cherché à aider la recherche scientifique.

- M. Christian Demuynek. Vous avez cherché, mais vous n'avez pas trouvé !
- M. Laurent Fablus. Nous avons agi pour lui donner les moyens en personnel et en matériel nécessaires. Nous avons engagé, dans ce domaine où l'horizon est lointain et la stabilité indispensable, une action continue, en particulier pour le recrutement des personnels. Seulement voilà: dans ce domaine comme malheureusement dans d'autres, vous arrivez, vous voyez et vous cassez. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Le deuxième exemple est relatif aux économies d'énergie.

La France a vécu cette année, je le disais il y a un instant, une conjoncture tout à fait exceptionnelle, où la baisse des prix du pétrole et le cours du dollar ont considérablement allégé notre facture énergétique. Chacun comprend qu'il s'agit là d'une situation particulière que les prix du pétrole sûrement, le cours du dollar peut-être, se retourneront un jour, et que notre dépendance en énergie importée demeure une des principales contraintes entravant notre croissance et donc l'emploi.

Supprimer, comme vous le faites, des centaines de millions de francs pour les crédits aux économies d'énergie, supprimer toute possibilité de déduction fiscale pour les travaux d'économie d'énergie, c'est non seulement une erreur à court terme, quand on prétend vouloir en même temps aider l'artisanat et le secteur du bâtiment, mais également, d'une certaine manière, une faute contre le futur.

Le troisième exemple porte sur l'investissement. On en aura beaucoup discuté. La majorité actuelle en aura beaucoup discuté, pour n'aboutir, si j'ai bien compris les débats d'hier, à rien.

En effet, s'agissant des investissements industriels, vous partez du principe que, mécaniquement, toute augmentation des marges des entreprises débouchera sur des investissements plus forts, lesquels à leur tour procureront davantage de créations d'emploi.

La nécessité des marges financières ne fait pas discussion entre nous ; en revanche, l'automaticité de ses conséquences est plus que douteuse. Pour de nombreuses raisons, et en particulier à cause de la faiblesse de la demande et des taux d'intérêt trop élevés qui sont pratiqués aujourd'hui, la forte reprise des investissements industriels ne sera pas au rendezvous. L'économie française est de plus en plus financière et de moins en moins industrielle. C'est un problème majeur. Tant que vous n'aurez pas contribué à résoudre ce problème, les investissements industriels décevront. Or vous faites totalement l'impasse là-dessus.

Comme, par ailleurs, vous portez de 0 à 45 p. 100 l'impôt sur les entreprises nouvelles, et comme, en termes de demande, le soutien national et international risque d'être insuffisant, votre politique en termes d'investissement industriel n'entraînera pas les résultats que vous en espérez. (Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

- M. Jean-Claude Dalbos. Vous n'avez guére réussi non plus !
- M. Laurent Fablus. Davantage! (Nouveiles exclamations sur les mêmes bancs.)
- M. Philippe Auberger. Il y a eu une baisse des investissements année après année !
 - M. Christian Demuynck. Il est amnésique!
- M. Laurent Fablus. Regardez les chiffres. Ils sont incontestables pour les investissements industriels.

Le demier exemple concerne l'éducation et la formation.

Tout se passe comme si vous vous acharniez, par des mesures petites ou grandes, contre ceux – individus ou associations – qui animent ces secteurs. Le projet de loi sur l'enseignement supérieur qui va être examiné par le Parlement est un mauvais projet.

Est-ce de votre part une incompréhension des atouts réels d'un pays comme le nôtre, qui devront de plus en plus s'appeler la compétence, l'intelligence, la formation, l'éducation? Est-ce une hostilité de principe à l'égard du corps enseignant et plus généralement des fonctionnaires? Est-ce un mépris pour l'égalité des chances, qui passe d'abord par l'école et par la formation, et qui est le vrai ressort d'une démocratie? En tout cas vous décidez là de mauvais choix, qui ne favoriseront pas l'avenir.

Peut-être me répondrez-vous, monsieur le ministre d'Etat, qu'il n'y avait pas d'autre choix. Je reconnais qu'il existe des contraintes et qu'un gouvernement ne peut pas tout. Mais je voudrais esquisser un certain nombre de contre-propositions, en dépenses, en recettes et dans l'approche d'ensemble, qui auraient été nécessaires si vous aviez voulu offrir une nouvelle chance à la France.

Côté recettes, vous n'auriez pas dû supprimer l'impôt sur les grandes fortunes. Cet impôt présente-t-il des imperfections?

- M. Michai Hannoun. Pour les œuvres d'art ?
- M. Henri Emmanueill. Vous, vous n'en êtes pas une !
- M. Laurent Fablus. Qu'on les corrige alors. Mais il y a selon nous une hypocrisie sous prétexte que cet impôt ne serait pas assez juste à le supprimer totalement, aggravant ainsi l'injustice qui vous sert à le dénoncer l
- M. Michel Hannoun. C'est vous qui l'avez créée, l'injustice, monsieur Fabius!
- M. Laurent Fablus. Nous voulons par ailieurs que ne soient pas surtaxées les classes moyennes. C'est pourquoi nous aurions souhaité le maintien des deux tranches les plus hautes de l'impôt sur le revenu avec, en revanche, un allégement plus fort de l'impôt payé par toutes les tranches.
 - M. Hector Rolland. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?
- M. Laurent Fablus. La fiscalité locale recéle de nombreuses injustices au détriment des ressources les plus modestes. Vous allez les aggraver encore en poussant par vos décisions les collectivités locales à augmenter leurs impôts. (Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)
 - M. Michel Hannoun. La C.N.R.A.C.L. !
- M. Laurent Fablus. Là aussi, par nos propositions, concernant en particulier la taxe d'habitation, nous visons à réduire ces injustices.
 - M. Philippe Aubergar. Ce n'est pas croyable!
 - M. Charles Ehrmann. Et le jour succéda à la nuit!
- ***O. Laurent Fablus. Enfin, nous proposons qu'on encourage vraiment l'investissement en réservant le taux d'imposition de 40 p. 100 aux bénéfices effectivement réinvestis.

Les plus-values de recettes ainsi réalisées, il aurait été judicieux de les consacrer, côté dépenses, à un meilleur soutien de l'économie et à la préparation de l'avenir. C'est pourquoi, parmi toute une série d'amendements, nous vous proposerons notamment de rétablir des crédits significatifs pour le développement de la recherche scientifique. Nous souhaitons que soient accrus les moyens de la filière électronique. Nous estimons insuffisante l'évolution des crédits pour l'éducation nationale et pour la formation...

- M. Hector Rolland. Cela coûte aussi cher!
- M. Laurent Fablus. ... qui doit être la priorité n° I de la nation.

Mais je voudrais aller un peu plus loin.

Il y a au départ entre nous au moins deux conceptions des choses...

- M. Hector Rolland. Oh oui!
- M. Laurent Fabius. ... et il est bon que la démocratie parlementaire permettre ce débat.

Votre gouvernement se dit « libéral ». C'est un mot magnifique, mais magnifiquement ambigu. S'il s'agit de la liberté politique, nous sommes autant, et peut-être plus, libéraux que vous.

- M. Hector Rolland. C'est à démontrer !
- M. Laurent Fablus. Mais lorsqu'on passe au domaine économique ou social, dans votre approche le « libre » jeu des intérêts, des forces, des individus constitue le chemin le plus fructueux pour chacun, alors que nous pensons, nous, qu'il faut une certaine organisation de la société,...
 - M. Hector Rolland. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?
- M. Laurent Fablua... un certain rôle de l'Etat, une certaine planification des choses, pour empêcher les exclusions de toutes sortes, que ce soit celle du pouvoir, du savoir ou des richesses.

Dans votre conception – et on le voit bien à travers ce budget – il y a ce qui est dit et ce qui n'est pas dit. Vous souhaitez, dites-vous, que l'Etat intervienne le moins possible et qu'on laisse faire chacun. Mais vous devriez ajouter : « Qu'on laisse faire les plus forts. » Vous dites : « Vive les gens qui bougent, qui nisquent, qui avancent », fort bien l Mais vous devriez ajouter – c'est ce qui ressort de vos choix politiques – : « Tant pis pour ceux qui sont bloqués dans leur case ». Vous dites : « Agissons tous ensemble. » Mais quand on regarde les faits, cela risque plutôt d'être : « Tant pis pour ceux qui sont hors jeu. »

Bref, nous redoutons que votre libéralisme ne conduise à une société d'exclusion, alors que, pour nous, selon le mot fameux de Jaurès, « la démocratie est le minimum de socialisme, et le socialisme le maximum de démocratie ». (Applau-

dissements sur les bancs du groupe socialiste.)

- M. Hector Rolland. Il faut nommer Jaurés, pour que vous applaudissiez! Vous n'êtes vraiment pas en avance!
 - M. Michel Hannoun. Le maximum d'ambiguïtés!
 - M. Philippe Auberger. C'est un socialisme du passé!
- M. Laurent Fablus. Cette différence d'approche, on la retrouve évidemment dans la discussion de ce projet de budget.

J'ai parlé de la fiscalité. Il est vrai - et personne ne le conteste - qu'à travers vos décisions en matière de sécurité sociale, vous faites un cadeau de sept milliards de francs aux l p. 100 de Français qui gagnent plus de cinq millions de centimes par mois, cependant que vous faites payer ces sept milliards aux 99 p. 100 restants. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

En fait, vous abandonnez aussi beaucoup de la lutte contre la fraude fiscale et tout cela n'est pas un hasard. C'est que vous partez au fond de l'idée selon laquelle il faudrait accepter d'être fiscalement injuste pour être économiquement efficace. Nous pensons, nous, au contraire, qu'une meilleure justice fiscale et sociale est inséparable de l'efficacité économique. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

- M. Michal Hannoun. Ce sont des mots! Et vous ne les avez jamais appliqués!
- M. Hector Rolland. Il n'en faut pas beaucoup pour vous satisfaire, messieurs les socialistes!
- M. Laurent Fabius. Une seconde différence entre nous, concrétement visible à travers ce projet de budget, concerne le rôle de l'Etat. Vous dites vouloir faire reculer partout l'Etat: suppression d'emplois publics, dénationalisations industrielles et financières, vente de T.F. 1, demain, paraît-il, prisons privées. Mais au nom de quoi, sinon d'un a priori, faudrait-il faire rimer privé avec liberté et public avec échec? Dans le même temps d'ailleurs, vous voulez et certains membres de la majorité ne me démentiront pas moins d'Etat républicain, mais plus d'Etat R.P.R. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)
 - M. Michal Berson. Cela commence à se dire en effet !
- M. Laurent Fabius. Notre approche à nous est évidemment différente. Nous défendons une société et une économie mixtes dans lesquelles le secteur privé a un rôle éminent à jouer, mais où l'Etat a aussi un rôle pour assurer notamment les solidarités nécessaires, pour permettre à chaque individu de rebondir au cours de sa vie, et à chaque région d'avoir ses chances, ...
 - M. Hactor Rolland. Il est un peu tard !
- M. Laurent Fabius. ... pour soutenir la force économique, technologique, culturelle et politique de la France dans la compétition des nations.

Un troisième terrain de différence entre nous concerne l'emploi. Vous dites croire – et vous croyez sans doute – que pour réduire le chômage...

- M. Hector Rolland. Votre chômage, monsieur Fabius!
- M. Laurent Fabius... il conviendrait d'additionner, allégement des charges, laisser-faire et précarité. Mais, ce faisant, vous ne vous donnez pas les moyens d'une croissance plus forte qui, face au bouleversement des technologies, passe par un formidable effort sur l'intelligence et le savoir, et qui gagnerait aussi à un plan européen d'impulsion de la croissance. Vous ne vous donnez pas non plus les moyens d'une

croissance plus riche en emplois, parce que vous n'envisagez pas d'autres mécanismes pour financer la protection sociale, parce que vous ne voulez pas d'une relance négociée de l'aménagement et de la réduction du temps de travail. Vous négligez enfin toute action vers un nouveau type de développement et de travail, vers lequel il faudra pourtant aller, parce que nous entrons dans une société où le rôle et la place des salariés seront d'autant plus déterminants, où la création est décisive, où le dialogue social est et sera de plus en plus fondamental, où la coupure actuelle entre l'âge de l'école, l'âge du travail, l'âge de l'inactivité sera autrement dessinée qu'aujourd'hui et où il faut dès maintenant organiser ces mutations que votre politique ne prépare pas.

Enfin, au moment où dans vos analyses vous faites tout dépendre de l'environnement mondial, vous observez passivement aon évolution alors que nous souhaitons, nous, que la France, de toute aa force, puisse peser sur lui.

M. Jean-Claude Delbos. Vous avez mis le feu et maintenant vous voulez jouer aux pompiers !

M. Laurent Fabius. L'Europe est notre vraie nouvelle frontière, mais votre politique européenne est vide. Vous êtes conscients de la précarité du système monétaire international, vous insistez à juste titre sur l'interdépendance des économies, mais vous n'en tirez strictement aucune conséquence en ce qui concerne des propositions françaises. Vous vous vantez d'avoir oublié Cancun, c'est-à-dire le tiers monde, qui est en réalité les deux tiers du monde. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Bref, votre projet de budget et plus largement votre politique souffrent de contradictions multiples.

Vous soubaitez une relance des investissements, mais le niveau des taux d'intérêts l'interdit. Vous demandez un effort à toute la nation, mais l'injustice de votre politique le freine. Vous portez condamnation de l'Etat, mais vous le confisquez à votre profit. Vous faites tout dépendre de l'environnement international, mais vous ne faites rien pour l'infléchir dans un sens qui aerait favorable à la France et au développement du tiera monde.

Messieurs les ministres, mesdames, messieurs les députés, un tout dernier mot. («Ah!» sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Sur le fond, quand on regarde qui gagne et qui perd dans ce budget, le bilan est tout à fait net. Les grands gagnants, ce sont les hauts revenus et les grandes fortunes. Les grands perdants, ce sont les classes moyennes. Et ceux qui perdent plus souvent qu'ils ne gagnent, ce sont les bas revenus. Ce n'est pas ainsi, croyons-nous, par une politique de division, qu'on obtiendra un effort uni de la nation.

C'est pourquoi si j'avais à définir, au-delà de l'actualité immédiate, le climat qui est en train de s'instaurer à l'égard du gouvernement actuel, je dirais : « un certain manque de confignce ».

M. Hector Rolland. C'est à voir !

M. Laurent Fablus. Je reconnais que les problèmes sont difficiles. Mais vous aviez fait campagne lors des élections législatives...

M. Hector Rolland. Pour vous battre !

M. Laurent Fablus. ... sur ce thème de la confiance. Les Français vous ont élus. Ils avaient espéré qu'en portant sur vous leurs suffrages vous feriez reculer l'insécurité et diminuer le chômage. On commence à s'apercevoir que ces promesses étaient vaines.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Quel cynisme!

M. Laurent Fabius. Votre budget ne contient pas de grand projet et il n'apportera malheureusement aucune réponse décisive à la lutte concrète contre le chômage.

M. Arthur Dehaine. Attendez, vous verrez !

M. Laurent Fablus. Progressivement, y compris au sein de votre majorité, le cercle de la méssance commence à se refermer sur vous. (Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Le Pen. (A ce moment, nombre de députés sur divers bancs commencent à quitter l'hémicycle.)

Monsieur Le Pen, je vous demande d'attendre un instant afin que les députés désireux de quitter l'hémicycle le fassent rapidement. Nous pourrons ensuite vous écouter dans l'ordre et le silence. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)

M. Jaen-Marie Le Pen. Merci, monsieur le président.

Messieurs les ministres, c'est la première fois que, au nom du groupe Front national, je suls conduit à présenter nos observations sur votre projet de budget. Il convient que je

fasse tout d'abord un rappel de principe.

Le consentement de l'impôt constitue la fonction essentielle, primordiale du Parlement. Parce que le budget sup-porte la mise en œuvre de la politique du Gouvernement et parce que c'est au nom du peuple que nous autorisons la levée de sa contribution, notre mission est capitale. Pourtant, nous nous trouvons de fait dans l'impossibilité de la remplir convenablement. Pire même, en acceptant d'entrer dans le débat, nous participons, somme toute, à un simulacre institutionnel, à une simulation politique. En fait, nous sommes une institution fantôme, réduite d'année en année à un rôle de figuration. La pression constante du pouvoir exécutif et plus encore des pouvoirs qui le manipulent, de la techno-structure au pouvoir syndical en passant par le pouvoir médiatique, a abouti à limiter des prérogatives pourtant éta-blies pour la défense du bien commun. Demain, plus encore qu'hier, les députés, contraints par le mode de scrutin majoritaire d'arrondissement à une permanente campagne électo-rale, ne pourront pas suivre la marche des affaires de l'Etat, ni bien sûr contrôler son administration, sans parler même d'exercer leur profession. Cela explique, sans la justifier sans doute, la conquête progressive de notre assemblée par les fonctionnaires et légitime le dépôt par notre groupe d'une proposition de loi tendant à rendre incompatibles le mandat politique et l'appartenance à la fonction publique.

Le vote du budget est donc une prérogative du législatif, mais sommes-nous encore un pouvoir législatif? Sans aucun doute non, puisque le Parlement n'a plus, en fait, l'initiative des lois, contraint qu'il est par l'ordre du jour prioritaire du Gouvernement appliqué systématiquement ainsi que par la multiplication des barrages réglementaires. L'usage abusif et répété de l'article 49-3 par le Gouvernement érige en régle ce qui aurait dû rester une exception justifiée. Nous perdons, par là même, le droit de discussion et même de vote des lois. Cela explique la considération médiocre du Parlement dans le pays. Nous la ressentons de la part de l'oligarchie technocratique quand nous sommes amenés à la côtoyer. L'incident d'hier est significatif du peu d'estime et du peu de prestige dont bénéficie notre assemblée!

Il est à remarquer d'ailleurs, mes chers collègues, que la responsabilité des députés dans la dégradation de cette institution est considérable. C'est leur complaisance, ce sont leurs renoncements qui ont permis au pouvoir exécutif et, plus encore, au pouvoir administratif d'empiéter sur ce qui est

l'élément essentiel de la défense des libertés.

Pour le budget, quelle est la réalité? Nous ne contrôlons pas le budget social - 1 000 milliards - et nous ne contrôlons qu'une infime partie des dépenses du budget national dont 90 à 95 p. 100 sont reconduits chaque année par le système des services votés.

Me permettez-vous de rappeler ce que vos amis politiques disaient pendant la campagne électorale ? « Depuis quelques années déjà, le budget social de la nation est d'un volume supérieur à celui du budget général de l'Etat. Il n'est ni démocratique ni sain que l'évolution de ces masses financières soit mal connue des Français. Dans le cadre d'un débat annuel, le Parlement devra connaître de ce budget et, comme pour les impôts, autoriser les taux maximum du prélevement social budgétaire qui pése sur les ménages comme sur les entreprises. »

Vous n'avez pas, dans ce domaine, traduit les promesses gouvernementales dans la réalité. Hier, M. d'Ornano a fait connaître son sentiment et le petit grain qui avait été semé à la commission des finances par M. Martinez et piétiné par le président de la commission des finances a fini tout de même par germer puisque M. d'Ornano nous a confié qu'il allait déposer une proposition de loi organique de contrôle. Cela comblerait un vide considérable dans notre législation budgé-

Quoi qu'il en soit, en fait, on assiste à un transfert de pouvoirs au détriment des pouvoirs institutionnels. Un état de fait – comme on dit une voie de fait – remplace progressivement l'Etat de droit. Il fallait que cela fût dit car, devant le peuple et devant l'histoire, ce ne sont ni les lobbies ni les syndicats ni les fonctionnaires qui sont responsables, mais les députés.

S'agissant des orientations de votre budget, vous avez, monsieur le ministre d'Etat, annoncé des choix prioritaires et, si l'on peut saluer l'effort que vous avez consenti au bénéfice des départements et territoires d'outre-mer, qui sont le gage de notre grandeur géopolitique dans le monde, en augmentant les dépenses d'intervention de 30 p. 100 et celles en capital de 50 p. 100, nous ne pouvons qu'approuver l'effort que vous avez fait en faveur d'un des ministères les plus dépourvus, celui de la justice, car la justice participe fondamentalement de la sécurité du pays.

En revanche, les dépenses supplémentaires de 6,8 p. 100 du ministère de l'intérieur n'ont fait que prolonger un effort qui avait été entamé par le gouvernement précédent.

Mais la sécurité publique, croyez-moi, est moins liée aux problèmes d'effectifs, qui sont chers aux syndicats, qu'à l'expression d'une volonté politique et d'un dynamisme d'emploi.

Ce n'est pas en multipliant le nombre des policiers et des gendarmes et en les faisant tourner dans la capitale que vous résoudrez les problèmes fondamentaux de la sécurité. Il faut que les forces de l'ordre soient garanties contre le dénigrement systématique, il faut qu'elles reçoivent des ordres clairs et que leurs missions soient nettement définies.

En ce qui touche l'emploi, permettez-moi d'exprimer une critique fondamentale. Vous avez, sous une forme que j'estime un peu démagogique, un peu coulée dans le moule de la mode, voulu faire un effort en faveur des jeunes. Or, en l'occurrence, les emplois dégagés pour les jeunes obligeront au dégagement de gens plus âgés. Vous avez appliqué au chômage un traitement social et non un traitement économique qui ne peut venir que d'une véritable politique de création d'emplois, laquelle exigerait bien sûr d'autres perspectives et une autre ampleur, et qui ne peut s'appuyer que sur une politique de création d'entreprises.

Faire une politique de l'emploi, ce n'est pas financer le chômage, non plus que subventionner des entreprises plus ou moins en difficulté. C'est dégager une épargne capable de s'investir de façon créative. Il faut pour cela que l'Etat luimême donne l'exemple en restreignant ses dépenses, permette à l'entreprise de faire des profits, incite les particuliers à réinvestir leur épargne et, plus encore, stimule les cadres de l'entreprise afin que ceux-ci travaillent plus et mieux.

Mais la confiance, condition nécessaire d'un déploiement économique, exigeait une décroissance massive des prélèvements. Or vous avouez vous-même dans votre document de base que leur taux n'a pas diminué. Il restera, en 1987, au taux de 45,1 p. 100 de 1986 et si l'on en croit le conseil des impôts, dans un document datant de 1982 relatif à l'I.R.P.P., avec un mode de calcul différent partant de la couverture des dépenses et intégrant de façon plus générale le déficit du secteur des administrations publiques, en termes de comptabilité publique, le taux n'était pas de 43,7 en 1982, mais de 51,7. Certains économistes vont même, comme M. Rosa, jusqu'à l'évaluer à 66 p. 100.

En fait, c'est le piétinement, c'est l'immobilisme, prévisible d'ailleurs dans le cadre de la cohabitation. J'avais employé l'image, peut-être un peu hardie, de cette charrue à laquelle un agriculteur attellerait un tracteur à l'avant et un tracteur à l'arrière pour symboliser la collaboration entre le Premier ministre et le Président de la République.

J'ai déjà rappelé à cette tribune la continuité qui s'est' manifestée, pratiquement tout au long de la Ve République, bier. avant 1981, dans le dirigisme, l'étatisme, le fiscalisme, c'est-à-dire le socialisme. N'est-ce pas M. Giscard d'Estaing, alors Président de la République, qui avait déclaré que le frontière entre le libéralisme et le socialisme passait par un taux de prélèvements publics de 40 p. 100. J'ai déjà rappelé, car le pays doit savoir où sont les vraies responsabilités, que lorsque 'M. Giscard d'Estaing avait pris le pouvoir, ce taux était de 35 p. 100, qu'il était de 42 p. 100 quand il l'a quitté en 1981 et que, somme toute, ce taux a plus augmenté sous le septennat de M. Giscard d'Estaing que sous le quinquennat, si l'on peut dire, de M. Mitterrand. C'est une justice qu'il faut rendre à ce demier. Et avec un taux de 45,1 p. 100,

je constate, monsieur le ministre d'Etat, que vous faites moins bien que M. Bérégovoy qui lui, l'a ramené de 45,6 p. 100 l'année dernière à 45,1 p. 100 cette année. C'est mesurer, je crois, à une bonne aune les affirmations de votre succès.

Dans la compétition économique internationale, l'évolution des différentiels de taux de prélèvement est un élément capital. Or, ce différentiel est, avec la R.F.A., de plus de huit points et, avec les U.S.A. et le Japon, de plus de seize points. Comme le disait Hinault: « Lemond est plus motivé que moi pour gagner le tour de France parce que lorsqu'il donne quatre coups de pédale, il en donne trois pour lui et un pour l'Etat. Moi quand j'en donne quatre, j'en donne trois pour l'Etat et un pour moi. » (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)

S'agissant de vos priorités, une réflexion particulière doit être faite sur la défense.

En fait, votre Gouvernement se borne à gérer la dérive, si je puis me permettre cette image fluviale. En vous laissant dériver, si possible en restant dans l'axe de la rivière, vous n'avez pas fait les choix nécessaires et pourtant indispensables qui sont réclamés depuis plusieurs années par l'étatmajor, non plus que défini de doctrine d'emploi.

Vous vous bornez - et c'est louable - à rattraper les retards enregistrés dans l'exécution de la loi de programmation. Mais cet effort est trés loin d'être suffisant. En fait, il ne peut être accompli dans le cadre de la continuité d'une politique socialiste car, comme l'observait M. Fabius il y a quelques instants, c'est un problème de choix. Gouverner, c'est choisir, et les options de gauche ne sont pas les options de droite. Les options marxistes ne sont pas les options nationales. Il est bien évident que c'est sur ces critères que votre politique doit être jugée.

Il faut que l'Etat remplisse sa vraie mission. Quand il ne la remplit pas et qu'en particulier il se consacre de façon exagérée et généralement ruineuse aux affaires économiques, il ne remplit pas ses missions régaliennes, qui sont celles de la défense, de la police, de la justice, de la diplomatie.

Vous savez bien que face à la menace militaire croissante qui pèse sur la liberté de la France et de l'Europe – et cette menace prend toutes les formes: nucléaire, classique, chimique, maritime, aérien, subversif – nous ne faisons pas, ni l'Europe non plus, l'effort suffisant pour assurer à la fois notre indépendance nationale, et Dieu sait si le concept a été à la mode dans notre pays, ni même notre sécurité.

Les Etats-Unis consacrent à leur budget militaire 6,6 p. 100 de leur P.I.B. Aujourd'hui, vous vous proposez d'en consacrer 3,78 p. 100. Nous sommes bien loin du compte, d'autant qu'en Europe nous sommes probablement ceux qui ont encore fait le plus grand effort mais leur solidarité avec nous et notre solidarité avec eux est, qu'on le veuille ou non, certaine.

Je pense qu'il eût fallu faire un effort au moins sur les urgences, d'abord, en dotant la défense française d'un armement neutronique qui est relativement peu coûteux et facile à mettre en œuvre, en obtenant de nos alliés européens un redéploiement stratégique dans le cadre de la sanctuanisation de l'Europe et de l'avance de nos éléments en protection de nos alliés européens.

Il faut savoir que l'assurance, en toute hypothèse, est moins chère que la catastrophe et que ce que nous devons payer annuellement pour nous protéger de l'esclavage ou de la destruction est sans commune mesure avec les pertes qui nous seraient causées.

Enfin, on pourrait espérer, comme aux Etats-Unis, un effet de croissance et un effet d'emploi dans un pays qui compte trois millions de chômeurs. J'avoue qu'avec mes compatriotes je comprends mal que nous fermions tous nos chantiers navals au moment où nous ne sommes pas capables de mettre en chantier le porte-avions nucléaire qui est considéré comme un des éléments fondamentaux de la défense de demain et de nos capacités d'intervention et de protection de nos lignes maritimes.

Il faut choisir là aussi entre vivre et mourir. « Ni rouge, ni mort », voilà quelle est notre devise. C'est encore une fois une question de volonté politique. En fait votre gouvernement n'a pas bougé; il a continué dans l'axe ancien et s'est laissé aller à la doctrine du énième sous-marin nucléaire de plus. On est mieux défendu puisqu'on a un sous-marin de plus et qu'on va en mettre un autre en cale sèche ou en

chantier. Vous pratiquez en fait la fuite en avant et on pourrait, s'inspirant de la formule que Louis XIV faisait inscrire sur ses canons, mettre sur nos submersibles: *Ultima ratio* Republicae.

En revanche, monsieur le ministre d'Etat, votre gouvernement confirme l'impasse criminelle faite depuis 1945 par tous les gouvernements qui se sont succédé sur la défense civile des populations contre les dangers de guerre chimique, nucléaire et biologique. (Applaudissements sur les bancs du groupe front nationale [R.N.].)

Trois milliards de francs inscrits à votre budget, c'est l'équivalent de ce que vous allez payer au Viet-Minh pour récupérer les corps de nos malheureux camarades. Quelle disproportion entre un acte de piété nationale et une obligation impérieuse de défense de notre pays menacé l C'est dérisoire; pis, c'est criminel.

Alors qu'un effort constant est fait par les pays les plus intelligents, les plus courageux: la Suisse, Israël, la Suède sont protégés à plus de 100 p. 100, les villes d'U.R.S.S. et de Chine le sont à plus de 60 p. 100, la France n'est protégée qu'à 0,1 p. 100. L'une de vos collègues de la majorité défendait l'autre jour devant le Haut comité de la défense civile une proposition de loi qu'elle avait d'ailleurs déposée seule, ce qui mesure en quelque sorte son isolement. Je lui disais : mais si vous croyez, comme l'affirmait M. Maurice Schumann, président du comité, que le Gouvemement est disposé à faire quelque chose, il y a un moyen de le faire savoir, c'est de faire inscrire une ligne budgétaire importante qui montre que l'on sort, dans ce domaine, de la nullité. Ne pas prendre en considération le fait qu'il pourrait se produire une guerre en Europe et que cette guerre puisse être chimique ou nucléaire, c'est s'aveugler volontairement et c'est aveugler les Français.

Pour la démographie et la famille, vous avez inscrit 4 milliards de francs, au lieu des 15 milliards de francs que suggérait d'ailleurs votre collègue M. Juppé quelques semaines encore avant les élections. Vous ne rétablissez même pas l'égalité entre couples mariés et concubins et surtout vous n'abordez pas de façon franche et claire la question du revenu maternel dont les retombées seraient considérables dans beaucoup de domaines, y compris dans celui de l'emploi. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].) Pendant ce temps, on continue de piller les caisses des allocations familiales et à travers le F.A.S. de subventionner la Sonacotra, et tout autre forme de l'immigration étrangère.

Si le budget reflète la vie nationale et les problèmes de nos concitoyens, on constate que vous avez fait, à côté de vos choix particuliers, des impasses impressionnantes dont celleci. Le problème de l'immigration, tant dans sa dimension politique, économique, sociale que budgétaire, est esquivé. A peine, au travers d'une ligne, apprend-on que 8 600 millions de francs sont le prix à payer pour la scolarisation dans le primaire et le secondaire de plus d'un million d'enfants étrangers. Ce chiffre est intéressant parce qu'il est à rapprocher de celui qui nous fut opposé avant la campagne électorale du coût global de l'immigration: 4 milliards de francs! Mais il est vrai qu'il avait été élaboré par un symposium d'élèves de première année de l'E.N.A. et que sa crédibilité économique n'était pas certaine. Il fut pourtant utilisé comme argument par un certain nombre de journalistes. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)

En fait, votre Gouvernement subit le phénomène comme une fatalité inexorable et, comme M. Stasi, il baptise vertu ce que son impuissance transforme en obligation imposée.

Pis, vous vous laissez culpabiliser, ce qui ne serait pas excessivement grave, si à travers vous, ce n'était la France qui se sentait coupable.

S'agissant du problème démographique, vous n'avez même pas esquissé les mesures d'urgence qui s'imposent dans un pays en danger de submersion et même de disparition. Alors qu'on attendait d'un gouvernement nouveau, non seulement un souffle nouveau, mais un élan tendant à vitaliser notre nation, à rendre le courage de vivre et de faire vivre, vous vous bornez à subsister, à durer.

De la même manière, vous n'avez pas remis en cause ou à l'étude notre système de protection sociale, dont le prix ne cesse de grimper vertigineusement, au détriment des investissements producteurs d'emplois et de prospérité.

Vous aviez promis, avant et pendant la campagne électorale, de rompre avec le socialisme et d'ouvrir l'ère nouvelle du libéralisme. Vous n'avez rompu avec le socialisme, ni dans la forme, ni dans le fond.

Votre budget n'est pas un budget de rupture, mais de continuité, ce qui est bien normal si l'on considére qu'avant vous, on faisait du socialisme et qu'avant M. Mitterrand, vous faisiez aussi du socialisme.

Les dépenses continuent de croître. Vous annonciez une augmentation plasonnée à 1,8 p. 100, mais elle est en fait de 3 p. 100, si on réintègre les 14 milliards attendus de la privatisation qui vont aller dans le gousser sans sond des désicits des entreprises publiques, opération que, cependant, vous continuez de baptiser pudiquement de « dotations en capital ».

Votre slogan « moins d'Etat » n'a pas atteint les structures étatiques, ni leur coût puisque, si vous diminuez les dépenses civiles en capital de 11 milliards de francs, soit une réduction de 14 p. 100, les dépenses de fonctionnement grimpent plus vite que le taux de croissance du budget.

Vous n'avez pas touché à la substance de l'appareil d'Etat et vous continuez, dans le titre IV, par les interventions publiques, à saupoudrer 324 milliards, soit le tiers du budget, au bénéfice de 8 000 attributaires, au rang desquels figurent, bien sûr, les inévitables entreprises publiques, mais aussi un certain nombre d'organisations comme « S.O.S. Racisme » ou « l'Ecole sexiste noire ». Je note que des millions de francs sont distribués à des associations douteuses – je pense que je ne serai pas contredit –, comme le Carrefour du développement. « S.O.S. Racisme » a touché 5 580 000 de francs – M. Harlem Désir peut vous dire un grand merci – sans parler d'organismes officiellement ou officieusement socialistes comme les C.E.M.E.A. et les centres Léo-Lagrange, ni même de « l'Ecole sexiste noire » que je viens d'évoquer devant vous. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)

Plusieurs députés du groupe socialiste. De quoi s'agitil ?

M. Jean-Marie Le Pen. Il n'y a dans le fond que les techniques qui changent, l'axe n'a pas changé. Les socialistes, eux, diminuaient les impôts et augmentaient les taxes; vous, vous diminuez les impôts et vous augmentez les cotisations. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].) Vous utilisez, dans le fond, les techniques de quinzaine commerciale dans lesquelles on sait bien que l'on effectue des rabais sur des prix qui ont été augmentés la semaine précédente. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.)

C'est ainsi qu'en juillet vous avez prélevé, par le truchement de ce bon M. Séguin, 0,4 p. 100 au titre de l'impôt sur le revenu et 0,7 p. 100 au titre des cotisations de retraite vieillesse. Dans le fond, vous lui avez sait saire un « petit boulot » et vous avez touché le « bénés ». (Sourires sur divers bancs. - Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)

M. Jean-Claude Gaudin. M. Balladur n'était pas d'accord !

M. Jean-Marie Le Pen. En résumé, monsieur le ministre d'Etat, vous n'avez pas diminué les prélèvements nationaux alors que les impôts locaux continuent de flamber. Leur augmentation a été de plus de 11 p. 100 en dix ans avec même une pointe de 18,7 p. 100 en 1984. Je crois que c'est un fonctionnaire de notre assemblée, M. Klein, qui a écrit à la Documentation française un ouvrage consacré à ce sujet, dans lequel il parle d'explosion des impôts locaux. En ce qui nous concerne, après que les présidents U.D.F. et R.P.R. de régions – mais je me trompe peut-être – se sont réunis pour envisager des augmentations d'impôt, de 20 à 80 p. 100, nos élus régionaux ont reçu la consigne de s'opposer, dans tous les conseils régionaux, à toute augmentation de dépenses.

Encore que les grains, surtout aujourd'hui, monsieur le ministre d'État, commencent à monter à l'horizon, l'environnement économique international, de votre propre aveu, est relativement favorable. Les rentrées fiscales sont très bonnes, la baisse des prix du pétrole, du dollar et des matières premières, mais pour combien de temps? fait économiser beaucoup d'argent à l'industrie et aux ménages. je le repète: les rentrées fiscales seront bonnes au titre de l'impôt sur le

revenu et de l'impôt sur les sociétés. C'est pourquoi votre affirmation de générosité, par la redistribution de 27 milliards de francs sur 90 milliards, est peut-être un peu abusive.

Vous n'avez donc pas procédé à une baisse des prélèvements globaux et, cependant, vous annoncez une baisse de la fiscalité: 15 milliards pour les ménages, 12 milliards pour les entreprises. Et vous avez ramené les taux maximaux de 60 à 58 p. 100 pour l'I.R.P.P. et de 50 à 45 p. 100 pour l'impôt sur les sociétés. Mais qu'est-ce que cela par rapport à la révolu-tion fiscale qui est en train de secouer l'Amérique et qui, demain, balaiera le monde? Permettez-moi de vous rappeler - et c'est un sujet dont j'ai souvent parlé avec son promoteur, le sénateur californien Jarvis - que ce qui s'est passé il y a dix ans aux Etats-Unis est allé tout à fait à l'encontre de ce qu'avaient prévu les théoriciens de l'économie, ceux qui convenaient du côté inéluctable de la progression des prélèvements obligatoires. Grâce à une procédure, dont d'ailleurs le Front national a demandé en quelque sorte l'institutionnaisation dans notre pays, à savoir le référendum d'initiative populaire, sur la base de la «proposition 13» qui a obtenu une majorité, la Californie a pu limiter le poids des impôts locaux extravagants qui lui étaient demandés. C'est à partir de là que sont nés les « reaganomics ». En effet, l'exemple de la Californie a été suivi par d'autres Etats. Pourquoi? Parce que l'expérience a prouvé qu'en diminuant la pression fiscale l'argent ainsi économisé s'investissait, que l'on obtenait à un niveau supérieur de prospérité une masse fiscale supplémentaire après, c'est évident, quelques mois de difficultés qui avaient en effet vu restreindre les dépenses des organismes secondaires, mais perdurer celles des organismes principaux.

Et c'est ce mouvement qui n'a cessé de s'étendre aux Etats-Unis pour aboutir à la réforme E.R.T.A. qui, en trois ans, a abouti à réduire globalement la pression fiscale de 23 p. 100. Tout cela a abouti à un phénomène qui passe presque inaperçu en Europe, alors qu'il est d'une importance capitale : le paraphe par M. Reagan, le 29 septembre dernier, de l'acte de révolution fiscale après son adoption par le Congrés et par le Sénat.

Cette révolution fiscale, vous la connaissez. Je ne vais pas vous faire l'injure d'imaginer que vous l'ignorez. Mais il est nécessaire que le pays la connaisse. Cette révolution fiscale ramène en effet le taux maximum de l'impôt sur le revenu à 28 p. 100, tandis que celui des sociétés est ramené à 34 p. 100 et celui des P.M.E. à 15 p. 100.

Or ce sont le P.M.E. qui, aux Etats-Unis, ont assuré le remplacement des emplois disparus en raison de l'obsolescence des industries lourdes, en particulier du Nord-Est, et créé plus de 6 millions d'emplois nouveaux. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)

Les conséquences probables de cette révolution dans le pays le plus important et le plus riche du monde sont encore incalculables, mais elles seront assurément considérables, d'autant qu'elle entraîne déjà derrière elle de grandes nations: les Canadiens, déjà associés à ces études dans le cadre de la commission Carter, les Allemands, les Anglais, les Japonais.

Un aspirateur géant se prépare à pomper la matière imposable, les capitaux, les bénéfices, les cerveaux, pendant que notre niveau de vie d'anciens riches continuera à pomper vers nous les masses affamées du tiers-monde.

Cette aspiration sera utilisée dans les deux sens. D'une part, les sociétés américaines ayant des filiales en France essaieront de domicilier leurs pertes en France, pays où le taux de l'impôt prélevé sur les sociétés est de 45 p. 100, et leurs profits aux Etats-Unis, pays où le taux de l'impôt n'est que de 34 p. 100. Un même bénéfice, s'il est imposable aux Etats-Unis au lieu de l'être en France, fera une économie d'impôt de 11 p. 100.

Les entreprises américaines, grâce à cette réduction de la charge fiscale, vont retrouver une compétitivité accrue sur les marchés étrangers. Quant aux entrepreneurs français qui ont toujours trouvé le marché américain très attrayant en raison de son ampleur et l'attitude des consommateurs, ils risquent d'être tentés par les sirènes de la révolution fiscale.

Alors, qu'allons-nous faire face à cela ?

Le prix des transferts augmentera considérablement. Si vous n'emboîtez pas le pas immédiatement vous serez obligé d'aggraver les mesures de répression, d'ailleurs inefficaces et impuissantes. Or vous nous proposez, monsieur le ministre d'Etat, de réduire notre taux maximum de 58 à 50 p. 100 en trois ans. Votre politique fiscale témoigne non seulement d'un grave retard économique, mais aussi d'un grave retard méthodologique.

La foule de déductions, d'aides, de crédits d'impôt, qui sont des dépenses fiscales, de mesures dérogatoires, qui compliquent notre législation ont été balayées par le président Reagan. Lui, a allégé et en même temps simplifié.

Vous avez pourtant eu raison, contre M. Barre et ses amis, de ne pas pratiquer les aides fiscales à l'investissement. En effet, si celles-ci avaient été efficaces, depuis vingt ans qu'elles sont pratiquées, ça se saurait et la province française fleurirait d'entreprises et d'usines, ce qui n'a pas été le cas. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)

Mais je crois que la querelle qui vous est faite là par vos alliés est une querelle de pure forme, pour affirmer en quelque sorte un certain souci d'indépendance à l'égard de votre gouvernement.

Vous avez sacrissé à la mode, monsieur le ministre d'Etat, en associant - mais je crois que le propos était juste - les droits de l'homme à la fiscalité. Aujourd'hui, l'impôt est devenu en effet un moyen d'assujettissement toujours plus pesant, plus contraignant, plus exigeant, un véritable moyen confiscatoire quelquesois. La commission Aicardi, que voua avez eu raison de créer, de consulter, vous avait proposé cinquante-deux mesures de protection du contribuable. C'est dire en quel état de danger se trouvait le matheureux contribuable face à l'arbitraire administratis. Vous n'en avez retenu que neus, dont, et je m'en sélicite, celle de mon collègue Martinez, sur l'égalité des chances entre le contribuable et l'administration devant le contentieux. J'attendrai le printemps, pour voir s'il y a d'autres hirondelles.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Ce sera fait à l'automne.

M. Jean-Marie Le Pan. Tant mieux, des hirondelles d'automne sont, je crois, un bon présage. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.].)

En ce qui concerne l'article 57, qui règle le droit de perquisition domiciliaire en matière fiscale, je constate que vous faites même moins bien que les socialistes et que vous vous exposez, une fois encore, à la censure du Conseil constitutionnel. Espérons que vous retiendrez dans ce domaine l'amendement présenté par nos collègues.

En fait, votre système fiscal, malgré ses réformettes, demeure archaïque, injuste et pour tout dire, liberticide, car en ne prenant que quelques exemples, on mesure le travail titanesque qui resterait à accomplir.

En fait, nous nous trouvons en 1788, et permettez-moi d'en donner quelques exemples.

D'abord, le drame de la transmission successorale des entreprises. Une fois n'est pas coutume, je voudrais citer ce qu'en disait l'année dernière, M. Pierret, alors rapporteur général:

« Le sujet ne peut être ignoré quand on sait, à titre d'exemple, que 10 p. 100 des fermetures d'entreprises ont pour origine un problème de succession, ce qui signifie qu'en 1982 plus de 3 000 entreprises ont disparu pour des raisons qui tiennent à l'impossibilité d'assurer une transmission de l'outil de production dans des conditions convenables. Selon diverses estimations, le quart des entreprises de 50 à 999 salariés employant au total plus de 6 millions de personnes auront changé de propriétaires pour des raisons d'âge d'ici à 1990. »

M. Christian Pierret. Excellente lecture !

M. Jean-Merie Le Pen. S'agissant de la taxe professionnelle, en septembre 1983, le Président de la République l'a qualifiée d'impôt imbécile. M. Chirac, qui s'étonne assez souvent lui-même, y compris dans cette occurrence d'en être le père putatif, a emboîté le pas dans le registre de l'autocritique involontaire. Et il est vrai que c'est un impôt stupide. Il a été inauguré en 1975, en plein début de la crise. Or il frappait à la fois les investissements et l'emploi. Il pénalisait les exportations et favorisait les importations. Mais une fois constatée l'imbécillité, d'une façon en quelque sorte générale, rien n'a été fait. Pour 1987, douze ans plus tard, alors que nous connaissons une crise grave des investissements et

trois millions de chômeurs, vous vous bornez à transférer 5 milliards de l'impôt local au budget général. Laissez-moi vous dire à ce propos que la rédaction de l'article 3 est absolument illisible et apparaît comme un galimatias administratif totalement incompréhensible. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].) C'est ce que l'on pourrait appeler « la plume de bois » l

Quant au secteur des services, vous le surimposez, alors qu'il a été le levier du renouveau de l'expansion américaine, et vous le faites par le biais de la taxe sur les salaires. En fait, vous n'intégrez pas les perspectives de la révolution technologique et les formidables transformations qu'elle va entraîner dans les structures de l'activité humaine et dans l'équilibre des forces de production.

Mais puisqu'il faut sortir de cet imbroglio fiscal qu'est notre système, il faut bien commencer par quelque chose, et nous faisons une proposition. Nous ne nous bornons pas à critiquer. Nous suggérons de retenir la proposition de notre collègue Martinez de suppression de l'impôt sur le revenu étalée sur cinq ans. Pourquoi ? Pour des raisons numériques, parce que c'est un impôt qui touche un grand nombre de contribuables, moins l'année prochaine que cette année – 13 millions –, pour des raisons budgétaires, parce que, alors que la T.V.A. représente 42 p. 100 des recettes, l'I.R.P.P. n'en représente que 18,7 p. 100, et pour des raisons économiques, parce que c'est un impôt démotivant : non seulement il pénalise les locomotives de l'économie, mais aussi le risque, l'imagination, le travail, le succès.

Kaldor lui-même, l'économiste travailliste qui vient de mourir, affirmait sa préférence pour l'impôt sur les dépenses par rapport à l'impôt sur les revenus.

M. Edmond Alphandéry. Ce n'est pas incompatible!

M. Jean-Marle Le Pen. Enfin, politiquement et moralement, cet impôt déclaratif permet l'inquisition, le droit au contrôle, le droit de communication, la demande d'éclaircissements, la demande de justifications, la vérification approfondie de la situation fiscale d'ensemble et jusqu'à ce que l'on croyait définitivement aboli depuis la guerre, la perquisition à domicile.

En fait, monsieur le ministre d'Etat, nous voulons, avant qu'il ne soit trop tard, ouvrir devant le pays, dans un grand débat national, le dossier de la fiscalité française, et nous voulons forcer votre administration à diminuer les dépenses en commençant par diminuer ses recettes, comme le fit la fameuse « proposition 13 » dont j'ai parlé tout à l'heure. C'est que notre philosophie de l'Etat nous porte à le faire.

Nous ne sommes pas anarchistes. Nous savons que l'Etat est nécessaire. Nous le voulons fort et respecté dans ses fonctions régaliennes de défense, de police, de justice, de diplomatie. Mais nous voulons réduire son domaine d'activité partout où il fait tout plus cher et généralement plus mal que tout le monde. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)

Il y a trente ans, monsieur le ministre d'Etat, j'étais à cette tribune, jeune député de Paris porté par la vague de réaction populaire des commerçants, artisans et chefs de petites et moyennes entreprises contre l'augmentation effrénée – déjà l – de la pression fiscale. Or ces braves gens avaient plus d'intuition économique dans leur tête d'épicier que toutes les têtes d'œuf de la technocratie. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].) C'est eux qui avaient raison et, trente ans plus tard, ils sont vengés par la révolution fiscale américaine. Hélas l chez nous, ce n'est pas Mitterrand qui s'est converti au libéralisme, mais Poujade qui a rallié le socialisme. (Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.)

Ce n'est pas, comme on le croit trop couramment dans votre ministère, rue de Rivoli, le contribuable qui est au service de l'Etat, mais l'Etat qui est au service des citoyens. L'Etat n'a pas à contrôler l'argent des citoyens. Tout l'argent gagné en France l'est par les citoyens. Ce sont eux qui ont un droit de regard sur l'argent, leur argent, même quand il est dans la poche de l'Etat.

Permettez-moi d'emprunter au président Reagan cette phrase qui fit balle au moment de sa première campagne électorale : « Je veux que l'Etat descende de mon dos et qu'il sorte sa main de ma poche. » (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)

En fait, vous n'avez pas changé, et vous avez bien des excuses, car la vie politique a aussi ses rites et ses symboles. Les rois allaient à Reims, M. Mitterrand, lui, est allé au Panthéon.

Dans votre programme, vous aviez proposé une mesure symbolique très importante: le transfert du ministère des finances hors le Louvre, où l'attache une formidable tradition séculaire et sanglante car, monsieur le ministre d'Etat, d'Enguerrand de Marigny à Semblançay, sur treize ministres des finances, onze moururent pendus par décision de justice, un assassiné et l'autre banni. Mais, surtout, de ces murs augustes suinte une espèce d'autorité tyrannique et, en fait, vous avez refusé le symbole parce que vous avez refusé le changement. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)

Le temps est venu pour moi de conclure et de porter en une formule un jugement clair sur votre projet de budget. Permettez-moi de le faire d'une manière originale qui, une fois n'est pas coutume dans cette enceinte austère, mêle politique et culture populaire, et parce que, comme le chante Michel Sardou, « c'est moins désespérant en chantant »:

(M. Le Pen conclut en chantant.)

« Mitterrand est roi, Chirac est sa reine « C'était pas la peine, c'était pas la peine « C'était pas la peine assurément « De changer de gauvernement. »

(Mme et MM. les députés du groupe Front notional [R.N.] se lèvent et applaudissent longuement.)

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, de nombreux orateurs de mon groupe ont déjà exposé leur opinion à cette tribune et, en tant que porte-parole de l'U.D.F. dans la discussion budgétaire, je n'étonnerai personne, au point où en est arrivé le débat, si j'annonce que le groupe U.D.F. votera, monsieur le ministre d'Etat, votre budget.

M. Philippe Auberger. Très bien l

M. Edmond Alphandéry. Je n'étonnerai personne non plus si je dis que, tout en approuvant pleinement les grandes lignes de ce projet de loi de finances, nous avons des suggestions à faire.

Ce matin, monsieur le ministre délégué, je vous ai écouté lorsque vous avez répondu aux orateurs: vous avez déclaré que cette discussion au sein de la majorité était utile et même souhaitable. C'est pourquoi je vais exposer notre façon de voir les choses pour apporter notre contribution au redressement du pays.

Pour bien faire comprendre nos préoccupations, je voudrais mettre en préambule l'accent sur trois caractéristiques de l'environnement dans lequel ce projet de loi de finances nous est présenté. Elles se résument en un retournement, un décalage et un paradoxe.

Le retournement, c'est celui de l'environnement international. La conjoncture aux Etats-Unis est incertaine. Le Japon a connu pendant deux mois consécutifs, en juillet et en août, une baisse de sa production industrielle. Le prix du pétrole, qui était tombé en début d'année à son niveau des années cinquante, est en train de remonter. Cette curieuse embellie qui devait guérir notre économie en ce début d'année est déjà dernière nous.

Voilà qui est donc parfaitement clair : il ne faut désormais plus compter que sur nos propres forces pour nous relever.

Deuxième constat : un décalage. L'écart entre la France et l'Allemagne ne se résorbe pas.

M. Henri Emmanuelli. Il s'agrandit l

M. Edmond Alphandéry. Depuis 1982, notre principal partenaire assainit son économie en profondeur. Cet effort, nous l'accomplissons, en ce moment, à notre tour. Mais l'Allemagne fédérale a une longueur d'avance sur nous.

Si nous voulons éviter de nous faire distancer, nous devons effectuer un véritable sursaut. Car attention à la suprématie de l'Allemagne fédérale en Europe! Le système monétaire européen a tendance à devenir une zone mark. Vous le savez bien, monsieur le ministre d'Etat, puisque vous souhaitez faire baisser les taux d'intérêt en France et que le refus de la Bundesbank de faire le premier pas vous l'interdit.

La domination de l'Allemagne sur l'Europe est pour nous, j'y insiste, inacceptable. La construction européenne, à laquelle nous sommes trés attachés, repose sur le double piller franco-allemand. Que l'un des deux pillers s'affaiblisse, et tout l'édifice européen sera remis en cause.

Donc nous devons relever le défi allemand, et pour cela je le répète nous ne pouvons compter que sur nos propres forces.

M. Charles Ehrmann. Très bien!

M. Edmond Alphandé.... Or, pour y parvenir - et ce sera mon troisième constat - ... tre économie est dans une situation apparemment paradoxale. Jamais les Français n'ont été aussi riches. Et pourtant jamais, au XXº siècle en tout cas, notre pays n'a comptabilisé un taux de chômage aussi élevé. Le sous-emploi serait-il la maladie incurable de nos sociétés post-industrielles ? Trop de Français s'y résignent.

Rien n'est plus faux, pourtant. Le Japon ne connaît-il pas le plein emploi? Un fait est là, en revanche : la France ne résorbe pas encore son chômage alors que dans nombre

d'autres pays la situation s'améliore.

La vérité est que nous ne devons rechercher dans l'environnement international ni une planche de salut lorsqu'il s'améliore, ni un alibi commode lorsqu'il se détériore.

La vérité est qu'à un moment où nous ne pouvons compter que sur nos propres forces pour effectuer un véritable sursaut, nous avons un problème spécifiquement français à résoudre.

Pour cela nous devons d'abord bien connaître nos faiblesses. Elles se résument à deux propositions, que j'ai entendues hier de votre bouche, monsieur le ministre d'Etat: notre économie est trop bureaucratisée; notre secteur productif a perdu de sa vitalité.

Notre économie est trop bureaucratisée. C'est une évidence. L'économie de marché n'y exerce pas suffisamment ses effets bienfaisants. Vous en êtes d'ailleurs parfaitement conscient, monsieur le ministre d'Etat, puisque depuis le 16 mars vous avez décidé de rompre avec ce fâcheux mouvement d'étatisation rampante.

La privatisation, la suppression des contrôles économiques, en particulier sur les prix, le freinage des dépenses publiques, la réduction des déficits publics, en un mot la «libéralisation» de l'économie, telle était la première réforme à mettre en œuvre, et vous avez raison de dire qu'aucun grand pays n'est allé aussi vite, aussi résolument dans la direction de la liberté économique.

J'ajoute que l'amorce de désengagement de l'Etat ne sacrifie pas l'essentiel. Nous relevons en particulier, dans le projet de budget de 1987, la progression des moyens budgétaires en faveur de la défense, de la sécurité et des familles.

Nous vous félicitons du redéploiement des effectifs de la fonction publique, qui conduit à une baisse significative de 26 000 emplois publics. Monsieur le ministre d'Etat, votre politique est claire : un Etat mieux géré, plus économe et recentré sur ses missions fondamentales.

Nous vous approuvons d'alléger l'emprise de l'Etat sur le marché financier par une baisse substantielle du déficit budgétaire, ramené de 145 milliards à 128,5 milliards.

Vous modernisez, et nous vous approuvons aussi, notre fiscalité agricole, suivant en cela largement les suggestions que nous vous avons faites au printemps lors de l'examen du collectif budgétaire.

Le changement de cap est donc là. Il est conduit avec maîtrise. Les Français l'acceptent et vous approuvent.

Notre économie est trop bureaucratisé, nous l'avons vu. Votre action sur ce premier point est excellente. Mais notre économie a aussi perdu de sa vitalité, et je crois qu'il ne faut pas craindre de voir les choses en face.

Certes, à survoler superficiellement 1986, cette année paraît être celle du redressement.

D'abord, l'inflation semble maîtrisée. Avec un rythme de 2,3 p. 100, elle devrait être - vous l'avez dit, et c'est exact - au taux le plus bas depuis vingt ans.

Le commerce extérieur, au rouge en 1985...

M. Henri Emmanuelli. Allons ! Allons !

M. Edmond Alphandéry. ... passe au vert cette année. Notre balance des paiements courants devrait dégager un excédent de quelque 30 milliards de francs.

Ensuite, les marges bénéficiaires des entreprises s'améliorent rapidement grâce, en particulier, à une modération salutaire des salaires.

Enfin, le pouvoir d'achat des ménages, lui aussi, progresse. Apparemment, donc, tout irait pour le mieux. Mais alors, pourquoi n'assistons-nous pas parallélement à une décrue durable du chômage? Parce que l'état de la façade est une chose, celui des fondations en est une autre.

Ne succombons pas à l'illusion des indices. Comme nos partenaires, nous bénéficions d'un allégement considérable de notre facture pétrolière. Même si la politique économique que vous conduisez depuis le 16 mars, monsieur le ministre d'Etat, exerce des effets positifs incontestables, il faut bien reconnaître que la baisse du prix du baril de pétrole explique aussi l'embellie des indices.

Méfions-nous de cette amélioration artificielle. Ne jugeons pas l'état du patient sur sa mine. Nos partenaires bénéficient

de la médecine au moins autant que nous.

Ne regardons pas seulement la façade, observons les fondations. C'est alors qu'apparaît – Jacques Chirac l'a encore souligné récemment – une inquiétante dégradation de notre compétitivité qui ressort clairement des chiffres de notre commerce extérieur. Nos ventes de produits manufacturés s'essoufflent et nous perdons des parts de marché.

Cet affaiblissement de notre compétitivité a trois origines: Premièrement, une consommation trop forte au détriment de l'investissement et de l'épargne. Je rejoins sur ce point les chiffres qui ont été donnés hier par Michel d'Ornano, président de la commission des finances. L'investissement des entreprises représentait en moyenne 13,3 p. 100 du revenu national sur la période 1970-1974. Il n'était plus que de 10,4 p. 100 en 1984-1985. Les capacités de production du secteur productif sont insuffisantes pour répondre à toute pression de la demande. L'épargne nette des ménages a chuté de dix points, selon les chiffres de l'I.N.S.E.E., de 1973 à 1985. En quelques années, les Français ont perdu le goût de l'épargne qui avait fait la force de notre économie aprés la guerre. L'économie française est progressivement devenue une économie de consommation.

Deuxième raison de notre manque de compétitivité: le sacrifice du futur s'aggrave sous le poids du passé. Durant la législature socialiste, l'Etat français a vu la charge de sa dette multipliée par quatre. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Quant aux charges d'intérêts payées par nos entreprises, elles sont en France d'un montant double en proportion du chiffre d'affaires de celles qui sont observées en Allemagne fédérale.

Enfin, troisième raison de notre manque de compétitivité: un poids excessif des contributions obligatoires. Avec 45,6 p. 100 de prélèvements obligatoires, la France – vous l'avez souligné vous-même hier, monsieur le ministre d'Etat – est loin en tête des sept grandes puissances industrielles. Mais ce qui est au moins aussi inquiétant que cette évolution, c'est le poids des cotisations sociales. Or ce poids, qui pése sur le coût du travail, ne cesse de croître. Il a gagné trois points en dix ans, alors que les impôts d'Etat, eux, en ont perdu six.

Economie de consommation, poids excessif des dettes et des prélèvements obligatoires, si l'on ajoute à ces déficiences structurelles la profonde crise - et vous permettez à l'universitaire que je svis de le dire à cette tribune - qui agite notre système de formation et qui apparaît dans son inadéquation au marché du travail, inadéquation dont le chômage des jeunes, très élevé, est le meilleur indice, on voit que toutes les conditions ont été malheureusement réunies ces dernières années pour que le capital comme le travail remplissent de moins en moins bien leur rôle dans la création des richesses. C'est alors que l'on dévale la pente du déclin.

La France qui, traditionnellement jusqu'à la fin des années 1970, avançait plus rapidement que ses partenaires, y compris souvent même que l'Allemagne fédérale, a les plus grandes difficultés aujourd'hui pour rejoindre le rythme de croissance de son voisin.

Faut-il vraiment revenir sur les causes de cette situation? Il y a les choes pétroliers, bien sûr, mais il y a aussi la gestion socialiste. Il n'est pas dans mes intentions de rouvrir une polémique sur des événements passés. Mais au moment où l'opposition – et M. Fabius encore tout à l'heure – n'hésite

pas à critiquer avec une certaine véhémence l'action du Gouvernement, il est utile de rappeler en toute sérénité les responsabilités des uns et des autres.

En 1980, l'économie française avait des points faibles et des points forts. Cinq ans plus tard, ses points faibles, c'està-dire un poids excessif des cotisations sociales et un certain archaisme dans nos structures financières et industrielles, sont toujours là et la tendance à l'inflation n'est malheureusement pas vaincue en profondeur.

M. Françoia Loncie. Et vos résultats ?

- M. Henri Emmenuelli. Allons, monsieur Alphandéry 1 Ce que vous dites n'est pas correct l
- M. Edmond Alphandéry. Mais les points forts, où sont-ils aujourd'hui ?

Il y a six ans, nos finances publiques étaient équilibrées. La France de Raymond Barre avait, tous les chiffres le prouvent, la gestion financière la plus saine de tous les pays occidentaux. En 1986, monsieur le ministre d'Etat, les déficits publics sont l'un de vos problèmes majeurs, et nous savons les difficultés que vous avez rencontrées pour réduire le déficit de 17 milliards.

Pendant la période, 1978-1980, il faut savoir aussi que nos investissements productifs avaient amorcé un vrai redémarrage. La chute catastrophique – l'adjectif est celui qui convient – qui a suivi est l'une des raisons principales du retard que nous subissons aujourd'hui.

- M. Henri Emmenuelli. C'est faux ! D'où sortez-vous ces statistiques ?
- M. Edmond Alphandéry. Quant à notre commerce extérieur, qui se souvient qu'en 1980, dernière année du septennat de M. Giscard d'Estaing, la France exportait plus de biens que le Japon?
- M. Albert Brocherd. C'est vrai! La France était le troisième exportateur du monde l
- M. Edmond Alphandéry. Pour les seuls services, c'est-àdire l'assurance, les opérations bancaires, etc., nous rivalisions avec les Etats-Unis eux-mêmes, c'est-à-dire que nous étions pratiquement les premiers dans le monde.

En cinq ans, la perte de compétitivité a été si considérable que nos exportations représentent maintenant les deux tiers seulement de celles du Japon.

- M. Hanri Emmanualli. Peut-on avoir les chiffres de 1974 à 1981 ?
 - M. Charles Ehrmann. Mais vous les avez !
- M. Edmond Alphandéry. Je vous les donnerai, monsieur Emmanuelli.
 - M. Hanri Emmanualli. Donnez-les maintenant !
- M. Edmond Alphandéry. Tel est le triste bilan je le dis honnêtement - de l'expérience socialiste : les points forts ont disparu, les points faibles, eux, sont toujours là.

Chocs petroliers, donc, expérience socialiste, mais aussi désinflation. La troisième raison de nos problèmes est trop souvent ignorée. Elle est pourtant également très importante.

Jusqu'au début des années 80, notre pays a construit son secteur productif grâce à des taux d'intérêt relativement faibles et à des taux d'inflation élevés qui faisaient de l'endettement une procédure de financement relativement peu coûteuse.

M. Hanri Emmanuelli. Cela, c'est juste !

M. Edmond Alphandéry. Depuis le début des années 80, les taux d'intérêt sont montés en France à des niveaux auxquels nous n'étions pas habitués. La désinflation, d'ailleurs largement importée, qui a fait passer le rythme de hausse des prix de 13,2 p. 100 en 1981 à 2,3 p. 100 cinq ans plus tard, a considérablement alourdi le poids des dettes.

Les entreprises ont dû tout essayer pour sortir de cette économie d'endettement. Il leur a fallu à la fois diminuer la charge de leurs dettes et rétablir leur marge d'autofinancement, deux comportements qui vont, à l'évidence, à l'encontre du financement des investissements. Si l'on ajoute que la rentabilité des investissements a baissé de prés de moitié depuis dix ans, selon les chiffres de l'I.N.S.E.E., on comprend pourquoi notre secteur productif s'est dévitalisé.

Tel est le constat que nous devons faire et qui n'est malheureusement guère discutable. C'est celui d'un retard qu'il faut rattraper, qu'on peut rattraper. Votre politique économique d'ensemble a cette ambition, monsieur le ministre d'Etat, et nous la soutenons. Votre budget a également cette ambition, et nous l'approuvons. Mais peut-être pourrions-nous ensemble lui donner un supplément d'efficacité.

Reprenons, en effet, les trois motifs d'affaiblissement de notre compétitivité que j'ai évoqués tout à l'heure : le poids grandissant de la consommation dans le revenu national, l'alourdissement des dettes, l'aggravation des charges.

Pour ce qui est de l'épargne et de l'investissement, ce budget présente certains aspects qui leur sont favorables.

La baisse du taux marginal d'imposition des revenus de 65 à 58 p. 100, la suppression de l'impôt sur le patrimoine productif bénéficient aux ménages qui épargnent le plus. Certes, l'allégement de l'impôt sur le revenu est compensé dans ses effets sur la consommation par l'augmentation des cotisations sociales, mais il n'empêche: le rapport économique et financier prévoit encore une baisse du taux d'épargne des ménages en 1987, puisqu'il devrait atteindre le creux historique de 12 p. 100.

Quant à l'investissement, là encore de nombreuses dispositions vont dans la bonne direction: abaissement de 50 à 45 p. 100 de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, allégement des charges des entreprises et, en particulier, de la taxe professionnelle. Mais devant les formidables obstacles économiques et financiers que doivent franchir les entreprises pour se moderniser – je les ai évoqués tout à l'heure – ces dispositions ne mériteraient-elles pas d'être encore renforcées pour obtenir le véritable sursaut indispensable pour rattraper notre retard? Nous sommes nombreux, à l'U.D.F., à le penser.

Pour ce qui est des dettes, deuxième motif d'affaiblissement de notre économie, j'observe avec satisfaction que vous employez la totalité des trente milliards de francs de la privatisation en 1987 à l'amortissement de la dette publique, soit par le biais de l'allégement du découvert budgétaire, soit grâce à l'intervention de la caisse d'amortissement que vous avez créée dans le collectif du printemps.

Enfin, dernier facteur, les charges. Comme les socialistes, vos prédécesseurs, vous auriez pu afficher une baisse des prélévements obligatoires, mais avec un déficit accru. Cela est facile. Vous préférez jouer l'honnêteté, et je crois que tout le monde ne peut que s'en féliciter. Mais, dans l'allégement des charges, vous accordez une place importance à l'impôt direct. Vous entendez, si j'ai bien compris votre raisonnement, dynamiser l'initiative privée découragée – c'est exact – par des taux d'imposition sur le revenu trop élevés. Cette priorité est compréhensible. Cependant, ne conduit-elle pas à accentuer encore le principal défaut de notre système, c'est-à-dire une progression trop forte des cotisations sociales par rapport aux impôts de l'Etat ? Il est donc clair que, s'il y a un effort prioritaire à accomplir dans l'avenir, il doit porter – M. Michel d'Ornano l'a dit avant moi – sur les cotisations sociales.

Vous avez, monsieur le ministre d'Etat, à relever, je l'ai dit tout à l'heure, deux défits : notre économie est trop bureaucratisée ; son secteur productif se dévitalise. La politique économique et financière que vous conduisez répond pleinement à la première préoccupation. Elle pourrait sans doute répondre encore un peu mieux à la seconde. Pourquoi ?

Parce que le choix du libéralisme, c'est-à-dire l'introduction progressive des mécanismes de marché, est une excellente thérapeutique contre l'emprise excessive de l'Etat. C'est aussi, évidemment, un médicament efficace pour assurer le redressement de notre secteur productif. Mais cette médecine a besoin de temps pour exercer ses effets bienfaisants. Or, nous sommes obligés, en particulier face au défi allemand, d'effectuer un rétablissement rapide de notre économie. C'est pourquoi je pense qu'il serait utile de prendre des mesures complémentaires en faveur, notamment, de l'épargue et de l'investissement.

Mes chers collègues, l'économie française a été frappée par une sorte de maladie de langueur. Il importe, pour le bienêtre des Français, dont nous sommes ici tous comptables, qu'elle guérisse le plus vite possible. Pour cela, comme un convalescent, elle a besoin à la fois de fortifiants et d'air pur.

L'air pur, c'est la liberté, les grandes mesures de libéralisation. C'est indispensable et ce sera pour l'avenir un formidable élixir de santé. Mais en attendant, pendant la convalescence, il faudra encore beaucoup de fortifiants. C'est sur cette partie de votre ordonnance que nous souhaitons, monsieur le ministre d'Etat, que vous complétiez vos prescriptions budgétaires.

Dès 1987, nous pouvons agir dans deux directions : l'épargne et l'investissement.

D'abord, il faut relancer l'épargne des ménages. Depuis plusieurs années, à l'occasion de l'examen de la loi de finances, je propose la création d'un livret d'épargne retraite. Ce livret, ouvert auprès des caisses d'épargne, des compagnies d'assurances ou des banques et géré très librement, pourrait être alimenté par une somme déductible chaque année du revenu imposable, sous réserve qu'elle reste bloquée sur une période suffisamment longue.

Ce dispositif pourrait être très incitateur pour l'épargne des ménages. Je crois, monsieur le ministre d'Etat, que nous avons été entendus sur ce point et, par avance, je vous remercie de ce qui est prévu dans le projet de loi sur l'épargne.

Deuxième volet : l'investissement. Il faut, là encore, des mesures complémentaires favorables au redémarrage des investissements productifs.

Certains pensent que si l'investissement repart trop vite, cela pourrait déséquilibrer notre commerce extérieur. Mais la forte consommation des ménages, à laquelle on assiste aujourd'hui, n'est-elle pas aussi un facteur déstabilisant ? Si l'on stimule simultanément l'épargne et l'investissement, cela doit conduire à une nouvelle répartition de la demande en faveur de l'investissement et au détriment de la consommation. Au total, l'effet pourrait être neutre sur le niveau de la demande globale et donc quant à l'impact sur nos importations.

Faut-il introduire un dispositif d'incitation directe du style de celui utilisé par Raymond Barre en 1979 et 1980? Je sais que vous êtes, monsieur le ministre d'Etat, assez hostile à un tel mécanisme qui est contraire à votre philosophie et je ne souhaite pas engager avec vous un débat théologique sur ce point.

Mais, sans aller jusque-là, on doit pouvoir, me semble-t-il, améliorer l'environnement dans lequel se prennent les décisions d'investissement, et d'abord en renforçant le dispositif d'allégement des charges des entreprises. L'U.D.F., rejointe d'ailleurs par le R.P.R., vous a fait des propositions à ce sujet. Je pense en particulier à la taxe sur le fioul et à celle des frais généraux. J'ai cru comprendre que, sur ces points aussi, nous avions été entendus.

Ensuite, il convient d'améliorer le mécanisme d'abattement de la taxe professionnelle prévu à l'article 3. Nous aurons, à cet égard, de longues discussions dès demain matin.

Enfin, il est nécessaire d'introduire un dispositif d'amortissement accéléré. Et sur ce point fondamental, nous déposerons un amendement lors de la discussion de la deuxième partie de la loi de finances.

Je terminerai mes propositions sur l'investissement, en constatant que la fiscalité des capitaux propres est dissuasive en France. Ce défaut n'était pas très grave tant que le financement par appel au crédit était relativement peu coûteux du fait de l'inflation. Mais, aujourd'hui, cette anomalie devient un grave handicap. C'est pourquoi je suggère que l'on allège la fiscalité sur les capitaux propres de façon que les entreprises qui reconstituent leurs marges bénéficiaires les utilisent plus largement à investir.

Comment assurer le financement de ces mesures ?

Je sais pertinemment, monsieur le ministre d'Etat, combien il est difficile de modifier un budget, surtout quand il faut donner la priorité à la résorption du déficit. Mais vous avez annoncé le dépôt d'un projet de loi sur l'épargne qui aura des incidences fiscales dés 1987. Ne s'appliquant que sur les impôts payés en 1988, les dispositions envisagées n'auront donc de répercussions que sur l'équilibre du budget de 1988.

De plus, pourquoi ne pas reprendre l'idée d'un livret d'épargne retraite?

Pourquoi – et à ce sujet, il me semble que nous ayons été plus ou moins entendus, encore qu'il reste à en discuter les modalités – ne pas prévoir un second volet portant sur la fiscalité des fonds propres des enfreprises?

Votre texte sur l'épargne devenant alors un véritable projet de loi pour la modernisation de notre économie, il compléterait utilement le dispositif que vous avez prévu dans la loi de finances sans en affecter l'équilibre.

« Dans un moment où tout est difficulté, où tout peut être danger, je rougirais d'apporter volontairement des difficultés au Gouvernement. » Cette phrase, prononcée à cette tribune même par Victor Hugo, en 1848, résume l'état d'esprit de mes collègues de l'U.D.F., à l'heure où s'ouvre cette discussion budgétaire.

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas le grand amour !

M. Edmond Alphendéry. La France traverse de dures épreuves. Elle attend de nous, mes chers collègues, que nous parlions le langage de l'union. L'U.D.F., pour ce qui la concerne, montrera son sens de l'intérêt général. Et s'il vous presse de tenir compte de ses suggestions, le groupe dont j'ai l'honneur d'être le porte-parole aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, ne vous marchandera pas son soutien. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le préeldent. La parole est à M. Roger Combrisson.

M. Roger Combrisson. Monsieur le ministre d'Etat, vous caractérisez votre projet de budget de 1987 par « une rupture, à la mesure du changement de politique économique que met en œuvre le Gouvernement »

« Pour la première fois, depuis fort longtemps – ajoutezvous – le déficit et les impôts seront simultanément réduits. » Pour ce faire, je vous cite encore : « le Gouvernement a dû procéder à un effort d'économies sans précédent depuis vingt-huit ans, puisque les dépenses croissent moins que les prix. »

Cette présentation est fallacieuse, tant pour ce qui concerne les impôts, que pour ce qui a trait aux dépenses et au déficit.

En premier lieu, derrière le formidable tapage organisé autour de ces thémes, vous voulez cacher que l'impôt n'a jamais été, non pas depuis vingt-huit ans mais depuis plus de cinquante ans, aussi injuste et inégalitaire. Vous voulez cacher que la réduction des impôts est, ô combien l réelle pour les entreprises et les fortunes mais qu'elle est un leurre pour l'immense majorité des ménages et des salariés : en effet, ceux-ci acquitteront 31 milliards de prélèvements supplémentaires en 1987, sous forme directe et indirecte – impôt sur le revenu, prélèvements sociaux, T.V.A. – soit 90 p. 100 du total, alors que les entreprises, les profits du capital, les fortunes et les hauts revenus ne paieront que 5 milliards.

Vous voulez également estomper la répercussion des prélèvements sociaux pour la retraite : le produit de la cotisation de 0,7 p. 100 sur les salaires et de la ponction de 0,4 p. 100 sur le revenu s'élèvera à 11 milliards pour la presque totalité des ménages et salariés et à 1 milliard seulement pour les fortunes et les hauts revenus. La lettre de Matignon du 30 septembre intitulée « Le projet de budget 1987 : engagements tenus » n'en dit pas le moindre mot.

Vous-même, monsieur le ministre d'Etat, n'avez pas consacré un mot de votre long discours d'hier à l'ampleur de ce transfert, même si dans vos déclarations antérieures, vous aviez été pratiquement obligé de reconnaître que vous repreniez d'une main ce que vous donniez de l'autre.

Vous parlez de 26,7 milliards d'allégements fiscaux : 15,7 milliards pour les ménages et 11 milliards pour les entreprises. Mais dans les 15,7 milliards relatifs aux ménages, vous comptabilisez pêle-mêle la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, soit 4,5 milliards, la suppression des tranches à 60 p. 100 et à 65 p. 100 de l'impôt sur le revenu et la limitation à 58 p. 100 du taux le plus élevé, les allégements concernant les plus modestes et l'allégement général de 3 p. 100 dont on sait qu'il avantage bien plus sensiblement les hauts revenus que les plus faibles. Sur ces 15,7 milliards de francs, 6 milliards seulement, soit 40 p. 100, concernent les salariés, tandis que 60 p. 100 vont aux fortunes et aux revenus du capital.

Ainsi les 11 milliards de prélèvements sociaux sur la grande majorité des contribuables dépasseront de 5 milliards leurs allégements fiscaux.

Vous avez publié des exemples chiffrés illustrant les allégements d'impôts pour les familles. Mais, il convient d'apporter des corrections à ces chiffres.

Pour un couple marié aans enfant, ayant un revenu annuel de 100 000 francs, soit 8 300 francs par mois, l'impôt baisse de 200 francs, mais les prélévements sociaux supplémentaires augmentent de 1 089 francs, soit un accroissement de 889 francs.

Pour un couple marié avec deux enfants, ayant un revenu annuel de 140 000 francs, soit 11 600 francs par mois, l'impôt baisse de 250 francs; mais avec des prélèvements sociaux supplémentaires de 1 162 francs, il y a un accroissement réel de 912 francs.

En revanche, un couple marié avec deux enfants ayant un revenu annuel de 2 millions de francs, soit 170 000 francs de revenu mensuel, bénéficiera d'une baisse d'impôt de 95 000 francs, landis qu'il ne s'acquittera que de 8 146 francs de prélèvements sociaux supplémentaires, soit un allégement de 86 854 francs.

Que n'avez-vous publié ces exemples chiffrés!

En fait, dans tous les cas de figure, il y a un accroissement réel du total - impôts plus prélèvements - pour les revenus revenus elevés. Les prélèvements sociaux étant de surcroît plafonnés, ils sont donc proportionnellement encore plus lourds pour les revenus modestes.

En haut de l'échelle sociale, les prélèvements sociaux sont indolores, mais la réduction de l'impôt sur le revenu y est

extrêmement sensible.

Voilà qui illustre le concept abusif que contient le mot « ménage », lequel s'applique à la fois au ménage de chômeurs ou à celui du smicard et au ménage du milliardaire

S'agissant des entreprises, les allégements réels pour 1987 ne seront pas de 11 milliards comme cela est inscrit dans les documents de propagande mais de 20 milliards comme l'a déclaré M. le ministre chargé du budget devant la commission des finances, soit de 25 milliards en moins de deux ans, ainsi que vous l'avez indiqué hier monsieur le ministre

Contrairement à l'immense majorité des salariés qui, eux, supportent les nouveaux prélèvements sociaux, les entreprises

ne les supportent pas.

A la combinaison des dispositions de la loi de finances pour 1986, du collectif de 1986 et du projet pour 1987 relatif à la diminution de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle, s'ajoutent la réduction de la taxe frappant ce qu'on appelle pudiquement « certains frais généraux », la réduction de la fiscalité sur le fioul lourd et le gaz industriel, la déductibilité de la provision pour congés payés, l'abattement aur les droits des donations-partages.

Mais ce n'est pas encore assez aux yeux de votre majorité. La commission des finances a donné un spectacle de casino où les flambeurs avaient les yeux rivés sur la martingale. On a négocié des amendements de dernière minute avec le Gouvernement : la réduction de la taxe sur les frais de congrès, réceptions et cadeaux en tous genres, de 30 p. 100 à 20 p. 100 n'est pas suffisante, on demande 15 p. 100 pour 1987 et la suppression totale en 1988 ! Et vous n'avez même pas attendu la discussion pour répondre oui. Le coût d'une telle mesure sera de un milliard de francs pour 1987 avec la perspective d'un nouveau milliard pour 1988

A cela, il faut ajouter les perspectives de diminution de l'impôt sur les sociétés à 42 p. 100 puis à 40 p. 100, celle de la réduction de la tranche maximale de l'impôt sur les revenus à 50 p. 100 ou encore l'allégement supplémentaire de 7 milliards de francs en 1988 du fait de l'application de la T.V.A. sur les télécommunications remboursée aux entre-

priaca.

Et l'on trouve des gages de compensation, dont on avoue pourtant ne pas être fiers, en augmentant des droits de timbre, des droits sur l'alcool ou aur le tabac. Ainsi, l'article 17 du projet de budget comporte-t-il une mesure de suppression du régime dit de vente restreinte du tabac pour les militaires et les vieillards dans les hospices. Je dénonce cette indécence et ce cynisme portés à un niveau sans précédent depuis bien longtemps. C'est une véritable curée. Cette mesure scandaleuse ne rapportera que 125 millions de francs au Trésor.

Par ailleurs, la pression de l'impôt indirect s'accroît : le produit de la T.V.A. s'élève à près de 500 milliards et représente près de la moitie de toutes les recettes fiscales; de plus, la taxe intérieure sur les produits pétroliers, l'essence et le fioul domestique s'alourdit. Au total, les impôt indirects, inégalitaires par nature, augmenteront de 18 milliards de francs pour les salariés.

Le maintien des prélèvements obligatoires à 45 p. 100 théoriques du P.I.B., alors que vous en aviez promis l'abaissement, recéle donc des mutations internes considérables qui se traduisent par une participation accrue des salariés et une contribution diminuée des entreprises et des fortunes.

Mais la réalité va être différente : les prélèvements obligatoires vont augmenter, ils vont dépasser les 45 p. 100. En effet, les impôts locaux vont progresser sensiblement. L'indubitable demonstation faite hier soir par notre collègue Jean Giard le montre. Non seulement les transferts vont frapper globalement les finances locales, mais encore, à l'intérieur de la fiscalité locale, de nouveaux transferts vont s'opérer sur le foncier bâti et sur la taxe d'habitation, cette dernière étant un impôt injuste par nature, aussi injuste que la T.V.A., car ne prenant pas en compte les revenus des habitants. Sa réforme devient urgente, mais cela ne fait pas partie de vos priorités.

Et comment ne pas évoquer les autres prélèvements, non obligatoires au sens du vocabulaire budgétaire, mais obligatoires dans les faits, comme l'augmentation annoncée du forfait journalier des hôpitaux, la réduction des prestations de la sécurité sociale et l'abandon de la prise en compte à 100 p. 100 de la vingt-sixième maladie dont vous attendez une économie de 10 milliards de francs?

Autrement dit, les salariés financent non seulement leurs propres allégements, même relatifs, mais aussi pour partie ceux des entreprises et des revenus du capital, tant par le canal des impôts et prélèvements nationaux que par celui des impôts locaux.

Oui, votre prétendue réduction d'impôt est sélective et profitable à une minorité. Elle est nocive.

Monsieur le ministre d'Etat, vous continuez à déclarer doctement que la diminution de l'impôt est la pierre angulaire du consentement à l'impôt. Mais cela n'est sans doute qu'une supplique aux humbles. En effet, dans le même temps, vous indiquez que nombre de justiciables de l'impôt sur les grandes fortunes ne s'en acquittaient pas. Alors, vous les encouragez au consentement, non seulement en supprimant cet impôt, que vous jugez injuste, anti-économique, inquisitorial et immoral - on n'en finit pas des qualicatifs péjoratifs mais aussi en y ajoutant d'autres mesures : ainsi, l'avoir fiscal sera réapprécié de 50 p. 100 à 61 p. 100 par le truchement de l'abaissement généralisé à 45 p. 100 de l'impôt sur les mobiliers bénéficiant de l'avoir fiscal sera diminué de 10,5 points, passant de 47,50 p. 100 à 37 p. 100; et, enfin, le taux maximal d'imposition à l'impôt sur le revenu sera abaissé à 58 p. 100.

Ce n'est donc pas seulement au bas de l'échelle sociale qu'on connaîtra la réduction, voire la suppression de l'impôt.

Et demain, avec la perspective du remboursement de l'emprunt Giscard, les mêmes rachéteront les actions des entreprises dénationalisées, comme ils ont déjà commencé à le faire pour Elf-Aquitaine, et le feront en décembre pour Saint-Gobain, même si le nombre relativement élevé de petits porteurs tentés par le bas prix de mise en vente vous permet d'affirmer que les Français vont devenir propriétaires de leurs entreprises grâce à vos projets d'actionnariat et de participation. En tout état de cause, ce ne sera jamais vrai.

Le second caractère fallacieux de votre présentation budgétaire réside dans l'explication donnée à la stagnation globale,

en valeur réelle, des dépenses de l'Etat.

La réalité, c'est que votre projet de budget transfère plus de 15 milliards aux collectivités locales, lesquelles sont contraintes de financer elles-mêmes l'aide sociale aux victimes du chômage et de la misère en nombre grandissant, ou de participer, dans tous les domaines, au financement de nombreux équipements du fait de l'insuffisance des dotations d'Etat, ce qui entraîne une augmentation des impôts locaux et un endettement des communes.

La réalité, c'est aussi que la baisse des dépenses de l'Etat frappe tous les usagers des services publics, qu'il s'agisse de celui de l'éducation, ou de ceux de la santé, des transports ou de l'énergie. Et cela aussi, vous le cachez trés soigneuse-

La réalité, c'est encore 11 milliards de moins pour les productions nationales du secteur public, pour les petites et moyennes entreprises et pour les agriculteurs qui travaillent pour le marché intérieur.

En revanche, les dépenses publiques vont augmenter pour faciliter des opérations financières et des services privés parasitaires, ou encore pour imposer des «reconversions» des-tructives, par exemple dans la construction navale.

Enfin, la présentation du déficit est également fallacieuse. En effet, sa réduction, d'ailleurs toute provisoire, n'est obtenue qu'en prenant en compte la moitié des 35 milliards attendus de la privatisation et 8 des transferts de charges sur les collectivités territoriales et les services publics: les P. et T., les hôpitaux, la caisse de retraite des agents des collectivités locales, la sécurité sociale.

Les profits des entreprises, en très forte hausse depuis trois ans, ne s'orientent pas vers une reprise durable des investissements. Les placements parasitaires vont se porter sur les privatisations. Les sorties de capitaux s'accélèrent ainsi que les

entrées massives de capitaux êtrangers.

Ouand on se réfère aux « modéles » américain, japonais ou allemand, on oublie que ces pays limitent à 10 p. 100 la part des importations dans leurs économies ou que nos voisins allemands et italiens se sont allégés de leurs entreprises américaines dans l'automobile pour se restructurer au plan national, ce qui a réussi à Fiat et Volkswagen.

Dans de telles conditions il n'est pas possible que l'objectif de croissance de 2,8 p. 100 soit atteint. Les spécialistes de l'I.N.S.E.E. la chiffrent à moins de 2 p. 100, tandis que la Banque de France note que l'investissement reste faible au regard du redressement des marges des entreprises depuis

deux ans.

Enfin, votre projet de budget devient véritablement magique lorsqu'il prévoit la compensation d'une augmentation de 4,8 p. 100 des importations par une augmentation équivalente des exportations. Cela va à l'encontre de l'évolution de la balance commerciale française, laquelle ne cesse de se dégrader, en dépit de l'effondrement des cours du pétrole. De plus, la conjoncture internationale est nettement défavorable.

On peut donc légitimement douter du redressement de l'économie grâce à un tel projet politique et budgétaire qui 'en remet aux seules entreprises et sociétés pour décider de

l'évolution de la production.

Vous prétendez préférer la réduction de la fiscalité des entreprises et sociétés à leur subventionnement, mais vous majorez cependant de plus de 10 p. 100 les aides à l'exportation.

La preuve la plus évidente de vos abandons réside dans le fait que vous « larguez » toute planification. L'ardente obligation gaulliste est rangée au magasin des accessoires! Elle est évidemment et fondamentalement incompatible avec votre politique de libéralisme qui signifie exclusivement privatisation maximale.

Un des exemples les plus significatifs à cet égard se trouve dans la recherche, que vous voulez faire piloter de plus en plus par le secteur privé, indépendamment du fait que vous augmentez de plus de 30 p. 100 les crédits de la recherche militaire.

Sous couvert de libéralisme et de liberté, de désengagement de l'Etat, vous ouvrez la porte à tous les abandons.

Vous recueillez, dites-vous, des félicitations internationales et des encouragements. Nos partenaires se déclareraient étonnés de vos audaces. Mais c'est oublier qu'aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne des politiques de ce type ont accentué, et non résolu, tous les problèmes de déficit, de gâchis financiers, et que la croissance est maintenant en

Pour conclure, je dirai que votre projet de budget est diamétralement opposé aux principes essentiels qui devraient présider à une politique budgétaire conforme à l'intérêt de la France d'aujourd'hui, et qui deviennent du même coup des

Premièrement, l'objectif principal de toute dépense, de tout impôt, doit être de contribuer à la création de richesses disponibles supplémentaires, d'emplois productifs et utiles, de contribuer à la justice fiscale et sociale.

Il est de même nécessaire d'instituer des contrôles décentralisés de l'utilisation des fonds publics et du crédit par les salariés, les usagers et les élus.

Deuxièmement, les services publics et sociaux doivent disposer des moyens nécessaires pour leur fonctionnement, pour améliorer leur qualité et pour de nouvelles missions.

Troisièmement, les moyens publics doivent concourir à rétablir et renouveler constamment l'indépendance de la

France.

En tournant le dos à ces exigences modernes et démocratiques, vous compromettez gravement les chances et l'avenir de la France. (Applaudissements sur les bancs du groupe com-

M. le président. Mes chers collègues, avant de donner la parole à M. Tranchant, je ferai observer que, compte tenu de l'ordre du jour, l'ordre de passage des orateurs principaux des groupes a été établi de telle manière que l'orateur du groupe communiste et celui du groupe du R.P.R. interviennent en fin de séance, heure peu favorable pour la retransmission par les médias.

Je ne manquerai pas de formuler à nouveau cette observation devant la conférence des présidents.

La parole est à M. Georges Tranchant.

M. Georges Trenchant. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la France est sur le chemin du redressement.

L'ensemble des mesures sans précédent qui ont été prises depuis six mois par le Gouvernement commencent à porter leurs fruits. La situation de notre pays s'améliore par rapport au trés grave retard qui avait été pris depuis 1981 vis-à-vis de nos principaux partenaires dans des domaines fondamentaux tels que la croissance, les investissements et l'inflation.

Les premiers résultats reflétés par nos indices économiques sont extrêmement significatifs et encourageants. L'indice des prix n'a augmenté que de 0,1 p. 100 en juillet, soit la hausse la plus faible pour un mois de juillet depuis 1965. La hausse du mois d'août a été également de 0,1 p. 100, soit une hausse des prix de 1,2 p. 100 depuis le début de l'année, résultat encore jamais atteint depuis vingt ans.

Ainsi donc, les prix à la consommation n'augmenteront pas en 1986 de plus de 2 à 2,4 p. 100, même si l'indice de septembre atteint 0,3 ou 0,4 p. 100, soit une hausse inférieure d'un point à la moyenne de la Communauté économique

européenne.

Depuis mars 1986, l'écart de rythme annuel de hausse des prix a diminué d'un demi-point par rapport à l'Allemagne fédérale, ce qui est trés significatif.

Ces excellents résultats ont été obtenus en même temps qu'étaient libérés la quasi-totalité des prix industriels et commerciaux.

En 1982, la différence d'évolution des taux de salaires horaires par rapport à ceux de l'Allemagne fédérale était de dix points. Aujourd'hui, ceux-ci évoluent à des rythmes voisins.

La France peut donc espérer améliorer encore l'évolution de ses prix vis-à-vis de son principal partenaire du Marché

Ainsi donc, la modération de la hausse des prix a maintenu la compétitivité de nos entreprises tout en améliorant le pouvoir d'achat des ménages, avec son corollaire bénéfique sur l'épargne et sur la consommation.

Il n'est pas inutile de rappeler ici à ceux qui critiquent l'action du Gouvernement, et qui ont exercé la responsabilité du pouvoir depuis 1981, que, pour la première fois sous la Ve République, le pouvoir d'achat avait diminue en 1983 et en 1984, et que la consommation des ménages s'était réduite de 3 p. 100.

En revanche, pour la première fois depuis 1981, l'investis-sement des entreprises a repris de façon significative, aug-mentant de 4,5 p. 100 au deuxième trimestre de 1986 par rapport au premier.

Rappelons que la politique conduite sous la précédente législature avait gravement fait régresser les investissements des entreprises, dont l'indice était passé de 100 en 1981 à 88,5 en 1984, situation encore plus grave pour les grandes entreprises nationales puisque l'indice était tombé à 82 alors que, dans le même temps, l'investissement progressait à de très hauts niveaux dans les grands pays industriels développés.

La tendance se trouve donc inversée dans ce domaine essentiel et capital pour notre redressement économique.

Notre effort doit être constant pour favoriser l'investissement des entreprises, compte tenu du retard qui a été pris au cours des cinq dernières années, retard extrêmement dommageable pour leur productivité et leur compétitivité.

La nouvelle politique a permis d'améliorer de plus de 9 p. 100 la marge des entreprises, qui passe de 24,3 p. 100

en 1985 à 26,6 p. 100 en 1986.

Cette évolution favorable aux investissements devrait se poursuivre en 1987 grâce à la baisse de l'impôt sur les sociétés et à la baisse des taux d'intérer.

Il faut considérer également comme essentielle la reprise de notre croissance qui, rappelons-le, avait pris un retard considérable sur celle de nos partenaires: 0,6 p. 100 en 1983 contre 1,5, 1,5 en 1984 contre 2,5 et 1,1 en 1985, contre 2,6, soit une croissance inférieure de 40 p. 100 à celle de nos principaux concurrents européens au cours des trois dernières années.

La politique d'assainissement conduite depuis mars 1986 a renforcé le crédit de la France et restauré un climat de confiance qui se traduit par la stabilité du franc malgré les turbulences monétaires internationales et les problèmes des déficits intérieurs et extérieurs des Etats-Unis, conduisant à l'instabilité du dollar.

Nos transactions courantes ont dégagé un excédent de 9,8 milliards de dollars au cours du premier semestre de 1986.

Nos exportations ont progressé de 5 p. 100, bénéficiant du réajustement monétaire, et la balance de notre commmerce extérieur est redevenue positive.

Cette évolution favorable de nos finances extérieures a permis de rembourser par anticipation 3,5 milliards de dollars, auxquels s'ajoutera 1,26 milliard de dollars en novembre, soit 4,7 milliards de dollars sur les 5,9 milliards de dollars d'endettement extérieur de l'Etat.

Il est à noter que la totalité de la dette aurait pu être remboursée en 1986 si certaines dispositions contractuelles ne faisaient obstacle à un remboursement anticipé.

Ces excellents résultats ont été obtenus pendant que les mesures de libération des changes étaient mises en place, mettant en fin d'année la France dans la même situation en matière de liberté des changes que les grands pays industrialisés.

Ainsi se trouvent démenties de façon éclatante les critiques formulées par l'ancienne majorité sur la politique de bon sens qui est conduite.

La liberté des changes devait provoquer une grave hémorragie de nos réserves en devises et des exportations massives de capitaux devaient se produire, mettant le franc en difficulté. C'est le contraire qui s'est produit, ce sont les capitaux étrangers qui sont venus s'investir en France, et le franc résiste parfaitement à la tempête monétaire internationale.

La liberté des prix devait relancer l'inflation et la faire s'envoler. En bien, jamais depuis vingt ans sa progression n'a été aussi modérée.

Enfin, les premiers effets bénéfiques sur l'emploi des mesures prises depuis six mois commencent à se manifester: baisse de 22 p. 100 des effectifs en chômage partiel en juin par rapport à mai, et de 17,5 p. 100 en juillet par rapport au niveau de mars; offres d'emplois en hausse de 24,6 p. 100 de mars 1986 à juillet 1986; l'emploi salarié a progressé de 0,6 p. 100 au deuxième trimestre de 1986 dans le secteur sinistré du bâtiment, qui commence à bénéficier des mesures économiques et de la suppression des effets pervers de la loi Quilliot.

Pour 1986, on peut donc anticiper un solde nul entre les créations d'emplois et les suppressions d'emplois, c'est-à-dire un renversement significatif de la courbe de l'augmentation du chômage, qui n'avait cessé de s'accentuer depuis 1981.

Selon les prévisions pour 1987, les effets du deuxième train de mesures contenues dans la loi de finances pour 1987 devraient permettre de créer plus d'empiois qu'il n'en sera supprimé, faisant ainsi régresser le chômage en cours d'année.

Ce bref résumé des premiers résultats obtenus démontre que la politique novatrice et courageuse qui a été conduite pour l'assainissement et la libération de notre économie doit être poursuivie, et qu'il n'y a pas de fatalité pour un grand peuple, capable, si on lui rend sa liberté d'action, d'être compétitif et de relever les défis qu'impose la dure réalité de la concurrence internationale. Le projet de loi de finances pour 1987 que vous nous présentez est un acte majeur. Il constitue la pierre angulaire nécessaire au redressement économique de la France qui, seul, peut apporter une amélioration durable au douloureux problème du chômage.

Ce projet s'inscrit dans le droit fil des engagements pris par l'actuelle majorité et le Gouvernement qu'elle soutient. Il pérennise et complète de façon très significative un train de premières mesures dont les résultats, comme nous venons de le constater, sont encourageants.

Contrairement aux fractures et ruptures de 1981 du pouvoir socialo-communiste alors triomphant, mettant en œuvre une idéologie passéiste dont la France doit, hélas! continuer à payer chèrement les conséquences, vous confirmez dans le projet de budget de 1987 une saine rupture avec les errements du passé.

Oui, messieurs les ministres, les Français veulent aujourd'hui rompre avec l'augmentation des déficits et de l'endettement.

Oui, les Français veulent moins d'impôts, moins d'emprise de l'Etat.

Oui, les Français veulent plus de liberté, plus de responsabilités, car ils sont capables de se prendre en charge s'ils ne sont pas pénalisés par rapport aux grandes nations du monde libre.

Vous avez reçu mandat le 16 mars 1986, par l'expression des votes de la majorité des Français, de conduire une politique courageuse, audacieuse, et novatrice : elle se reflète parfaitement dans le projet de loi de finances pour 1987.

Réduire simultanément le déficit et les impôts est une performance sans précédent! Il s'agit d'une grande première en matière budgétaire!

Bravo, messieurs les ministres, il fallait le faire! (Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)

Votre mérite est d'autant plus grand que la marge de manœuvre dont vous disposez est extrêmement étroite, compte tenu des incertitudes de l'environnement économique international, et qu'il ne faut pas oublier l'état dans lequel vous avez trouvé les finances publiques.

Un endettement de 1 200 milliards, soit plus de 22 000 francs par habitant, dont le coût représente près de 100 milliards par an, soit plus de 10,5 p. 100 des recettes du budget, près de 50 p. 100 du produit de l'impôt sur le revenu et de la totalité de l'impôt sur les sociétés. En 1980, le service de la dette ne s'élevait qu'à 26 milliards, soit près de quatre fois moins. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Il était d'une impérative nécessité de casser l'accélération, puis d'inverser la spirale économiquement suicidaire de l'augmentation de la dette, destinée à financer les déficits budgétaires, dont le coût aggravait chaque année le déficit des budgets suivants.

Cette accélération a été stoppée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 1986, que nous avons votée, ramenant le déficit à 145,3 milliards alors qu'il se serait élevé à 162 milliards si la politique de l'ancien pouvoir avait été poursuivie.

Le projet de budget de 1987 réduit de nouveau le déficit de 145,3 milliards à 125,6 milliards, réaffirmant la volonté du Gouvernement de supprimer en totalité le déficit budgétaire « hors dettes » sur une période de trois ans. Rappelons que le déficit de 1987 est limité à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut, soit environ un point de moins que les déficits de 1983 à 1985

Pour la première fois, les dépenses progressent moins vite que le produit intérieur brut, diminuant ainsi de façon significative le prélèvement de l'Etat sur la création des richesses nationales, dans le cadre d'un effort déterminé d'économies conforme à la volonté de désengager l'Etat des missions qui ne sont pas les siennes et de renforcer ses missions essentielles, notamment en matière de défense et de sécurité.

Contrairement aux grayes errements des dernières années dénoncés par les rapports de la Cour des comptes vous poursuivez, messieurs les ministres, en rebudgétisant le fonds spécial des grands travaux, la charge de l'assurance-crédit et la rémunération des chèques postaux, l'effort méritoire de rigueur et de clarté budgétaire entrepris depuis mars 1986.

Le Gouvernement poursuit sa politique de baisse des impôts: 26,7 milliards sont prévus dans la loi de finances pour 1987 sur les 50 milliards d'allégements qu'il se propose d'opérer en deux ans.

Les ménages bénéficieront de 15,7 milliards et les entreprises de 11 milliards de francs.

La suppression de la taxe sur les magnétoscopes et la réduction de la redevance télévision, soit une diminution de 1,28 milliard de francs, bénéficieront aux ménages et à l'industrie audiovisuelle.

Nombreux sont les membres de la majorité qui souhaiteraient un effort plus grand en faveur des entreprises, notamment des mesures fiscales plus importantes destinées à favoriser les investissements, qui ont pris beaucoup de retard au cours des cinq dernières années.

Je sais que cet aspect nécessaire à la revitalisation de notre appareil productif n'a pas échappé au Gouvernement qui, malgré les contraintes que lui impose la rigueur de ses objectifs, a accepté le principe de retenir certains amendements en faveur des entreprises présentés par la majorité.

Je ne vais pas, dans le court laps de temps qui m'est imparti, reprendre en détail l'excellente analyse du projet de budget de 1987 contenue dans le rapport de notre collègue Robert-André Vivien.

Je souhaite cependant indiquer au Gouvernement qu'il s'est honoré en décidant d'exonérer d'impôts 2 millions de familles modestes et de réduire de 30 p. 100 les impôts de 1 800 000 familles, cémontrant ainsi dans les faits que seul un Gouvernement compétent, pratiquant une saine politique économique et budgétaire, peut dégager les ressources nécessaires au profit des plus défavorisés.

Cette action s'inscrit également dans le cadre d'une politique cohérente pour la famille, car seule une meilleure expansion démographique peut garantir l'avenir de la France et assurer le développement économique nécessaire à l'équilibre de la sécurité sociale ainsi que le financement des retraites.

Au-delà de l'abaissement généralisé des tranches de l'impôt, les familles bénéficieront du doublement des frais de garde déductibles, qui passent de 5 000 francs à 10 000 francs par an et par enfant de moins de cinq ans, et de l'attribution d'une demi-part supplémentaire de quotient familial à partir du quatrième enfant.

Les conseils généraux pourront exonérer de la vignette automobile les familles de plus de cinq enfants.

Les entreprises verront diminuer de 5 p. 100 l'impôt sur les sociétés.

Pour les professions libérales, les commerçants, artisans et agriculteurs adhérant à des centres de gestion agréés, le plafond de bénéfices ouvrant droit à l'abattement de 20 p. 100 sera porté de 192 000 à 250 000 francs.

Quant à la taxe professionnelle, elle diminuera de 5 milliards.

Un abattement de 16 p. 100 sur les éléments de l'assiette – embauche et investissement – constitue un premier effort, orienté vers la réforme de cet impôt dont le caractère dissuasif est bien connu.

Pour la première fois, une amélioration incitatrice à l'embauche est aménagée en matière de provisions déductibles pour congés payés.

La taxe sur les frais généraux sera en diminution très sensible, le Gouvernement marquant ainsi sa volonté de la supprimer au plus tôt.

De même la taxe intérieure sur le fioul lourd et le gaz industriel sera sensiblement minorée afin d'aligner les prix français sur la moyenne européenne.

Les particuliers qui investiront dans de nouvelles entreprises pourront, en cas d'échec, déduire pendant cinq ans leurs pertes de leurs revenus imposables, à concurrence de 100 000 francs.

Les investissements à l'étranger seront entièrement déductibles des bénéfices imposables à concurrence d'un plafond de 5 millions.

Enfin, pour favoriser les transmissions d'entreprises, les droits sur les donations-partages à taux réduit de 25 et 15 p. 100 seront retablis.

Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire sur le plan fiscal pour mettre les entreprises françaises au même niveau de compétitivité que leurs concurrents des grands pays industriglisés. Mais force est de constater que jamais, depuis la fin de la guerre, autant de mesures de toute nature en faveur des entreprises n'auront été mises en œuvre dans un laps de temps aussi court.

Une série de mesures importantes recommandées par la commission Aicardi est prévue dans le projet de loi de finances pour 1987. Elles démontrent la volonté du Gouvernement de moderniser les procédures fiscales et douanières afin de rééquilibrer les rapports entre les citoyens et l'administration, en mettant fin à des procédures exorbitantes du droit commun, et afin de mieux faire respecter les libertés individuelles ainsi que les droits de la défense.

Dans le même esprit, le groupe R.P.R. a déposé deux amendements complémentaires destinés à supprimer de graves iniquités en matière douanière.

Un sérieux effort est également prévu en faveur du logement, portant la limite de déductibilité des impôts à 30 000 francs, déductibilité majorée sensiblement, en fonction du nombre d'enfants et de personnes à charge, pour les intérêts d'emprunts destinés à l'acquisition de l'habitation principale ou aux grosses réparations.

L'investissement locatif sera favorisé par le doublement du taux de déductibilité des impôts qui passe de 5 p. 100 à 10 p. 100 dans la limite de 20 000 francs pour une personne seule et de 40 000 francs pour un couple marié.

Cette disposition s'appliquera également dans le cadre d'une prise de participation au capital d'une société immobilière ayant pour objet d'acquérir ou de construire des immeubles neufs. La déduction forfaitaire sur les revenus fonciers sera augmentée de 15 p. 100 à 35 p. 100 pour les revenus des dix premières années de location.

L'ensemble des mesures fiscales cohérentes que je viens d'énumérer doit donner, avec celles qui ont été prises depuis six mois, l'impulsion nécessaire à l'indispensable redressement économique de notre pays.

Malgré 40 milliards de francs d'économies réalisées, des ressources ont été dégagées pour des choix prioritaires. Ce projet de budget marque un effort sans précédent pour l'emploi, puisque 22,3 milliards de francs seront consacrés à la formation professionnelle.

Les crédits de la défense augmenteront de 6,9 p. 100 afin de rattraper le retard qui a été pris au cours des cinq dernières années dans un domaine aussi vital pour notre indépendance nationale.

Une action prioritaire pour la sécurité a été conduite. Les crédits du ministère de l'intérieur seront en augmentation de 6,5 p. 100 et ceux de la justice de 10 p. 100. Ils permettront, entre autres, de recruter un plus grand nombre de policiers et de magistrats.

Enfin, les départements et territoires d'outre-mer bénéficieront d'une augmentation sensible de leurs crédits dont une part notable et indispensable a dû être affectée à la Nouvelle-Calédonie, sinistrée à la suite des très graves troubles que le précédent gouvernement a laissé se perpétrer en assurant aux agitateurs indépendantistes une passivité bienveillante.

Le groupe du R.P.R. adhère totalement aux choix prioritaires qui ont été pris dans le cadre de cette prochaine loi de finances.

Avant de conclure, messieurs les ministres, je me dois d'appeler solennellement l'attention de tous les responsables de la gestion des comptes sociaux ainsi que des collectivités locales et régionales sur la nécessité impérative d'abaisser les prélèvements obligatoires.

La France, avec un taux de prélèvement de 45,5 p. 100 du P.I.B. – je rappelle qu'il a augmenté de trois points au cours des cinq demières années – accuse un retard de 8,4 p. 100 sur les pays membres de l'O.C.D.E. dont le niveau moyen de prélèvement obligatoire se situe à 37,1 p. 100 du P.I.B.

Le bon exemple de rigueur de gestion que vous donnez, messieurs les ministres, en matière budgétaire doit être suivi pour la gestion des cotisations sociales, car le coût de la sécurité sociale représente en France 43,6 p. 100 des prélévements obligatoires, contre 24 p. 100, en moyenne, pour les pays membres de l'O.C.D.E., soit prés de vingt points supplémentaires.

Il est à noter que la pression des cotisations sociales a augmenté de 23 p. 100 au cours des dix dernières années.

Il en va de même pour les collectivités locales et régionales, dont la pression fiscale a augmenté de près de 50 p. 100 au cours des dix dernières années et dont le taux atteint 3,4 p. 100 de prélèvements obligatoires, en France, contre 0,50 p. 100, au sein de l'O.C.D.E., c'est-à-dire près de sept fois plus.

Je suis parfaitement conscient de la difficulté de la tâche et de la nécessaire adaptation des esprits aux notions d'économie, de productivité, d'efficacité et de rigueur de gestion.

Mais l'enjo a est majeur, car il s'agit, dans un monde diffi-

cile, de faire ga l'entreprise France.

Vous avez appor , messieurs les ministres, une contribution essentielle à la compétitivité de la France par l'architecture audacieuse et réaliste du projet de budget de 1987.

Le groupe du R.P.R. s'associe, sans réserve, à l'action que vous conduisez pour le redressement de notre économie et vous le trouverez présent pour soutenir et voter ce projet de loi de finances. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. ie précident. La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant, sur les articles de la première partie, peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.



ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique:

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN